

L'Action NATIONALE

volume XCVIII numéro 8

OCTOBRE 2008

envoi de publication

PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293

octobre 2008

L'ACTION NATIONALE volume XCVIII numéro 8

L'Action NATIONALE



Éditorial

La vérité du régime et les
principes de notre lutte

-Robert Laplante

2

Articles

Le destin et la volonté

-Pierre Vadeboncoeur

10

Brève histoire des gentils du
Québec – I

-Jean-Yves Dugas

14

Chronique internationale

L'avenir du Québec

et la pétro-oligarchie canadienne

-Dave Anctil

23

Dossiers

BOUCHARD-TAYLOR

LECTURES MALCOMMES (II)

Pourquoi en savons-nous

toujours si peu ?

-Benoît Dubreuil

38

Une critique du double
diagnostic de Bouchard et Taylor

-Joëlle Quérin

48

LE CHAOS UNIVERSITAIRE

La dérive financière des
universités québécoises

-Denis Monière

62

Quelle crise des universités ?

-Louis Lapointe

72

Quand la démesure est au
rendez-vous !

-Louis Dumont

93

La petite politique d'un naufrage
annoncé

-Marc Chevrier

108

Lire

Note critique

L'intervention armée peut-elle
être juste ?

-Jean Roy

136

Lire les essais

Pierre Vadeboncoeur

La Clef de voûte

149

Suzanne Clavette

Gérard Dion. Artisan de la
Révolution tranquille

151

Volume XCVIII numéro 8
OCTOBRE 2008



Louis Hébert
Rupture
1995

Estampe

Bibliothèque et Archives nationales du Québec



Location d'outils
SIMPLEX

35 succursales • 50 000 outils
Québécoise depuis 1907

1.800.361.1486

www.simplex.ca

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone: 514-845-8533
Numéro sans frais: 1-866-845-8533
Télécopieur: 514-845-8529
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

L'Action NATIONALE

Directeur: Robert Laplante

Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

Comité de rédaction: Dave Ancil, Chercheur à la Chaire Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie UQAM, Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Richard Gervais, philosophe; Lise Lebrun, animatrice communautaire; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Michel Rioux; Pierre Serré, chercheur. **Comité de lecture:** Claude Bariteau, anthropologue (Université Laval); Jean-Jacques Chagnon; Lucia Ferretti; Alain Laramée, professeur, (TÉLUQ); Chrystiane Pelchat, enseignante; Marc Urbain Proulx, économiste, UQAC; Pierre-Paul Proulx, économiste, Université de Montréal; Paul-Émile Roy, écrivain. **Membres du jury du prix André-Laurendeau:** Jean-Louis Bourque (politologue); Julien Goyette (UQTR), Paul Sabourin (Université de Montréal); **Membres du jury du prix Richard-Arès:** Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM); Simon Langlois (Université Laval); Michel Seymour (Université de Montréal). Comptes rendus: Paul-Émile Roy; Mathieu Bock Côté.

Œuvre du mois de Louis Hébert

Avec des outils anciens, et avec d'autres plus modernes, il grave le bois en cherchant à obtenir des effets spéciaux au moment de l'impression. Il n'utilise qu'une seule planche, ce qui l'oblige à superposer les couleurs. Les résultats obtenus chimiquement à chacun des passages lui semblent relever d'une certaine magie. La révélation se renouvelle à chaque fois, toujours merveilleuse.

«La gravure sur bois est un art qui me passionne depuis plus de 25 ans [...] J'aime le risque. Mon approche, que je peux qualifier d'automatiste, me stimule au plus haut point [...] La recherche continue d'une ligne me conduisant à une autre, la fluidité d'une couleur qui se nourrit des autres et la sensibilité aux accidents de parcours inusités me permettent toutes de chercher, au moment de l'impression, des effets picturaux qui trouvent leur raison d'exister dans l'œuvre» – Louis Hébert

FORMATION

(1977-92) Baccalauréat en arts plastiques (UQAM), 1953-56: Famous artists courses, Graphisme/II, (1952) Studio d'art indépendant, Illustration, (1950-51) École des beaux-arts (temps partiel)

Membre de Xylon International et du Conseil québécois de l'estampe

EXPOSITIONS

Individuelles: Centre Culturel de Châteauguay, Centre Culturel de St-Hubert, Galerie Émergence Plus, Montréal. Collectives: Trace (Paris), Galerie Loto Québec, Galerie Fauna, Centre culturel Terrassa (Espagne), Galerie Gravure (Portugal), Triennale Xylon II (Winterthur-Suisse), Museo Arto Moderne (Argentine), Instituto Cultura Las Candes (Chili), Museo Bellas Artes E. Guinazu (Argentine), Musée Arthur Taire (France), SAGA Grand Palais (Paris)

Robert Laplante

LA VÉRITÉ DU RÉGIME ET LES PRINCIPES DE NOTRE LUTTE

Le Canada n'est pas notre pays. Nous n'y sommes ni par consentement ni par volonté. C'est une vérité que le Québec a toujours eu du mal à admettre tant le joug qui pèse sur lui est étrange et pervers. La logique de l'annexion, si cruellement et bellement décrite par Maurice Séguin, a ceci de particulier qu'elle produit non seulement l'occultation de notre situation objective et de nos intérêts nationaux, mais aussi et surtout qu'elle engendre et entretient une élite d'entremetteurs qui se la font belle à plastronner pour se montrer utiles à la politique des autres. Chaque élection fédérale nous en apporte la pitoyable illustration : ils se bousculent à la parade, les aspirants aux rôles de figurants qui tentent de faire croire qu'ils auront de la grandeur à se trouver du côté du pouvoir.

Se faire élire député fédéral pour s'occuper des « vraies affaires », c'est la réalisation du fantasme compensatoire par excellence. Il faut les voir bomber le torse sur les estrades quand ils côtoient les « chefs », il faut les entendre se donner des airs de sérieux à défendre des programmes dont ils ne sont que les livreurs, il faut les endurer quand ils prennent la pose pour dire aux gens de la Côte-Nord qu'ils ont quelque chose à voir avec le destin de Moose Jaw. C'est pathétique et pitoyable. La joute électorale à laquelle nous assistons tient du simulacre pur. Et c'est pourquoi le mensonge y tient tant de place. Si Stephen Harper peut dire le contraire de la vérité

avec autant d'aplomb, c'est uniquement parce qu'un espace politique aliéné lui en fournit la possibilité.

Le Canada et le Québec sont deux sociétés qui évoluent sur des voies parallèles que la politique politicienne prétend voir converger. C'est absurde, mais c'est le seul espace politique qui reste à ces incondtionnels du Canada qui n'ont de cesse de nier ce qui crève l'évidence: nous sommes étrangers à ce pays, nous ne vivons pas dans son espace culturel, nous ne nous inspirons pas de ces repères et de ces valeurs, nous vivons notre existence sans en partager ni en sentir la moindre communauté de destin. Nous sommes étrangers. Des étrangers familiers, néanmoins. De cette familiarité que nous a imposée cette longue fréquentation des maîtres et qui aura donné sa couleur particulière à l'aliénation politique qui a été et continue d'être celle de notre peuple dans un Canada qui ne se soucie de lui que pour mieux l'instrumentaliser. Le Québec est sa chose. Il n'aura été qu'un matériau dans la construction *canadian*.

Historiquement, son vote a longtemps été essentiel à la construction des majorités parlementaires. Ce n'est plus vrai maintenant. S'il arrive que la dispersion du vote complique la tâche aux partis fédéraux, cela n'a rien à voir avec le Québec, mais seulement avec la dynamique de la société *canadian* elle-même. C'est le cas de la présente élection. Théoriquement, l'arithmétique du nombre des sièges rend possible l'élection d'un gouvernement majoritaire sans l'appui du Québec. C'est une caractéristique structurelle du système électoral. La lutte actuelle est un fait de conjoncture qui n'est alimentée que par les effets temporaires des turpitudes du Parti libéral du Canada. Stéphane Dion est un accident de parcours qui complique la vie des électeurs *canadian* et qui donne une importance démesurée au vote québécois. Cela se tassera, cette fois-ci ou la fois prochaine et cela ne laissera plus l'ombre d'un doute sur la marginalisation définitive du

Québec dans le système *canadian*. La vérité du régime se trouvera dès lors étalée crument, cruellement.

Il faut donc aborder les choses avec hauteur de vue.

La présente élection se joue d'ores et déjà sur une instrumentalisation complète du Québec auquel aucun parti politique fédéral ne propose de destin autre que celui de consentir à se laisser porter par les choix d'une majorité étrangère. Et ce qu'ils appellent faire de la politique ne consiste plus, chez ces entremetteurs qui portent leurs couleurs ici, qu'à débattre des meilleures façons de marchander au comptoir des prêts sur gages. Mentalité d'assistés, logique d'entretenus, idéologie pour parvenus, le discours politique des fédéralistes québécois n'a plus rien à voir avec nos choix de société. Ils se chamaillent pour mettre en valeur les meilleurs avantages qu'il y aurait à nous laisser organiser par une majorité conservatrice ou libérale ou verte ou NPD. À nous laisser aliéner, autrement dit – aliéner, devenir autres.

Dans ce contexte, les discussions sur la pertinence du Bloc doivent être tenues pour ce qu'elles sont : un effet de domination, un succès de propagande. Car le Bloc n'a pas à être pertinent pour le Canada et les fédéralistes. Ça ne les regarde pas. La pertinence du Bloc n'a pas même à voir avec l'état de popularité de l'option indépendantiste. La pertinence du Bloc ne s'évalue qu'à la lumière de ce qu'il incarne : un procès de régime. C'est là sa réalité, c'est le fondement de son existence politique. Et cette existence ne renvoie ni à des résultats de sondage ni aux simagrées politiciennes entourant le référendisme et autres péquisteries. Le Bloc est à la fois le lieu et l'instrument de la résistance au régime qui nous minorise.

Le Bloc n'est pas parfait mais c'est une pièce majeure de notre arsenal qui, il faut bien le constater, est plus que modeste. On peut certes le critiquer pour ses manies bon-

ententistes, s'exaspérer de son souverainisme désincarné et des contradictions dans lesquelles il s'empêtre, lui reprocher de se laisser prendre au jeu du parlementarisme *canadian* ou de s'engluier dans les ambivalences. Les récriminations peuvent s'égrener sur tout le spectre idéologique, tant il est facile et confortable d'exiger de lui la vertu que personne ne songerait à exiger de ses adversaires. Il s'agit ici de regarder les choses du point de vue du combat. Froidement et sans candeur.

Comme tout le reste en notre pays, l'action du Bloc et sa pensée sont constamment assiégées, engluées aussi bien par les réflexes de minoritaires qui perdurent que par les catégories d'une propagande adverse qui s'impose et finit par s'immiscer jusque dans les représentations de ceux et celles qui la combattent. Mais un fait demeure, essentiel, et qui renvoie au principe de base qui doit soutenir notre combat national : ne plus jamais accepter de se définir et de se placer en position de minoritaire. Aucun autre parti ne peut prétendre à cela : voter pour un parti *canadian*, c'est avaliser l'ordre constitutionnel de 1982, c'est choisir délibérément de régresser. Car pour les indépendantistes, le combat national n'est pas un thème idéologique fluctuant, c'est une réalité durable qui trouve son fondement dans l'existence nationale elle-même. Que le thème soit ou pas « dans l'air du temps », que les sondages soient favorables ou pas. Notre lutte s'inscrit dans le long terme et elle porte bien au-delà des enjeux conjoncturels. Un peuple se gouverne ou se laisse gouverner. Qu'il y consente et il se renie. Voter pour un parti politique fédéral, c'est un geste de négation qui sape les bases mêmes de notre combat, quelles que soient les justifications tactiques qu'on soit tenté d'invoquer.

Le Bloc québécois n'a pas à justifier de sa pertinence ou de son utilité sur autre chose que ce principe. Les combattants de l'indépendance doivent le savoir et l'affirmer. Nous affaiblit tout geste qui contribue à nourrir la double allégeance

et à relativiser les exigences de la loyauté primordiale au peuple du Québec. Dans le contexte empoisonné d'une élection fédérale qui, par définition, participe de la logique de la minorisation, le combat national s'exerce dans un champ de forces qui lui sont entièrement et sournoisement hostiles. Il n'y a aucune façon de gagner, on peut toujours tenter de se consoler en s'imaginant que le rhétorique pourra recouvrir le bruit des chaînes, mais la vérité est que la marge de manoeuvre du Québec dans ce régime est d'ores et déjà anéantie.

C'est un fait, les forces souverainistes ont perdu l'initiative historique et elles ont du mal à retrouver leurs marques dans le climat de confusion idéologique dans lequel elles baignent. Cette confusion, elle tient certes, pour une part, à ce qu'elles peinent encore à comprendre ce qui leur a valu de commettre des erreurs stratégiques majeures. Mais elle tient aussi à une guerre de propagande sans merci – et d'une ampleur vertigineuse – qui est menée contre le Québec par un État *canadian* animé plus que jamais d'une volonté de briser notre cohésion nationale. Et cette volonté continuera de s'exercer quel que soit le parti au pouvoir. Dans le nécessaire mouvement de recomposition des forces indépendantistes, la réactualisation des principes qui guident la lutte traverse une étape cruciale avec le sort du Bloc. Si jamais ce dernier recule au point de redonner un plus grand espace de fourberie aux avocats de la double allégeance et au primat de la loyauté qué-can, nous aurons régressé d'une génération. C'est un gaspillage que nous ne pouvons nous permettre.

Un peuple ne peut se construire ainsi à toujours se diviser contre lui-même. La pertinence du Bloc, c'est essentiellement à cela qu'elle tient : au refus de la politique de survivance. Son utilité, nous la trouvons dans ce qu'il symbolise un refus du régime que nous vaincrons le jour où nous serons capables d'accorder nos principes aux gestes de rupture qui s'imposent. Commençons par rompre avec le laxisme

moral qui consiste à mener de faux combats pour mieux fuir les choix difficiles que nous dicte la vérité de notre lutte. Le Canada n'est pas notre pays. Ayons la force et l'intransigeance de l'affirmer pour mieux aider les députés du Bloc à trouver la bonne voie dans les dédales de la politique d'annexion qu'ils auront à contrer de l'intérieur et dans un paysage idéologique tout entier façonné par les leurres de la rhétorique et les simulacres de pragmatisme dans lesquels se drapent les inconditionnels de notre servitude.

Pour le reste, il faudra continuer. Et recommencer, encore et toujours, dans l'opiniâtreté des « siècles de l'hiver » (Miron). Nos outils sont imparfaits, mais ce sont nos outils. □

**CURIEUX UN JOUR.
CURIEUX TOUS LES JOURS.**



ABONNEZ-VOUS



◆ On n'est jamais trop curieux ◆

ARTICLES

Éditorial

La vérité du régime et les principes de notre lutte

-*Robert Laplante*

2

Articles

Le destin et la volonté

-*Pierre Vadeboncoeur*

10

Brève histoire des gentils du Québec – I

-*Jean-Yves Dugas*

14

Chronique internationale

L'avenir du Québec et la pétro-oligarchie canadienne

-*Dave Anctil*

23

Dossiers

BOUCHARD-TAYLOR

LECTURES MALCOMMES (II)

Pourquoi en savons-nous toujours si peu ?

-*Benoît Dubreuil*

38

Une critique du double diagnostic de Bouchard et Taylor

-*Joëlle Quérin*

48

LE CHAOS UNIVERSITAIRE

La dérive financière des universités québécoises

-*Denis Monière*

62

Quelle crise des universités ?

-*Louis Lapointe*

72

Quand la démesure est au rendez-vous !

-*Louis Dumont*

93

La petite politique d'un naufrage annoncé

-*Marc Chevrier*

108

Lire

Note critique

L'intervention armée peut-elle être juste ?

-*Jean Roy*

136

Lire les essais

Pierre Vadeboncoeur

La Clef de voûte

149

Suzanne Clavette

Gérard Dion. Artisan de la Révolution tranquille

151

Pierre Vadeboncoeur

LE DESTIN ET LA VOLONTÉ

On peut refouler l'un ou l'autre. À défaut d'une volonté suffisante, le destin politique prévaut, s'avère de plus en plus fort, devient inéluctable, ou bien au contraire la volonté gagne, comme c'est le cas dans une révolution, tranquille ou pas.

Nous avons passé plus de quarante ans à exercer sur l'histoire une authentique volonté politique, depuis 1960 jusqu'à hier. On a bien senti que ce mouvement forçait ce qu'on peut considérer comme le destin. Nous exercions une pression tenace sur les résistances historiques. Nous gagnions çà et là des positions prédominantes, 1960 à 1966, 1976, 1995, mais le destin parfois l'emportait au contraire: 1980 et les périodes singulièrement longues d'hésitation entre nos défaites ou demi-succès. Puis en 2007, ce fut le retour sans équivoque de la réaction, recul peut-être considérable.

Nous avions sous-estimé le poids du destin et surestimé l'effort d'une volonté qui, en gros, cependant, a tout de même réussi à s'imposer tout au long de cette période, quoique avec des éclipses durables et inquiétantes.

2007 fut un choc. Étions-nous au terme non d'une période mais d'une époque? Le long cycle de la Révolution tranquille venait-il de prendre fin?

D'une part, il y avait la destinée, dont jusque-là l'on ne mesurait pas vraiment le poids, la masse, la résistance, car alors notre persistance tenait les forces adverses en respect.

Il y avait aussi notre détermination, parfois gagnante, mais plus précaire cependant qu'on ne pensait et aujourd'hui mise en échec à cause d'une certaine fatigue politique – et je dirais même peut-être culturelle.

Pendant plus de quatre décennies, la Révolution tranquille, puis le souverainisme continrent cette pesanteur de l'histoire, mais tout à coup, en 2007, la situation s'est inversée.

Le destin est plus fondamental que la volonté. En 2007, il est réapparu.

Même une grande révolution ne réussit pas nécessairement à maîtriser la réaction. Prenez la Révolution russe, qui n'a fait qu'un temps puis s'est trahie elle-même, finissant dans la plus complète déroute.

La volonté, moteur de la Révolution tranquille, inspiratrice de nombreuses réformes et du souverainisme, a fléchi. Est-ce temporaire ? On peut le croire, mais surtout craindre que ce ne soit pas le cas.

Le destin, qui accompagne comme une grande ombre toute notre histoire depuis la Conquête, est là à nouveau devant nous, incongru, absurde, mais dominant en ce moment.

N'essayons pas de masquer cela. Que se passe-t-il présentement ? La marche indépendante de l'histoire, sans contre-poids suffisant. La volonté est en question.

Cette main n'est pas gagnante.

Après des décennies de résistance, de progrès, mais aussi de quelque illusion, ce qu'il faut voir, c'est la loi d'inertie politique, réapparue.

Il faut s'interroger ouvertement là-dessus. La question est brutale et j'espère exagérée, mais, en raccourci, elle se pose : les Québécois veulent-ils donc politiquement disparaître ?

Dans la médiocrité, dans l'équivoque, le Québec, à terme, ne pourrait plus se maintenir. Le souverainisme velléitaire a démontré cela suffisamment.

Nous sommes dans le grand jeu. Les forces qui s'opposent à nous ne sont pas petites. Mais nous nous complaisions souvent dans un état de chose assez quelconque. Une volonté très moyenne nous paraissait alors suffire, devant des obstacles que nous minimisions aussi.

Le destin, c'est la résistance foncière des faits, c'est l'hostilité environnante, c'est l'inconscience relative des masses, et c'est aussi le contrôle exercé sur l'opinion publique, naturellement conservatrice. Nous résistions à tout cela, en partie par volonté, mais en partie sur l'erre d'aller, c'est-à-dire sans passion suffisante.

La réaction a finalement pris forme avec le parti conservateur et avec l'ADQ. Nous voici dans une période difficile. La volonté faisait du surplace depuis déjà trop longtemps. Sommes-nous maintenant engagés dans une spirale ? La volonté nationale, l'an dernier, devint à nouveau débordée.

Qu'y a-t-il maintenant devant nous ? Il ne faut pas sous-estimer ce qu'il y a sous les apparences banales de la politique partisane des partis de droite sur l'échiquier. Harper, Charest et peut-être Dumont, ça le destin ? Ces trois politiciens et quelques autres manifestent-ils en ce moment un ressac de l'histoire ? Il y a lieu de le craindre en effet.

Cependant il ne s'agit pas seulement de ces personnages, après tout secondaires. Le destin a repris forme au milieu et à la faveur d'un vide bien plus général. D'où le retour des opportunistes dans la politique, que cette vacuité a ramenés.

Ces marionnettes ne sont pas que des pantins. Elles sont les supports d'une fatalité qu'elles ne comprennent même pas.

Notre position dans l'histoire ne saurait s'interpréter par des considérations sans envergure. Il faut la commenter d'après de larges coordonnées : les défis historiques, les axes du destin, la volonté de le surmonter, la dynamique redoutable des politiques hostiles autour de nous dans un pays qui les maquille, le peu que nous sommes, la différence que cela fait, mais la nécessité d'être et de durer quoi qu'il en soit. Celle-ci n'est pas un caprice ; c'est la loi de toutes les sociétés humaines.

Nous n'avons pas affaire au relatif mais à des impératifs, et ce surtout dans la mesure où nous sommes vulnérables ! Les petites idées ne devraient pas être pour nous. □

Jean-Yves Dugas*

À la conquête
d'une identité propre

BRÈVE HISTOIRE DES GENTILÉS DU QUÉBEC – I**

*Est-il affirmation langagière, toponymique et tout
autant gentiléenne, plus émouvante que la prise
de possession de l'espace par la dénomination des
lieux occupés, par la désignation consécutive de ses
habitants ?*

Camille Laverdière (Dugas 2006, p. IX)

L'importance que revêt la désignation gentiléenne pour la société québécoise depuis le début des années 1980 a pu être démontrée de manière assez significative par le passé, et donc, demeure passablement bien connue. Toutefois, si au cours des vingt-cinq dernières années cette question a fait l'objet de notes, d'articles, d'exposés, d'ouvrages assez substantiels, on ne dispose pas encore d'une fresque historique spécifique qui en balise la totalité des tenants et aboutissants temporels. Le cadre particulier du trentième anniversaire de la parution de notre *Répertoire des gentils du Québec* apparaît particulièrement propice à une prospection globale de l'évolution historique des gentils d'ici et de leur apport à la langue québécoise envisagé du point de vue de la néologie.

* Auteur, entre autres, du *Répertoire de gentils du Québec*, Québec, Publications du Québec, 1987.

** Premier d'une série de sept articles sur l'histoire des gentils au Québec

Dans le respect du sujet de cet événement, nous accorderons, bien sûr, une place prépondérante au traitement des gentils dans les dictionnaires, aussi bien français que québécois, sans cependant nous y limiter de manière trop contraignante. En effet, ignorer toute la frange de la documentation que nous qualifierions de « périlexicographique », à savoir, attestations figurant dans des documents anciens, parfois inédits, discussions quant à la graphie, à la forme que devraient revêtir certains gentils, listes consignées sur divers supports (ouvrages, almanachs, documents électroniques), etc., livrerait une vision tronquée de la réalité de ce phénomène dont l'ampleur qu'il a connue au Québec peut être qualifiée d'exceptionnelle et d'unique en Amérique du Nord, à tout le moins.

Si la désignation collective formera la pierre d'assise de ce texte, nous n'en négligerons pas non plus la facette associée et quasi indissociable que constitue le recours à l'adjectif géographique ou toponymique, soit le dérivé d'un nom de lieu, exclusivement rattaché audit lieu et non aux gens qui l'habitent. À titre d'exemple, l'adjectif *appalachien* « relatif à l'ensemble des monts Appalaches » mérite de figurer dans le domaine des gentils en ce qu'il s'inscrit dans l'orbe sémantique de ces derniers, tout comme *laurentien* « relatif au fleuve Saint-Laurent » qui a, par le passé, en sus, été promu au rang de nom collectif des populations riveraines de ce cours d'eau. Signalons, au passage, que si tout gentil est susceptible de jouer le rôle d'adjectif géographique, il n'en va pas ainsi de ce dernier qui n'est pas toujours élevé au statut de désignatif de collectivités humaines.

Bien que le rôle historique des gentils constituera l'objet de notre examen au premier chef, il importe de traiter également du terme *gentil* lui-même et de la notion qu'il sous-tend. En conséquence, en première partie de ce texte, un développement particulier lui sera consacré dans une perspective également historique. Puis, les gentils québé-

cois eux-mêmes formeront le noyau dur de notre propos. À défaut de traiter le sujet de manière exhaustive, nous nous proposons de livrer une vue d'ensemble de l'histoire gentiléenne du Québec en retraçant de façon synthétique les principaux moments qui ont marqué son évolution. Nous espérons que cet article pavera la voie à une recherche encore plus en profondeur de la trame historique de cet important vecteur de notre identité culturelle qu'est le gentilé, ce « prince des onomastismes » pour paraphraser le sémiologue français Roland Barthes.

Le terme gentilé : naissance, étiolement et re-naissance

Si l'on confronte les mondes lexicographiques français et québécois, on constate que, pour exprimer la notion globale de personnes qui résident en un lieu donné, le premier a eu recours au terme ethnique, parfois ethnonyme, surtout par le passé, alors que le second a retenu de manière constante et exclusive le vocable gentilé. Cette particularité mérite qu'on s'y attarde en retraçant par le menu le sort que l'on a réservé à la dénomination-oriflamme des deux côtés de l'Atlantique.

Ethnique ou gentilé en France ?

Le terme *gentilé* est issu de l'expression latine *gentile nomen*, littéralement « nom des gens », neutre de *gentilis*, « qui appartient à une nation », de *gens*, « nation », et recouvre le nom des habitants d'un pays, d'une ville ou de tout type d'autre lieu. Il apparaît pour la première fois dans le *Dictionnaire de Trévoux*, en 1752¹. Par la suite, Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert le signalent dans leur *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* (1780). Au XIX^e

¹ En raison du type de recherche menée pour retracer les attestations dictionnaires du vocable gentilé comme des gentilés eux-mêmes et des références bibliographiques nombreuses qui en résultent, nous n'avons pas cru nécessaire de les recenser toutes, mais de nous en tenir aux ouvrages les plus significatifs..

siècle, on peut le relever, entre autres, chez Jean-Charles Laveaux, *Nouveau Dictionnaire de la langue française* (1820), chez Pierre-Claude-Victoire Boiste, *Dictionnaire universel de la langue française* (1828) et dans le *Complément au Dictionnaire de l'Académie française* (1836). Puis, Bescherelle Aîné le fait figurer dans son *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*, en 1862, tout comme Prosper Poitevin l'avait fait, dans son *Nouveau Dictionnaire universel de la langue française*, en 1856. Le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, publié entre 1866 et 1876, fait aussi figurer en entrée le terme *gentilé* et le *Courrier de Vaugelas* y recourt de manière usuelle en 1874 et 1875. Enfin, ce siècle se clôt avec Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française* (1889) qui le consigne et la revue *L'intermédiaire des chercheurs et curieux* qui signale à deux reprises, en 1894, la forme *gentillé* (sic).

Au début du siècle suivant, *gentilé* est retenu notamment par Prudence Boissière, en 1900, dans son *Dictionnaire analogique de la langue française* (sous les entrées *pays* et *ville*), par Larive et Fleury, en 1901, dans leur *Petit Larive et Fleury*; *Dictionnaire français encyclopédique* [...], que l'on peut considérer comme l'ancêtre du *Petit Larousse illustré* (!), du moins par la similarité du titre.

Or, dans son édition de 1930, le Larousse du XX^e siècle en six volumes étiquette le terme *gentilé* comme «vieux», voie qu'emprunte également le *Nouveau Petit Larousse illustré*, la même année. Le mot est toujours considéré comme vieilli par le *Nouveau Larousse universel* et le *Nouveau Petit Larousse illustré*, éditions de 1948 et de 1951.

Au cours de cette période, le linguiste belge Albert Doppagne en fait usage dans *Les dialectes belgo-romans* (vol. VI, nffl 1, janvier-mars 1947), le Français Charles Bruneau (1949, p.13) estime que «*gentilé* [lui] paraît propre à devenir un terme international» malgré qu'Albert Dauzat (1950, p. 226) constate que «*gentilé* n'est plus guère usité en France», ce

que vient confirmer le retrait probable du terme dans l'édition de 1959 du *Nouveau Petit Larousse illustré* où il est étiqueté *vieux* depuis le millésime 1906, ouvrage paru en 1905.

Quoique le *Dictionnaire encyclopédique universel Quillet-Grolier* adjoigne au vocable *gentilé* la mention «vieux et rare», dans son édition de 1962, un mouvement s'est dessiné lors du VII^e Congrès international d'onomastique (1963) pour redonner sa place à *gentilé*, désormais écarté pour *ethnique*, mais les discussions entourant ce courant n'ont pas permis d'en arriver à une recommandation ferme, comme le souhaitait Albert Dauzat dès les années 1950.

Au cours de la décennie 1960, *gentilé* est sporadiquement signalé dans des documents peu nombreux et son traitement dans le *Dictionnaire français-français des mots rares et précieux* (1965) ne laisse d'être éloquent sur son sort lexicographique. Timidement, Paul Robert, dans son *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (tome 3, 1969) le recense à la rubrique *gens*, tout en le marquant comme «vieux». Le chemin de la croix du terme se poursuit avec le souhait de Jean Laboriat (1976, p.13) «Que ce vieux mot teinté d'archaïsme ne vous effraie pas» et, la même année, la revue française *La clé des mots* (nffl 31, juin 1976, fiche 4521) le définit ainsi: «Nom collectif des habitants d'une agglomération [...]. Mot créé au Canada. Non courant». Le sort en est jeté!

Voici que, sous l'influence de l'usage québécois – voir plus loin – Alain Rey consigne le terme *gentilé* dans son remarquable *Dictionnaire historique de la langue française* (1992), tout en précisant que «le mot est surtout en usage au Québec». Présent dans le *Robert pour tous* (1994) et le *Robert junior illustré*, édition nord-américaine (1994), *gentilé* voyait sa réinsertion dans le vocabulaire français consacrée par sa consignation dans la réimpression et mise à jour de mars 1994 du *Nouveau Petit Robert* 1. L'année suivante, l'éditeur

Larousse, château fort lexicographique du maintien du vocabulaire *ethnique*, allait rendre les armes en intégrant, sans mention également, le mot *gentilé* dans le *Petit Larousse illustré*, millésime 1996, publié en juillet 1995. Il s'agit, dans une certaine mesure, de ce que nous qualifierions de néologie dite de seconde naissance.

À ce jour, seule l'Académie française, en raison d'un conservatisme traditionnel et fort tenace, ne consigne pas ce terme et il demeure absent de la neuvième édition de ce dictionnaire dont le second tome est paru en 2000. L'Académie, dernier bastion du terme *ethnique* dont l'ambiguïté terminologique n'est plus à démontrer, puisqu'il coiffe la notion de «nom de peuple» et ne peut convenir à la désignation des habitants de micro-communautés comme un hameau, un village, une municipalité, etc., se positionne à l'encontre des grands ouvrages lexicographiques de la fin du XX^e siècle et du début du XXI^e siècle.

Désormais, le domaine même de l'onomastique carbure à l'enseigne de ce terme générique pour exprimer la notion de «nom des habitants» comme en fait foi le développement que lui consacre le linguiste allemand Elmar Eggert dans sa thèse de doctorat. Il signale que *gentilé* sera privilégié «en tant que synonyme de nom d'habitant ou ethnique» (Eggert 2005, p. 28) et *ethnique* verra sa présence justifiée par l'usage qu'en font plusieurs linguistes français, notamment dans les travaux anciens dans ce domaine. Sans contredit, *gentilé* entre solidement et durablement dans l'usage onomastique de même que dans l'usage général du XXI^e siècle.

Le terme gentilé jadis et aujourd'hui au Québec

Même si la tradition est beaucoup moins ancienne au Québec qu'en France au regard du terme *gentilé*, il n'en demeure pas moins que nous avons pu en relever des traces qui remontent au début du siècle dernier. En effet, dès 1903-

1904, le périodique *Bulletin du parler français au Canada* utilise régulièrement ce terme pour désigner le nom collectif des habitants d'un lieu. L'amateur de mots bien connu à l'époque, Adjutor Rivard, le reprend dans la même source, dans le nffl 6, paru en 1907-1908.

Par la suite, l'ethnographe Luc Lacourcière le retient dans une bibliographie publiée dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française* en 1958 (vol. IX, juillet et octobre), tout comme le géographe Jean Poirier en 1965, dans sa *Toponymie : Méthode d'enquête*.

Du côté de la lexicographie d'ici, la première mention du terme est consignée, sauf erreur, par Louis-Alexandre Bélisle dans son *Dictionnaire général de la langue française* (1974).

Par la suite, les géographes Henri Dorion et Jean Poirier définissent *gentilé* de la manière suivante: «nom collectif des habitants d'une ville et en général de toute agglomération» et signalent *ethnique* dans leur *Lexique des termes utiles à l'étude des noms de lieux* (1975).

À compter de 1978, début de nos travaux en matière de noms d'habitants du Québec, nous avons systématiquement utilisé *gentilé*, contribuant bien humblement à lui redonner ses lettres de noblesse.

Au cours des années 1980 et 1981, des demandes multiples ont été acheminées à l'Office de la langue française d'alors, organisme responsable de la majeure partie des dispositions de la *Charte de la langue française*, adoptée en 1977, concernant l'acceptabilité du terme *gentilé*. La Commission de terminologie de l'Office reconnaissait, en 1981, l'exactitude du terme et la pertinence de son utilisation. Cette sanction s'est, par la suite, traduite par l'adoption d'un avis de recommandation paru à la *Gazette officielle du Québec* le 6 mars 1982, accompagné de la définition suivante: «Dénomination des habitants par rapport

au lieu où ils habitent (continent, pays, région, ville, village, quartier, paroisse, etc.)». Il s'agit d'un geste dont on ne saurait minimiser la répercussion sociale, compte tenu des résonances administratives considérables d'une telle sanction et du poids moral que le citoyen accorde, en général, aux décisions des organismes gouvernementaux. Par la suite, maints ouvrages lexicographiques, comme notamment le *Grand Robert de la langue française* (2001), ou périlexicographiques vont reprendre cette définition, en tout ou en partie.

Avec la parution, en 1981, de notre *Répertoire de gentilés (noms des habitants) du Québec*, pour la première fois, au Québec, un ouvrage faisait figurer dans son titre le mot *gentilé*. On notera, par ailleurs, vu la « nouveauté » du terme, dans la mesure où le Québec est concerné, que l'équivalent *noms des habitants* a été retenu dans une parenthèse explicative.

Ultérieurement, Jean Darbelnet, dans son *Dictionnaire des particularités de l'usage* (1986) lui consacrait une rubrique, de même que Marie-Éva de Villers, auteure du *Multidictionnaire des difficultés de la langue française* (1988) et A.E. Shiaty, sous la direction de qui a été préparé le *Dictionnaire du français Plus* (1988). En 1992, le *Dictionnaire CEC jeunesse*, 3^e édition et le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* intégraient à leur nomenclature le désormais connu et incontournable terme *gentilé*. Deux autres sommes lexicographiques devaient faire un sort particulier au vocable

qui nous occupe, soit le *Dictionnaire CEC intermédiaire*, 3^e édition (1999) et le récent *Dictionnaire universel des gentilés en français* (2006) de Jean-Yves Dugas.

Enfin, dans le cadre du projet Franqus, sous la direction des linguistes sherbrookoïses Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel, on travaille présentement à la rédaction d'un dictionnaire du français standard en usage au Québec (titre provisoire) dont la une version électronique partielle est pré-

vue pour l'été 2008, alors que le dictionnaire en son entier paraîtra en 2009 en version papier, et qui comportera un article *gentilé*... et la mention du dérivé adjectival *gentiléen*.

En raison de leur impact, on ne saurait passer sous silence le *Répertoire des gentils du Québec* (1987) et son supplément (1995), qui ont paru sous notre plume et qui ont contribué tant à la réinsertion du terme *gentilé* dans l'usage français qu'à sa solide implantation en terre québécoise.

Ce mot semble, dorénavant sans l'ombre d'un doute, installé à demeure dans le vocabulaire de la francophonie tout comme dans la terminologie onomastique française, et ce, en vertu des efforts des chercheurs québécois qui, convaincus de sa justesse et de son originalité, lui ont rendu tout son lustre et son éclat grâce à une promotion incessante, voire lancinante. On peut affirmer avec fierté, en se fondant sur la démonstration que nous venons d'effectuer, que désormais le terme *gentilé* a reçu sa consécration ultime de porte-étendard de la désignation collective des groupes humains en leurs multiples particularismes. □

L'AVENIR DU QUÉBEC ET LA PÉTRO-OLIGARCHIE CANADIENNE

À l'origine du sujet de cette chronique, il y a l'enjeu de l'élection fédérale actuelle. D'autres que moi voudront aborder l'élection sous l'angle de la question nationale, examiner les solutions proposées aux turbulences économiques par les divers chefs de partis, se pencher sur le leadership de Stéphane Dion, évaluer le tournant vert libéral ou – pour les auteurs en panne d'idées – dissenter sur la pertinence du Bloc québécois à Ottawa. Puisque ces sujets me semblent peu féconds, ce sera plutôt la lecture récente d'un livre remarquable sur la question du pétrole qui guidera la réflexion que je propose ici.

Il s'agit de l'essai intitulé *Au bout du pétrole*, écrit par Normand Mousseau¹, professeur de physique à l'Université de Montréal. En vue de l'élection fédérale de l'automne, ce livre devrait être lu par un maximum de citoyens. Pourtant, il ne s'agit pas d'un livre de politique – même si la donne politique, comme nous le verrons, est probablement la dimension la plus fondamentale du problème soulevé par Mousseau. Il ne s'agit pas plus d'un livre économique bien que, encore une fois, les enjeux économiques y soient décisifs.

* Chercheur à la Chaire Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie (MCD) – Institut d'études internationales de Montréal (UQAM)

¹ Normand Mousseau, *Au bout du pétrole: Tout ce que vous devez savoir sur la crise énergétique*, Éditions MultiMondes, 2008.

Voir aussi la recension de ce livre par Robert Laplante dans le numéro Été 2008 des *Cahiers de lecture de L'Action nationale* (vol. II, no 3).

C'est plutôt un essai courageux qui tente de démystifier la crise énergétique actuelle sur la base d'une analyse scientifique honnête et éclairée par les faits. La perspective de Mousseau n'est donc ni celle d'un environnementaliste sectaire, ni celle d'un militant gauchiste; s'il n'est pas question pour lui de nous convaincre d'une idéologie particulière, mais bien de mieux nous informer sur la réalité de la crise énergétique. Au moyen de données scientifiques soigneusement colligées et interprétées, l'auteur veut aussi attirer notre attention sur une réalité incontournable au sujet du pétrole: sa fin imminente et ses conséquences sur notre société et sur notre avenir en tant que civilisation.

La crise énergétique qui nous guette

Pour présenter le problème de la crise énergétique mondiale, Mousseau commence par faire prendre conscience aux lecteurs de l'étendue de la supercherie au sujet des données qui nous sont accessibles comme citoyens ou comme chercheurs.

Comme chacun le sait, le pétrole est une ressource énergétique rare et non renouvelable. Les stocks de pétrole ont donc une limite fixée par les lois de l'ordre naturel. Or si l'on se base sur les chiffres actuellement disponibles, les réserves mondiales de pétrole sont supposées tenir encore pendant 40 ans. Mais voilà où le bat blesse: de façon mystérieuse, d'après les mêmes chiffres publiés en 1985, et ce «en dépit d'une consommation en hausse constante depuis 25 ans», les réserves devaient, à l'époque, suffire pour... 40 ans². Mousseau démonte habilement l'explication la plus évidente de ce miracle apparent, celle de la découverte de nouveaux gisements. Cette explication, si chère aux décideurs optimistes et à leurs amis pétroliers, ne tient pas la route. Car les nouvelles découvertes issues de la prospection sont loin de compenser la frénésie de l'augmentation annuelle de la

² *Ibid.*, p. 10.

demande pour le pétrole. La raison est simple : les principaux gisements techniquement accessibles ont déjà été découverts il y a longtemps, et ils sont pompés au maximum depuis des décennies ; les nouveaux forages qui se sont multipliés un peu partout sur la surface du globe n'ont donc fait que compenser une partie infime de l'augmentation de la demande. De plus, les données de production, relativement fiables par comparaison avec l'état des réserves, contredisent les chiffres officiels sur les réserves exploitables et indiquent que même s'il reste autant de pétrole qu'on le dit dans les grands champs pétrolifères, son extraction devient de plus en plus pénible et le déclin dans la production du pétrole est proche³.

La plupart des géologues indépendants s'entendent sur le fait que le « pic dans la production mondiale de pétrole » a été atteint autour de 2008. Il reste certes beaucoup de gisements pétroliers à découvrir, mais les quantités, en regard de la croissance permanente de la demande, sont négligeables, et les futures extractions de pétrole seront beaucoup plus coûteuses que par le passé. La raréfaction de la ressource, l'augmentation importante des coûts de sa production future et, enfin, l'explosion constante de sa demande vont irrémédiablement transformer l'or noir en diamant noir⁴.

L'humanité voit dès aujourd'hui la fin du pétrole poindre à l'horizon, et il lui faut dès maintenant gérer son sevrage de cette énergie qui fut, par excellence, celle de l'ère moderne. Mais une inaction politique prolongée s'est maintenue en contexte ou la consommation effrénée du pétrole, nerf du développement industriel depuis plus d'un siècle, a aussi diminué considérablement notre marge de manœuvre en opérant des changements radicaux sur les conditions écologiques de notre prospérité.

3 *Ibid.*, p. 19.

4 J'exclus d'aborder ici, pour des raisons évidentes d'espace, la question de la « géopolitique du pétrole » et de ses conséquences sur les guerres actuelles et futures causées par la crise énergétique.

D'une crise à l'autre: le pétrole et le climat

Car s'il ne s'agissait que de gérer la raréfaction d'une ressource primordiale et d'en contrôler l'explosion de la demande, les conséquences prévisibles seraient tolérables. Mais les choses sont plus complexes car le défi énergétique s'inscrit dans la durée: l'usage massif des hydrocarbures durant les cent derniers siècles a bouleversé le fonctionnement climatique planétaire. Sur le plan environnemental – que laisse largement de côté Mousseau dans son essai –, le réchauffement climatique diminue considérablement notre marge de manœuvre pour faire face à cette fin du pétrole.

Dans un essai aussi troublant que bien documenté, le journaliste scientifique Mark Lynas a récemment colligé et analysé les meilleures données scientifiques traitant de la menace climatique que fait peser la gloutonnerie humaine pour les hydrocarbures⁵. Son analyse se base notamment sur les informations rassemblées par l'organisme indépendant *Intergovernmental Panel on Climate Change* (IPCC), qui a déjà publié des conclusions terrifiantes sur les conséquences du réchauffement climatique⁶.

Selon la meilleure science actuelle, le réchauffement climatique, dans le scénario le plus optimiste, pourrait atteindre deux degrés d'ici 2030. Les conséquences écologiques innombrables d'une telle augmentation sont déjà bien visibles: désertification accélérée; fonte de la glace des pôles et augmentation du niveau des mers; multiplication et intensification des cyclones et ouragans; destruction massive des écosystèmes et disparition concomitante des espèces fragiles; etc. Or ces phénomènes actuellement en cours atteignent des proportions apocalyptiques au-delà de la barrière des deux degrés, et les précédents d'un tel réchauffement dans l'histoire géologique

5 Mark Lynas, *Six Degrees. Our Future on a Hotter Planet*, Harper Perennial, 2008.

6 Pour la documentation officielle, voir le site de l'IPCC: www.ipcc.ch.

de la planète font miroiter le risque d'extinctions massives. Sur le plan politique, pour ne donner qu'une idée, on doit dès aujourd'hui envisager la gestion de populations entières qui, devenues «nomades du climat», seront forcées de se relocaliser plus ou moins pacifiquement⁷.

Aux conséquences écologiques du réchauffement planétaire, il faut ajouter les conséquences économiques qui lui sont inter-reliées. Car si la crise énergétique provoque la flambée des prix du pétrole, elle engendre également une flambée mondiale des prix de la nourriture car l'agriculture dépend lourdement de la pétrochimie. Or la production mondiale des vivres est aussi grandement affectée par la crise climatique. L'accessibilité à la nourriture, pour l'écrasante majorité de l'humanité, se trouve ainsi doublement compromise par la raréfaction du pétrole *et* par les conséquences des changements climatiques. Et puisque l'accélération effrénée de la consommation d'énergie non renouvelable provoque *aussi* l'accélération des changements climatiques, les scénarios les plus optimistes, qui servent actuellement de voile d'ignorance à nos politiciens, apparaissent comme des chimères qui ne font qu'aggraver le cataclysme imminent.

Bien sûr, les relations de cause à effet sont réversibles. Si nos gouvernements planifiaient intelligemment la gestion de la crise énergétique, ils agiraient dès maintenant pour réduire massivement la demande d'énergie produisant les gaz à effet de serre, ce qui aurait pour double effet de contrôler le réchauffement et de diminuer la pression sur l'accès au pétrole. C'était la logique au cœur même de l'accord de Kyoto qui, bien que nettement insuffisant, constituait à tout le moins un précédent allant dans la bonne direction. Mais, comme chacun le sait, telle n'est pas la politique du Canada et de son maître américain, les deux pays s'étant volontairement exclus de l'accord...

7 *Six Degrees...*, op. cit., p. 101-159.

Un Québec saigné à blanc par le pétrole?

Le citoyen ordinaire entend chaque jour des bribes de cette réalité complexe à la télévision; il peut aussi lire dans les journaux une foule d'analyses qui dessinent un futur plutôt sombre pour les jeunes générations, qui devront naturellement subir les choix collectifs effectués par le passé. Et ce citoyen, incrédule, peut légitimement se demander pourquoi notre gouvernement demeure aussi passif face à une crise dont les conséquences sont des plus graves. C'est que le citoyen québécois peut rarement se faire une idée exacte des contraintes qui pèsent sur nos choix collectifs lorsqu'il s'agit de légiférer sur la crise énergétique; il doit souvent se contenter d'explications tronquées.

Histoire de commencer à soulever le voile sur cette réalité complexe, on peut comprendre que la dépendance québécoise envers le pétrole, dans un contexte d'inflation mondiale des prix, menace gravement notre compétitivité économique sur la scène internationale. Le pétrole, pour le Québec, est un facteur majeur d'appauvrissement collectif. Comme le soulignait récemment Claude Picher dans *La Presse*,

Jusqu'à la fin des années 90, la valeur des exportations internationales québécoises couvrait largement le coût des importations. Puis, graduellement, le surplus commercial a commencé à décliner, pour s'effacer presque complètement en 2003. L'année suivante, en 2004, le Québec enregistrait son premier déficit commercial, à 578 millions. Depuis ce temps, la situation se détériore à une vitesse affolante. L'an dernier, le déficit frisait déjà les 11 milliards⁸.

Contrairement à ce qu'affirment certains essayistes à la courte vue, ce n'est ni notre productivité ni notre innovation qui expliquent ce recul. C'est plutôt notre dépendance croissante envers le pétrole et, surtout, l'absence pour nous de tout contrôle sur ses prix, deux facteurs qui font que nous

⁸ Claude Picher, « La dépendance pétrolière du Québec », *La Presse* du 26 avril 2008.

nous appauvrissons collectivement. Toujours selon Picher, les chiffres bruts (sur le brut) ne mentent pas : « En 1998, l'ensemble des importations québécoises de pétrole brut se situait à 2,5 milliards ; l'an dernier, on frisait les 14 milliards, une hausse de 457 %⁹. »

Dans le même article, le chroniqueur de Power Corporation rappelait d'autres faits troublants pour notre avenir immédiat. Le fait que le Canada soit un grand producteur de pétrole n'a aucun effet sur notre autonomie énergétique, car le pétrole albertain sert presque exclusivement à satisfaire l'appétit insatiable du marché américain¹⁰. Le Québec achète ainsi son pétrole sur les marchés mondiaux, à fort prix, principalement en Algérie, puis au Royaume-Uni et en Norvège. La croissance fulgurante et constante du prix du pétrole menace dès lors notre sécurité économique, de sorte que pour l'année en cours, il ne serait pas surprenant que notre déficit commercial « oscille aux alentours de 20 milliards¹¹. »

Malgré ce constat lucide sur les conséquences économiques de notre dépendance envers le pétrole, Picher demeure mystérieusement silencieux sur certaines de ses causes politiques. S'il est vrai qu'un chroniqueur économique consciencieux ne doit pas faire de politique, on aurait pu au moins s'attendre à ce qu'un Picher, qui traite souvent des avantages pour le Québec de demeurer dans la fédération canadienne, soit en mesure de poursuivre son examen en amont du phénomène économique qu'il décrit avec tant de lucidité. Car s'il tombe sous le sens que la dégénérescence de notre déficit commercial est essentiellement due à l'état aggravé de notre dépendance envers le pétrole, il s'agit peut-être également d'un symptôme évident d'une autre dépendance : celle envers le Canada.

9 Ibid

10 Voir aussi le chapitre consacré par Mousseau à la question de la politique canadienne de l'énergie : *Au bout du pétrole*, op. cit., p. 115-123.

11 Claude Picher, *op. cit.*.

Le fédéralisme et l'ordre pétro-oligarchique

La logique d'appartenance à une fédération, du moins chez ses défenseurs, intellectuels et politiques, est de permettre la création d'un filet commun de sécurité. Selon les grands défenseurs du fédéralisme comme Robert Schuman et Pierre-Elliott Trudeau, la raison d'être du fédéralisme est de permettre la réalisation d'économies d'échelle en collectivisant les coûts de la sécurité collective tout en assurant le bon fonctionnement d'un marché intérieur élargi à plusieurs territoires. Le fédéralisme, dans son essence, serait donc une *association de collectivités partageant les coûts et les bénéfices de la coopération*¹².

Il s'agit là, bien entendu, de la théorie. Dans la pratique, il existe un certain décalage avec cet idéal. Par exemple, dans notre fédération, même si l'Alberta possède des richesses pétrolifères en surabondance (classant le Canada au deuxième rang mondial des ressources pétrolières), la sécurité énergétique des provinces canadiennes n'est aucunement assurée du fait d'être les « associées » de l'Alberta. Bien au contraire. Si le gouvernement fédéral ne se gêne jamais pour brider le Québec lorsqu'il est question de sa souveraineté sur la scène internationale, il n'en va pas de même de l'Alberta lorsqu'il s'agit de la sécurité énergétique de ses membres. Car le gouvernement albertain donne à rabais l'exploitation de ses sables bitumineux à des exploiters américains sans se soucier des besoins de ses « partenaires » canadiens. Cela fait dire à un Mousseau courroucé que, avec la crise pétro-énergétique que nous vivons actuellement, « le Canada ne peut pas continuer cette politique de mauviette »¹³.

12 Pour le lecteur intéressé à la théorie du fédéralisme, on peut consulter le livre de D. Karmis et W. Norman : *Theories of Federalism. A Reader*, Palgrave, 2005.

13 *Au bout du pétrole*, op. cit., p. 115.

Rappelons que le Canada s'est lié les mains, du temps de Chrétien, en signant une close du traité de l'ALENA lui interdisant de limiter l'exportation du pétrole albertain aux États-Unis¹⁴. (Cette close, par ailleurs, ne fut même pas signée par le Mexique.) L'Alberta retire des redevances intéressantes de cet accord qui, certes, profitent superficiellement aux Canadiens par l'entremise de la péréquation. Mais ces redevances ne reflètent pas du tout la valeur réelle de l'or noir¹⁵, ni non plus le coût réel de son empreinte écologique sur le pays ainsi que la valeur réelle de son impact structurel sur les économies provinciales.

Les recettes fiscales des hydrocarbures ont notamment permis à l'Alberta d'éliminer sa dette, de financer ses programmes et ses infrastructures, faisant l'envie des rangs de «mauviettes» qui garnissent la classe politique canadienne. Mais voilà : l'économie albertaine surchauffe uniquement à cause de la fluctuation inflationniste du prix du pétrole, et cela crée un déséquilibre économique dangereux au sein de la fédération. Pendant que les provinces se vident de leurs travailleurs qui vont travailler dans l'Ouest pour des salaires qui peuvent atteindre le double, voire le triple, du taux horaire de leur province d'origine, l'ensemble des autres membres de la fédération doivent composer avec une inflation «*coast to coast*» causée par cette surchauffe artificielle¹⁶.

L'Alberta est aussi, et de loin, la principale productrice de GES au Canada. Les provinces moins polluantes, comme le Québec, se retrouvent ainsi étouffées dans le carbone de l'Ouest et ne parviennent plus à se démarquer, sur la

¹⁴ *Ibid.*, p. 117.

¹⁵ «L'industrie des sables bitumineux ne doit payer que 1% de la valeur de la production en redevances...» Pendant que l'Alberta perçoit 4,30 \$ par baril, la Norvège perçoit 14,10\$ et l'Alaska 11,70\$. Voir Mousseau, *Au bout du pétrole*, op. cit., p. 118-119.

¹⁶ Pour se donner un premier aperçu de cette réalité, on peut consulter le dossier sur les sables bitumineux de l'Alberta confectionné par Radio-Canada, disponible sur le site internet de la société : <http://www.radio-canada.ca>.

scène internationale, en mettant de l'avant leur production d'énergies propres¹⁷. Kyoto devait justement permettre aux pays moins polluants, comme le Québec, d'obtenir un avantage comparatif dans l'économie mondiale, en permettant de vendre leurs crédits de carbone aux pays les plus pollueurs et en attirant les industries en quête de sources d'énergie moins polluantes. Grâce aux libéraux, puis au gouvernement conservateur originaire d'Alberta, le Canada, en se dédouanant du protocole, a par le fait même enlevé au Québec une importante marge de manœuvre pour l'avenir, nous condamnant à demeurer dépendant de la production du pétrole, avec sa pollution, son inflation et le déséquilibre économique qu'il engendre entre les provinces.

Comme si ce portrait n'était pas suffisamment glauque, notre association fédérale avec l'Alberta ne nous garantit même pas un accès privilégié à l'or noir en cas de crise mondiale d'accès aux hydrocarbures! Qui plus est, il ne sera jamais possible à un Québec fédéré de compenser stratégiquement son manque de pétrole par sa production massive d'énergie d'hydro-électrique propre, puisque 1) sa prise en compte sera statistiquement noyée par les émissions albertaines et 2) son accès à la bourse du carbone est déjà compromis par l'orientation imposée par le gouvernement fédéral.

Ainsi, au change, le Québec est doublement perdant: il n'a ni les moyens ni les pouvoirs pour soustraire son économie à la dépendance envers le pétrole par un programme ambitieux, sur le modèle suédois, de développement d'une société beaucoup moins dépendante du pétrole; il doit ensuite composer avec les coûts environnementaux et économiques d'une pollution massive venue de l'Ouest, et ce, sans pouvoir espérer aucune compensation de la part du gouvernement fédéral.

17 Le Québec est ainsi étouffé dans un double sens, puisque les émissions albertaines sont l'une des premières causes de l'augmentation des pluies acides et de la prolifération des algues bleues. Voir le reportage de Louis-Gille Francoeur: «Des algues bleues tombées des cieux», *Le Devoir*, 12 février 2008.

Conclusion

S'il était possible de choisir son régime collectif en matière de sécurité énergétique comme il est possible de choisir son régime d'assurance vie, seuls des irrationnels (ou peut-être des masochistes?) choisiraient candidement les conditions actuellement offertes par la fédération canadienne. Car à moins de recevoir plus ou moins directement compensation pour embellir les conséquences de notre dépendance envers le Canada, la seule raison calculatrice devrait nous pousser à changer de régime. C'est pourquoi le Québec a besoin plus que jamais de se dédouaner du régime pétro-oligarchique canadien. Il devrait pouvoir miser sur ses forces et développer un modèle économique qui réduirait rapidement sa dépendance envers le pétrole, par le développement d'énergies propres et par la mise en place d'incitatifs pour réduire notre dépendance collective aux hydrocarbures¹⁸.

Parmi les partis politiques qui se présentent actuellement aux élections fédérales, seul le Bloc Québécois a le mérite de dénoncer l'aberration éco-énergétique que constitue la fédération canadienne. Certes, on pourra reprocher au parti souverainiste qu'il n'obtiendra jamais le pouvoir pour prendre les décisions qui s'imposent. Mais qui, des autres chefs, pourrait faire mieux? Peut-on s'imaginer Stéphane Dion tenir tête aux pétro-oligarques albertains et américains? Ne voit-on pas la manière habile avec laquelle Stephen Harper réussit à détourner complètement nos intérêts au profit de sa patrie albertaine? Imagine-t-on Jack Layton transformé en... Hugo Chavez?!

Aucun des partis fédéralistes n'a le goût, la force ou le courage d'affronter l'ordre pétro-oligarchique canadien. Certes, en

¹⁸ C'est la conclusion du livre de Mousseau, qui en appelle au modèle très intéressant de la Suède afin de palier aux conséquences de l'inflation des prix du pétrole. Voir *Au bout du pétrole*, op. cit., p. 123-138. Mais l'auteur semble oublier que les options du Québec dépendent des moyens politiques et financiers que le Canada lui laisse...

portant une importante délégation bloquiste à la Chambre des Communes, le Québec n'obtient qu'une victoire morale. Mais à la lumière de la crise énergétique, les enjeux électoraux me semblent limpides : nous avons à faire un choix entre donner le mandat au Bloc pour une dissidence politique cohérente, basée sur l'affirmation de nos intérêts bien compris, ou bien accepter le passeport canadien pour une dégénérescence collective assumée. □

LE TOURNANT
VERT LIBÉRAL
MENACE L'UNITÉ
CANADIENNE !

VOTE
HARPER

RECONNAISSANCE
CONSTITUTIONNELLE
DE LA NATION
QUÉBÉCOISE

APPUI AU
PROTOCOLE
DE
KYOTO

LIMITATION
DU POUVOIR
FÉDÉRAL DE
DÉPENSER

OPPOSITION
AUX GUERRES
EN IRAK ET
EN AFGHA-
NISTAN



agir pour notre monde

***Ensemble, nos actions
nous inscrivent
dans un développement
durable et solidaire.***

*Près de 10 000 membres
dont 2536 entreprises collectives,
organisations et associations.*



Desjardins

Caisse d'économie solidaire

Montréal	514 598-2122	1 877 598-2122
Québec	418 647-1527	1 877 647-1527
Joliette	450 753-7055	1 866 753-7055

www.cecosol.coop

DOSSIERS

BOUCHARD-TAYLOR LECTURES MALCOMMES II

LE CHAOS UNIVERSITAIRE

Dossiers

BOUCHARD-TAYLOR LECTURES MALCOMMES (II)

Pourquoi en savons-nous toujours si peu ?	
-Benoît Dubreuil	38
Une critique du double diagnostic de Bouchard et Taylor	
-Joëlle Quérin	48

LE CHAOS UNIVERSITAIRE

La dérive financière des universités québécoises	
-Denis Monière	62
Quelle crise des universités ?	
-Louis Lapointe	72
Quand la démesure est au rendez- vous !	
-Louis Dumont	93
La petite politique d'un naufrage annoncé	
-Marc Chevrier	108

Lire

Note critique

L'intervention armée peut-elle être juste ?	
-Jean Roy	136

Lire les essais

Pierre Vadeboncoeur	
La Clef de voûte	149
Suzanne Clavette	
Gérard Dion. Artisan de la Révolution tranquille	151

Bouchard et Taylor

POURQUOI EN SAVONS- NOUS TOUJOURS SI PEU ?

Le débat autour du rapport Bouchard-Taylor a très largement porté sur la pertinence du modèle d'interculturalisme défendu par les commissaires et sur leur interprétation générale de la crise des accommodements raisonnables. Assez peu d'attention a été portée à leur interprétation de l'état de l'intégration des immigrants et au rôle de celle-ci dans la construction de leur diagnostic. Mon objectif dans cet article est de montrer à partir de quelques exemples comment les auteurs ont construit leurs conclusions sur une utilisation impressionniste des sciences sociales, et laissé passer de nombreuses contradictions afin d'aboutir à un récit qui leur plaisait. Je soutiendrai qu'ils ont inventé une explication approximative sans chercher à obtenir de données empiriques permettant de la valider, de sorte que les Québécois ne peuvent pas se considérer davantage informés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient au début des audiences de la Commission.

Un problème de perception ?

Rappelons d'abord l'argument principal des auteurs, celui du problème de perception. Les Québécois ont cru voir un problème là où il n'y en avait pas. L'intégration des immigrants va bien et les accommodements raisonnables sont...

* Chercheur postdoctoral, UQAM

en général raisonnables. Mais comment expliquer dès lors la virulence de la crise? La réponse des commissaires tient de l'ordre de la psychanalyse: les Québécois souffrent d'une insécurité culturelle chronique due à leur condition de minoritaire. Cette insécurité fait en sorte qu'ils ont tendance à se «braquer» sur leur identité et que, d'une manière inconsciente, ils sont constamment à la recherche d'un bouc émissaire à transformer en victime expiatoire. Parce qu'il est mal connu, l'immigré devient une cible de choix. La véritable cause de la colère n'est donc pas à trouver dans le comportement du minoritaire, mais bien dans l'insécurité culturelle du majoritaire. Ce n'est qu'en ramenant publiquement cette insécurité à la conscience majoritaire qu'il sera possible de guérir ceux que Jean-François Lisée a appelés les «malades imaginaires¹». En somme, le majoritaire n'est pas coupable, il est fou.

Les auteurs ont cependant négligé une règle de base des sciences sociales que l'on peut énoncer de la manière suivante: entre une explication inspirée de la psychanalyse et une autre qui ne l'est pas, il faut toujours préférer la seconde. Pourquoi, par exemple, les commissaires ne se sont-ils pas simplement contentés d'affirmer qu'il y avait un problème de perception? Il leur eut été possible de soutenir simplement que les Québécois avaient une vision démesurément négative de l'état de l'intégration des immigrants, que le repli communautarisme et l'intégrisme religieux n'existaient pas au Québec, et que la colère populaire contre les accommodements avait été inappropriée. Pourquoi ne s'en sont-ils pas tenus à cette conclusion? Mon hypothèse est la suivante: en s'en tenant à une explication aussi simple, ils auraient été obligés d'enquêter plus en profondeur sur la justesse des perceptions des Québécois. Le repli communautaire existe-t-il au Québec? Des lectures rigoureuses des traditions religieuses sont-elles mises au service de

1 Jean-François Lisée, «Les malades imaginaires», *La Presse*, 27 mai 2008.

stratégies d'isolement au sein de certaines communautés issues de l'immigration ? Ces questions ne les intéressaient visiblement pas. Pourquoi enquêter sur un problème que l'on croit inexistant ? Ne vaut-il pas mieux alors se lancer dans un plaidoyer en faveur de principes généraux et généreux (l'ouverture à l'Autre et la confiance en soi) que dans enquête sérieuse sur l'état de l'intégration ?

Pas de problème d'intégration

Lors de la dernière campagne électorale, André Boisclair déclarait d'un seul souffle que 1) le modèle d'intégration québécois fonctionnait à merveille et que 2) il y avait 27 % de chômage chez les immigrants originaires du Maghreb. Visiblement, il ne comprenait pas que la seconde affirmation venait considérablement affaiblir la première. Un problème semblable apparaît dans le rapport Bouchard-Taylor : comment un modèle d'intégration si merveilleux peut-il laisser une telle emprise à la mésentente et à la colère ? Le lecteur retient de sa lecture l'impression que le modèle québécois d'interculturalisme fonctionne bien « par définition » et que toute insatisfaction à son égard ne peut s'expliquer que par l'incapacité de la population à en saisir les grands principes. Les critiques des politiques d'intégration ne sont jamais des critiques des politiques d'intégration, mais toujours l'expression d'une attitude de peur et de repli, elle-même enracinée dans une incapacité à saisir la vertu et l'utilité des principes d'ouverture et de métissage.

Ainsi, les commissaires n'examinent pas la possibilité que la colère populaire ait pu cibler de manière légitime des attitudes de repli au sein de certaines communautés culturelles. Bien sûr, les commissaires évoquent à quelques reprises l'existence de telles attitudes. À chaque fois, cependant, ils soulignent qu'elles trouvent leur origine non pas dans des préférences et des pratiques propres à certains groupes minoritaires, mais dans l'attitude du groupe majoritaire

lui-même. Pour les commissaires, en effet, le repli communautaire ne semble pouvoir s'expliquer que par l'attitude négative et dépréciative de la majorité. Mais sur quoi s'appuie cette affirmation ?

Le problème est bien connu. L'attitude rigide du majoritaire peut déclencher chez le minoritaire deux réactions opposées. La première, bien connue des parents, s'appelle la «réactance», c'est-à-dire le désir de faire le contraire de ce que l'on exige de nous. Par exemple, vous me demandez d'être comme vous, alors je réaffirme ma différence. Mais il existe une seconde réaction. Il s'agit du «conformisme» qui consiste à orienter son comportement en fonction des normes affirmées publiquement et des comportements considérés comme habituels. Les commissaires tiennent pour acquis que la réactance est prédominante mais n'offrent aucune donnée pour appuyer leur hypothèse. Historiquement, le désir de suivre la règle affichée publiquement a pourtant joué un rôle central dans l'intégration des minorités en France, aux États-Unis et au Canada. Ce n'est pas l'enthousiasme des Anglo-protestants majoritaires à l'égard de la culture canadienne-française et du catholicisme qui a amené les exilés des *petits Canadas* à s'intégrer et à venir enrichir la société américaine. Pourquoi l'affirmation ferme et explicite de normes publiques par la majorité québécoise ne favoriserait-elle pas aujourd'hui l'intégration ? Les commissaires ne nous offrent sur ce sujet aucune donnée particulière.

Le cas du voile

Un exemple de la légèreté des explications proposées par les commissaires se trouve dans le traitement accordé à la question du foulard islamique. Je ne m'intéresse pas particulièrement à cette question, mais le fait que les commissaires l'aient mise au cœur de leur réflexion m'incite à m'y référer (plutôt qu'aux signes ostentatoires sikhs et hassidiques, par exemple, auxquels les auteurs font très peu référence). Les

commissaires reconnaissent que le port du foulard peut s'accompagner de multiples significations et que certaines d'entre elles ne sont pas compatibles avec les valeurs d'égalité et d'intégration. Pourtant, ils ne cherchent pas à déterminer la force relative des différents motifs. Suivant la ligne dominante des travaux de Charles Taylor, ils ont tendance à interpréter la pratique religieuse d'une manière que l'on peut qualifier de «spiritualisante», c'est-à-dire en minimisant ses aspects sociopolitiques et en mettant l'accent sur ses aspects spirituels et transcendants. J'en donne un exemple :

[...] le choix d'une jeune musulmane de porter le foulard à l'école ne peut être mis sur le même pied que celui de son camarade de porter une casquette. Dans le premier cas, la jeune fille se sent soumise à une obligation – déroger à cette pratique serait aller à l'encontre de ce qui la définit, elle se trahirait elle-même, son sentiment d'intégrité serait atteint (p. 144).

On peut reconnaître l'existence et la légitimité de telles attitudes. Mais sur quelles données s'appuient Bouchard et Taylor pour en faire un cas typique ? Quelle enquête ont-ils menée sur la condition des jeunes musulmanes ? Aucune. Les commissaires se sont plutôt contentés de tendre une oreille complaisante aux lobbies pro-hidjab qui ont défilé devant eux. En France, pourtant, la commission Stasi avait mené des enquêtes afin de déterminer le poids des différents facteurs dans la décision de porter le foulard. La commission était parvenue à la conclusion que la pression sociale négative sur les jeunes musulmanes des banlieues était suffisamment néfaste pour justifier une restriction à la liberté de religion. Pourquoi ne pas avoir mené de semblables études ici ? Les auteurs se contentent de critiquer la législation française sans prendre au sérieux les motifs qui ont présidé à son élaboration.

La lecture spiritualisante proposée par Bouchard et Taylor devient particulièrement douteuse lorsque l'on considère que, dans les cours d'école montréalaises, l'on peut voir des fillettes de six ou sept ans porter le foulard (une pratique

qui n'existe même pas dans les pays musulmans). Peut-on sérieusement affirmer qu'il s'agit pour elles d'une manière d'être fidèles à leur identité religieuse profonde? Un enfant de six ans (et je dirais même de treize ou quatorze ans) peut-il être soucieux de son identité morale et spirituelle profonde? L'hypothèse me semble suffisamment douteuse pour mériter un examen approfondi. Or cet examen ne se trouve ni dans le rapport Bouchard-Taylor ni dans les études qui l'accompagnent. Les commissaires se basent sur leurs intuitions. Mais pourquoi en ce domaine leurs intuitions vaudraient-elles davantage que celles du Québécois moyen? N'est-ce pas une curieuse épistémologie qui postule que le domaine des idées généreuses coïncide avec celui des idées vraies?

Remarquez, il est possible que les Québécois aient tort de voir dans le port de symboles religieux ostentatoires l'indice d'un repli communautaire. Cette corrélation semble bien établie au sein de toutes les sociétés humaines depuis le début de l'humanité mais, qui sait, peut-être vivons-nous dans une situation historique inédite. Il eut pourtant été facile de mener une enquête de terrain pour clarifier la question. Or les commissaires avaient, semble-t-il, une autre idée en tête. Quel que fut le poids des préférences communautaristes, leur réponse était déjà prête. Le repli sur soi minoritaire, s'il existe, ne peut s'expliquer que par l'attitude négative du groupe majoritaire. Encore une fois, la seule issue possible demeure l'ouverture et la tolérance: «[...] on dégage alors un accord assez large qui permet aux élèves portant le foulard de fréquenter l'école plutôt que de s'en trouver exclues et ainsi poussées vers les écoles confessionnelles privées» (p. 141). L'argument est élégant, mais est-il vrai? Le communautarisme ne peut-il résulter que de l'attitude rigide de la majorité? Bouchard et Taylor ne s'appuient encore une fois sur aucune donnée. L'interdiction des symboles religieux ostentatoires en France a-t-elle mené à une fuite vers les écoles confessionnelles? Bouchard et Taylor ont-ils accès à

des études qu'ils ont négligé de nous présenter? J'aimerais le croire mais je ne parviens pas à m'en convaincre.

D'ailleurs, à certains endroits, les auteurs laissent entrevoir l'immense faille qui traverse leur rapport. Le passage suivant, par exemple, illustre une dynamique de repli communautaire dont on aurait aimé savoir davantage :

Les femmes immigrées venant de certains pays sont également plus à risque de subir de la violence familiale ou conjugale. Elles sont parfois isolées, captives d'une petite communauté fermée et victimes de pratiques abusives, surtout de la part de leur conjoint (mais aussi de leur belle-mère). [...] C'est un problème difficile à aborder, notamment à cause du silence des victimes qui, en plus, ne pourront jamais divorcer de peur d'être rejetées par le milieu dont elles dépendent. [...] Enfin, celles-ci ont peine à se défaire d'un sentiment de culpabilité et à prendre conscience des racines sociales de leur situation (p. 227).

Cette fois, au moins, l'attitude du majoritaire ne semble pas en cause. C'est peut-être pour cette raison que les auteurs passent rapidement à un autre sujet.

Le planisme identitaire et l'illusion de contrôle

Si la possibilité d'un repli communautaire n'effraie pas les commissaires, c'est que l'adhésion du Québec à l'«interculturalisme» représente à leurs yeux une protection suffisante contre d'éventuelles dérives. Du moment où il existe une politique officielle préconisant le brassage, la mobilité et l'interaction, l'intégration est assurée. Bien sûr, cela implique que «Les membres du groupe ethnoculturel majoritaire [...], tout comme les membres des minorités, acceptent que leur culture (les traditions, les référents identitaires) soit transformée à plus ou moins long terme par les interactions que suppose le régime» (p. 120). Lisons bien : le régime *suppose* l'interaction. Mais qu'en est-il véritablement? Ces interactions ont-elles vraiment lieu? Après tout – et il faudrait dire heureusement – le contrôle qu'exerce un État démocratique sur les interactions sociales demeure

plutôt modeste (en dehors peut-être de l'éducation primaire et secondaire).

Rappelons quelques détails. Le Québec est une démocratie libérale et une économie de marché. Il ne faut pas céder à la peur, mais il ne faut pas non plus céder au planisme identitaire et à l'illusion d'un contrôle total sur la société. L'interculturalisme ne peut pas – sous peine de se retourner contre la liberté elle-même – s'opposer à la liberté de contrat sur le marché du travail ou sur le marché immobilier. Il ne peut pas s'immiscer dans le choix des amis, des fréquentations et des conjoints, dans le choix des biens culturels ou dans l'organisation de la vie associative. Pour cette raison, l'intégration, dans les sociétés libres et démocratiques, est condamnée à demeurer un processus largement aléatoire, dépendant davantage des pratiques et des préférences présentes dans la population que des grands modèles, principes, déclarations et livres blancs. Il n'existe pas de politique publique permettant de faire naître cet homme nouveau dont rêvent les commissaires et que Mathieu Bock-Côté a justement appelé – en écho sans doute à Robert Musil – «l'homme sans préjugé²».

C'est précisément pour cela que l'on veut savoir s'il existe chez certains groupes des préférences et des pratiques qui ont pour effet – sinon pour objectif – de limiter les interactions avec le groupe majoritaire. Ce sont précisément de telles préférences et pratiques qui furent dénoncées lors du débat sur les accommodements raisonnables. S'agit-il de comportements marginaux? Sont-ils en progression? Existe-t-il une corrélation, par exemple, entre le port de symboles religieux ostentatoires et le fait de vivre en dehors des grands circuits de socialisation québécois? Il est à noter qu'aucune des treize études qui accompagnent le rapport ne cherche à éclaircir ce point.

² Mathieu Bock-Côté, «Marcuse, inspirateur de la commission Bouchard-Taylor», *Le Devoir*, 31 mai 2008.

Le tout tourne à la mauvaise farce quand, en conclusion, les auteurs révèlent que «l'on ne dispose pas actuellement d'une connaissance suffisante de la situation de l'interculturalisme» et qu'il «faudrait lancer des enquêtes sur l'état ou la fréquence des interactions entre groupes ethniques» (p. 261). Parmi les thèmes de recherche qui leur viennent à l'esprit, les commissaires signalent :

- l'identification à la société québécoise chez les immigrants et leurs enfants ;
- l'attachement à la culture d'origine et la participation aux organismes ethniques comme facteurs d'intégration ou d'isolement ;
- la mesure des relations et des unions interethniques [...] ;
- l'évolution des concentrations ethnoculturelles et leur signification en termes de cloisonnement ;
- le degré d'intégration à la société québécoise chez les élèves diplômés d'écoles ethnoconfessionnelles ;
- la nature et l'évolution du tissu social et culturel dans les quartiers multiethniques de Montréal, etc. (p. 261)

Deux remarques s'imposent. D'une part, pourquoi la commission – qui disposait d'un budget de 5 millions de dollars dont 1,3 million n'a pas été dépensé – n'a-t-elle pas jugé bon de mener ces études ? Pourquoi a-t-elle préféré commander des études dont la majorité ne fait que reproduire des données ou des arguments déjà disponibles dans d'autres publications récentes ? Le mystère reste complet. D'autre part, tant qu'on ne peut répondre de manière assurée à ces questions, comment peut-on affirmer que la colère des Québécois face aux accommodements raisonnables s'appuie sur une perception erronée ? Pourquoi présumer qu'une enquête sur l'état de l'interculturalisme viendrait nécessairement calmer la grogne populaire ? Commençons par voir ce qu'il en est, nous verrons par la suite si notre colère se calme.

Le raisonnement des auteurs coïncident ici avec une forme de pensée magique que l'on retrouve également dans le nouveau Programme d'éthique et de culture religieuse.

La méconnaissance de l'Autre conduit nécessairement à la méfiance et au mépris, alors que sa connaissance mène au respect et au dialogue. Cela n'est pas nécessairement faux, mais ça dépend de l'Autre en question. Si l'Autre adhère à des pratiques et à des valeurs qui nous répugnent, il n'est pas impossible qu'en le connaissant mieux, l'on en vienne à renforcer notre jugement négatif. En soi, le préjugé est donc neutre. Il peut nourrir la méfiance, mais il peut également nourrir une attitude démesurément favorable envers autrui, en nous incitant à lui accorder le bénéfice du doute qu'on lui refuserait en d'autres circonstances.

Conclusion

Il n'y a rien comme la voix d'un homme grave pour calmer une foule en colère, disait Machiavel³. Jean Charest avait sans doute en tête cette vérité fondamentale au moment de créer la commission Bouchard-Taylor. Les hommes graves ont parlé, la foule s'est calmée et le premier ministre a gagné son pari. On ne sait toujours pas cependant si la colère était légitime. Les commissaires ont avancé une hypothèse psychanalytique qu'il convient, comme l'a dit Jacques Parizeau, «d'envoyer à la filière 13⁴». Il est possible que les Québécois se soient appuyés sur de fausses perceptions, mais il est aussi possible que les comportements visés lors de la crise des accommodements témoignent effectivement de préférences et de pratiques hostiles à l'intégration chez certaines communautés issues de l'immigration. Que ces pratiques soient majoritaires, on l'imagine difficilement. Mais sont-elles le fruit d'une minorité importante ou d'une minorité négligeable? Donnez-moi cinq millions de dollars et je vous trouverai la réponse. En attendant, la sociologie impressionniste de Bouchard et Taylor ne nous permet pas de trancher. □

3 Nicholas Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, Livre 1, Chapitre LIV.

4 Yves Chartrand, «Envoyons ça dans la filière 13 – Jacques Parizeau», *Le Journal de Montréal*, 11 juin 2008.

«Crispation identitaire»
et «crise des perceptions»

UNE CRITIQUE DU DOUBLE DIAGNOSTIC DE BOUCHARD ET TAYLOR

Au moment de sa création en février 2007, la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (commission Bouchard-Taylor) se voyait confier la tâche de formuler des recommandations au gouvernement du Québec en matière d'accommodements raisonnables, ces recommandations devant s'appuyer sur une série d'études et de consultations. Après plus d'un an de travail, les coprésidents ont présenté un rapport qui inclut, certes, les recommandations attendues, mais dont une grande part est consacrée à leur lecture de la crise des accommodements raisonnables qui a donné lieu à la création de la commission. Selon les coprésidents, les responsables de la crise seraient d'une part, le groupe majoritaire, et d'autre part, les médias, la crispation identitaire des premiers étant alimentée par le sensationnalisme des seconds. Dans cet article, nous critiquerons ce double diagnostic des coprésidents. Une première partie portera sur le jugement posé par Bouchard et Taylor sur le groupe majoritaire et sur les postulats qui sous-tendent le reproche de «crispation identitaire» qui leur est adressé. Nous nous pencherons ensuite, dans la seconde partie, sur le rôle que Bouchard et Taylor attribuent aux médias dans cette controverse, qu'ils qualifient de «crise des perceptions».

* Doctorante en sociologie à l'UQAM.

Une «crispation identitaire»

Le premier coupable d'avoir soulevé la polémique et attisé les tensions serait le groupe majoritaire, rebaptisé «Québécois d'origine canadienne-française». Cette expression n'est pas innocente, elle découle de la vision de Bouchard et Taylor qui dissocient le Québec, civique, des Canadiens français, ethniques. Ce choix lexical entraîne deux effets pervers.

D'abord, il situe notre appartenance à l'échelle du Canada plutôt que du Québec, ce qui nous ramène à une représentation de nous-mêmes que même les fédéralistes ont abandonnée depuis la Révolution tranquille et qu'on n'entend plus aujourd'hui que de la bouche de certains libéraux fédéraux comme Denis Coderre ou, comme d'autres l'ont souligné, d'Elvis Gratton. Ironiquement, dans le rapport, les anglophones sont appelés Anglo-Québécois, alors que la logique aurait voulu qu'on les appelle Québécois d'origine canadienne-anglaise.

Le deuxième problème avec cette appellation, c'est qu'elle fait reposer notre appartenance sur nos origines, ce qui fait en sorte qu'il est impossible pour les immigrants de se l'approprier. On peut bien devenir Québécois, ce qui ne veut plus dire grand-chose une fois le terme déchargé de toute référence identitaire, mais on ne peut jamais devenir Canadien français. Il y a donc dans cette expression un refus de l'intégration des immigrants au groupe majoritaire, qui ne peut plus agir à titre de société d'accueil.

Dans l'esprit de Bouchard et Taylor, la culture de ce groupe «canadien-français» n'est pas une «culture de convergence¹», mais seulement celle d'un groupe ethnique. D'ailleurs,

¹ Québec. Ministère des communautés culturelles et de l'immigration. *Autant de façons d'être Québécois: plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles*. Montréal: Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, 1983. Ce document ministériel souligne l'apport des «communautés culturelles québécoises»

les commissaires écrivent que, si la culture majoritaire doit survivre, c'est parce qu'elle est «une source de richesse²», le même argument qu'ils avancent en faveur de la préservation des cultures issues de l'immigration. La culture majoritaire est présentée comme un élément *parmi d'autres* de la diversité culturelle du Québec, mais aussi un élément *particulièrement suspect*, parce que dominant, donc, susceptible de s'imposer.

C'est à partir de cette conception du rôle que doit jouer le groupe majoritaire que Bouchard et Taylor se permettent de lui faire la leçon. C'est un véritable procès qui est intenté contre les majoritaires. On leur reproche leur «braquage identitaire», leur «crispation», leurs «mouvements d'humeur», on les accuse de «céder au parti de la peur, de la tentation du retrait et du rejet». Par-dessus tout, on leur dit qu'ils s'inquiètent pour rien. On nie tout fondement à leurs inquiétudes, on considère que leur héritage ne peut pas être menacé, étant donné leur nombre, leurs institutions et, bien sûr, la loi 101 qui aurait tout réglé en matière de francisation³.

Cette condescendance à l'endroit des majoritaires tranche avec la complaisance dont Bouchard et Taylor font preuve à l'endroit des minoritaires. Les immigrants sont décrits comme des personnes aux conditions de vie difficiles, qui peinent à faire reconnaître leurs droits, qui vivent une «réalité dure et difficile, faite de privations et d'angoisses, où affleure parfois la détresse⁴». On dit aussi des immigrants

au développement du Québec, tout en affirmant que «la culture québécoise doit être d'abord de tradition française» et que cette culture doit agir à titre de «foyer de convergence des autres traditions culturelles».

2 Bouchard, Gérard et Charles Taylor. *Fonder l'avenir: le temps de la conciliation*. Québec: Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 2008, p. 189

3 Ibid., p.212

4 Ibid., p.224

qu'ils désirent s'intégrer, mais que l'exclusion et la discrimination dont ils sont victimes nuiraient à leur intégration. Parmi les témoignages qu'ils ont entendus au cours des audiences de la commission, Bouchard et Taylor vantent en particulier ceux des immigrants et se réjouissent que la commission leur ait permis de se faire entendre. Bref, que du positif, lorsqu'il s'agit des immigrants.

Cette complaisance est particulièrement manifeste à l'endroit des musulmans, dont on souligne l'instruction, la volonté d'intégration, la connaissance du français et l'attachement au Québec. On insiste également sur les multiples injustices dont ils seraient victimes et on les félicite pour la dignité et le respect qui ont marqué leurs témoignages devant la commission.

La bienveillance des coprésidents à l'endroit des musulmans, et surtout des musulmanes, a également été remarquée par Valérie Dufour, du *Journal de Montréal*, et Jeff Heinrich, de la *Gazette*. Dans leur livre *Circus Quebecus*, les journalistes affirment que les commissaires ont traité les féministes majoritaires de «façon méprisante», en leur faisant subir des «interrogatoires» et des réprimandes «cuisantes». À l'inverse, en présence de femmes portant le foulard islamique, les commissaires écoutaient attentivement et présumaient de leur «bonne foi». Ce double standard montre bien que l'écoute des commissaires était biaisée par leurs préjugés favorables à l'endroit des musulmanes, notamment des lobbys pro-hijab qui ont participé en masse aux audiences.

Pour ajouter à la liste des minorités présentées comme des victimes de la crispation identitaire majoritaire, ajoutons les anglophones qui, malgré l'affaiblissement de leur poids démographique et politique, se sont montrés très ouverts

5 Heinrich, Jeff et Valérie Dufour. *Circus quebecus: sous le chapiteau de la commission Bouchard-Taylor*. Montréal: Boréal, 2008, p.82-83

aux pratiques d'accommodements. Autrement dit, si les anglophones, même minoritaires, ne se sentent pas menacés, il n'y a aucune raison pour que les francophones, majoritaires, soient inquiets.

On le voit bien, les majoritaires sont présentés comme des bourreaux et les minoritaires, comme des victimes. Une question demeure toutefois : comment expliquer cette « crispation identitaire » ? Cette question embête Bouchard et Taylor, puisque, selon eux, on ne peut pas être contre les accommodements, comme on ne peut pas être contre la vertu. Cette conviction est affirmée à maintes reprises dans le rapport, sous la forme d'énoncés sans appel quant aux « impératifs du pluralisme » et aux « exigences de la démocratie libérale ». À titre indicatif, dans le rapport, le terme *impératif(s)* revient 11 fois, *exigence(s)*, 39 fois, *pluralisme*, 50 fois et *diversité*, 164 fois.

Selon Bouchard et Taylor, un « processus de réaménagement identitaire » serait « commandé par la diversification croissante du paysage ethnoculturel⁶ ». Le principe des accommodements raisonnables et plus largement des adaptations à la diversité religieuse, serait « inhérent à la vie d'une société diversifiée et pluraliste⁷ ». Ces pratiques ne peuvent pas être abandonnées puisque « ce sont des droits individuels *fondamentaux* qui sont en cause⁸ ». Au sujet de la laïcité, Bouchard et Taylor mentionnent que « dans une société libre comme la nôtre, la religion *ne peut tout simplement pas* être contenue à l'intérieur des strictes limites du domicile et des lieux de culte⁹ ». Toutes les propositions défavorables aux accommodements religieux sont donc écartées d'emblée, en raison

6 Bouchard, G. et C. Taylor. Op. Cit., p.39. Dans ce paragraphe, nous avons mis en italiques certains termes afin de souligner leur fatalisme. Ils apparaissent en caractères normaux dans le rapport.

7 Ibid., p.65

8 Ibid., p.89

9 Ibid., p.143

de leur incompatibilité avec les principes que Bouchard et Taylor ont érigés en dogmes. Les arguments entendus à la commission sont d'ailleurs tous rejetés un après l'autre dans une annexe intitulée «les pratiques d'accommodements : réponse aux objections courantes», dans laquelle Bouchard et Taylor jouent aux professeurs pour nous expliquer que nous sommes dans le tort.

Il importe de préciser que notre critique de la posture adoptée par Bouchard et Taylor ne représente en rien un rejet des droits et libertés individuels, comme le laissent entendre les commissaires dans leur représentation ethnociste de l'idéal républicain. Il ne saurait être question d'envoyer une «police de la culture» dans les foyers pour imposer des pratiques aux individus au nom de l'intérêt national ! La liberté de conscience et de religion, tout comme l'égalité des citoyens devant la loi, représentent des acquis indéniables de la modernité. Toutefois, nous rejetons l'interprétation idéologique de ces droits et libertés offerte par les tribunaux québécois et canadiens, qui outrepassent leur fonction en traduisant dans les termes du droit toute question controversée, la soustrayant ainsi à la volonté populaire¹⁰. En transformant les choix collectifs en droits individuels à

10 Rappelons que l'obligation d'accommodement n'est inscrite dans aucun texte adopté par des élus, mais qu'elle s'applique tant aux entreprises privées qu'aux institutions publiques, depuis que la Cour suprême du Canada a interprété le «droit à l'égalité» comme étant le corollaire de l'«interdiction de la discrimination indirecte». Les juges conclurent que des mesures d'exception devaient être accordées en présence de règles jugées «indirectement discriminatoires» (Commission ontarienne des droits de la personne c. Simpsons-Sears, [1985], 2 R.C.S. 536). Quant à la liberté de religion, elle fut définie par les juges de la Cour suprême comme «le droit de croire ce que l'on veut en matière religieuse, le droit de professer ouvertement des croyances religieuses sans crainte d'empêchement ou de représailles et le droit de manifester ses croyances religieuses par leur mise en pratique et par le culte ou par leur enseignement et leur propagation.» (R. c. Big M Drug Mart [1985] I.R.S.C.). Ces deux jugements, qui ont modifié radicalement la gestion de la diversité religieuse au Canada, ont été rendus en 1985, soit trois ans à peine après le rapatriement de la Constitution qui donna un statut constitutionnel à la Charte canadienne des droits et libertés.

l'aide des grilles d'analyse héritées de Trudeau, les tribunaux ont réduit le champ de l'action démocratique. Bouchard et Taylor, en souscrivant à cette interprétation, ne pouvaient conclure autrement qu'en invitant la population à accepter docilement cette toute-puissance du judiciaire.

Ils sont à ce point convaincus que les principes qui sous-tendent l'obligation d'accommodement sont intouchables, qu'ils refusent d'admettre que la contestation populaire soit réelle. Selon leurs observations, les oppositions aux accommodements se sont surtout exprimées «de façon conditionnelle, sans en rejeter vraiment le principe¹¹». Mais comment expliquer que la crise ait pris une telle ampleur, si elle ne repose pas sur une opposition de principe? La réponse des commissaires est la suivante :

Disons d'abord qu'une partie des réactions hostiles aux accommodements et aux ajustements est due à des désaccords sur le fond. Certains citoyens ont une conception particulière de ce que devraient être les rapports interculturels et la façon de gérer la diversité, en particulier la diversité religieuse. Mais, visiblement, les opinions [...] se sont également nourries de la version stéréotypée des événements [*celle qui a été rapportée dans les médias*]¹².

Traduisons : certains Québécois sont assez intolérants pour rejeter le sacro-saint principe du pluralisme. Quant aux autres, ils ont été bernés par une couverture médiatique tendancieuse.

Une «crise des perceptions»

Pour nous convaincre que la crise des accommodements n'était qu'une «crise des perceptions» alimentée par les médias, Bouchard et Taylor s'appuient sur deux des «rapports d'experts» qu'ils ont commandés et que l'on retrouve sur leur site web : celui de Maryse Potvin, qui consiste en une analyse

11 Ibid., p.67

12 Ibid., p.74

du discours médiatique sur les accommodements raisonnables, et celui de Marc Rioux, qui compare la couverture médiatique de certains cas d'accommodements, avec les résultats de ses propres enquêtes auprès des personnes concernées.

Maryse Potvin adresse une série de critiques aux médias. Elle dénonce notamment l'ampleur de la couverture médiatique, en faisant remarquer qu'il y a eu un crescendo d'un mois à l'autre et un phénomène de mimétisme entre les différents médias, ce qui aurait créé un « effet consensuel, multiplicateur et grossissant¹³ ». Or, s'il y a eu crescendo et mimétisme, c'est bien en raison de la réaction suscitée par les articles et les reportages précédents. La plupart des observateurs s'entendent sur le fait que l'élément déclencheur de la controverse fut le cas du kirpan. Puisque cette affaire a fait l'objet d'un jugement de la Cour suprême, il est normal que les médias en aient parlé. Or, Potvin l'admet elle-même, les journaux « disent avoir reçu des milliers de lettres et de courriels de lecteurs¹⁴ » suite à ce jugement. Ce ne sont donc pas les médias qui ont enclenché la surenchère, mais la réaction populaire qui a incité les médias à s'intéresser davantage à ces questions, afin de répondre aux préoccupations de leur public, une réaction légitime en contexte de liberté de presse et de libre marché.

Potvin reproche également aux médias d'avoir confondu des « faits anecdotiques » avec de « véritables cas d'accommodements raisonnables ». Quelle importance que les pratiques controversées s'appellent « accommodement » ou « ajustement », si au bout du compte, elles sont déraisonnables et s'appuient sur des principes contestables ? Cette question purement sémantique n'a rien à voir avec le débat de fond.

13 Potvin, Maryse et al. *Les médias écrits et les accommodements raisonnables : l'invention d'un débat*. Rapport remis à M. Gérard Bouchard et M. Charles Taylor. Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, janvier 2008, p.199

14 Ibid., p.54

Potvin reproche aussi aux médias certains de leurs choix éditoriaux, comme celui d'avoir insisté sur les cas d'accommodements conflictuels, plutôt que sur les pratiques qui « fonctionnent ». D'abord, le conflit a toujours fait davantage la nouvelle que la bonne entente. On peut difficilement reprocher aux médias d'avoir appliqué cette règle aux accommodements raisonnables. Ensuite, il importe de rappeler que plusieurs journaux ont publié des articles sur les accommodements supposément « réussis ». Pensons aux nombreux dossiers spéciaux de *La Presse* sur les accommodements dans les écoles, les hôpitaux et les CPE. Chaque fois, les intervenants ont affirmé que tout allait bien. Ils l'ont même répété devant la commission Bouchard-Taylor et leurs propos ont été rapportés dans tous les médias. La vérité, c'est que le fait de rapporter ces accommodements « réussis » ne dissipe pas la grogne. Au contraire, cela prouve que nos institutions se sont toutes pliées à l'obligation d'accommodement et que la crainte de l'effet boule de neige n'a rien de paranoïaque.

Une série de reproches concerne le caractère sensationnaliste de la couverture médiatique, soit les photos, les titres, les sondages, le « cadre dramatique », etc. Or, le sensationnalisme est un phénomène généralisé. Tous les événements sont présentés de la manière la plus sensationnaliste possible, des algues bleues aux accidents de voiture en passant par les déboires sentimentaux des *lofteurs*. Pourquoi, dans le cas des accommodements, les réactions ont-elles été aussi vives ? Le rapport Potvin ne permet pas de répondre à cette question.

Toutes ces accusations négligent une part importante de la couverture médiatique : les chroniques et les éditoriaux. Beaucoup plus que les articles d'information, ce sont les articles d'opinion qui sont les plus susceptibles d'influencer les lecteurs, puisqu'on y présente un point de vue. Or, l'analyse de Maryse Potvin le prouve : les éditorialistes, chro-

niqueurs et intellectuels qui se sont exprimés dans les pages éditoriales des journaux étaient nettement plus favorables aux accommodements que les lecteurs qui se sont exprimés sous la forme de lettres ouvertes. Ainsi, s'il y a eu influence des journalistes, celle-ci aurait dû s'exercer en faveur des accommodements.

Le rapport Potvin fournit quelques données révélatrices à cet égard. Parmi les textes signés par des éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels, aucun n'exprimait une opinion favorable aux normes de vie de Hérouxville, alors que 57 % des lettres de lecteurs témoignaient d'un appui à la municipalité mauricienne. De plus, 60 % des éditorialistes, chroniqueurs et intellectuels qui se sont exprimés sur le port du hijab au soccer étaient favorables à l'autorisation du foulard, alors que 70 % des lettres de lecteurs préconisaient son interdiction. Peut-on sérieusement parler de manipulation médiatique anti-accommodements en présence de tels écarts ?

Alors qu'elle reproche aux journaux d'avoir accordé trop d'espace médiatique aux prises de position de Mario Dumont¹⁵, Potvin reconnaît que malgré quelques appuis, Dumont a été «largement critiqué» par les éditorialistes et chroniqueurs¹⁶. Comment peut-elle affirmer que les médias ont aidé la cause de Dumont, alors que presque tous ceux qui ont commenté ses propos les ont condamnés ? La vérité, c'est que pour Potvin, condamner n'est pas suffisant : il aurait fallu faire taire Mario Dumont qui, «a constamment, mais implicitement, légitimé un certain discours populiste, voire racisant, au sein de l'opinion publique¹⁷». Ce rapprochement entre populisme et racisme est d'ailleurs récurrent dans le rapport.

¹⁵ Ibid., p.201

¹⁶ Ibid., p.59

¹⁷ Ibid., p.201

En ce qui concerne les recommandations contenues dans le rapport, Potvin propose d'offrir aux médias «une éducation aux droits humains, à la "diversité", à la citoyenneté (et même à l'analyse critique des médias), mais aussi à la gestion "éthique" de la diversité, des accommodements et des conflits». Le lavage de cerveau n'étant pas suffisant, des mécanismes de censure et de sanctions devraient être placés entre les mains du Conseil de presse et du CRTC, afin que les médias puissent assurer leur rôle de «formateurs» et leur «mission éducative et civique¹⁸». Lysiane Gagnon, une chroniqueuse pourtant très favorables aux accommodements, a qualifié à juste titre ces recommandations de «conclusion[s] qui vous fait dresser les cheveux sur la tête», de «propositions qui évoquent ce qui se passe dans les régimes totalitaires¹⁹».

Le deuxième rapport de recherche sur les médias sur lequel Bouchard et Taylor s'appuient pour réduire la crise des accommodements à une «crise des perceptions» est celui de Marc Rioux, qui a comparé les résultats de ses propres enquêtes avec la couverture médiatique de certains cas d'accommodements. Bien que le rapport lui-même repose sur un travail de terrain qui a été fait selon les règles de l'art, les conclusions que Bouchard et Taylor en ont tiré posent problème. Selon eux, les écarts entre la couverture médiatique et la réalité ont été suffisants pour induire la population en erreur et susciter des réactions injustifiées.

Une des erreurs les plus fréquentes aurait été de laisser entendre qu'un accommodement a été accordé suite à la demande d'un groupe religieux, alors que bien souvent, les institutions ont anticipé les demandes. Ce serait notamment le cas du sapin de Noël transformé en «arbre de vie» par l'administration Bourque et de l'autorisation du vote voilé

¹⁸ Ibid., p.213-214

¹⁹ Gagnon, Lysiane. «L'affaire Couillard», *La Presse*, 31 mai 2008, p.A31

par le DGE. Il s'agit effectivement d'erreurs journalistiques, mais cela ne rend pas l'accommodement acceptable pour autant. Tout ce que cela nous indique, c'est qu'il faut éviter de condamner trop vite les minorités et blâmer plutôt la Charte des droits, le multiculturalisme et les Québécois qui ont tellement peur de passer pour intolérants qu'ils accordent des accommodements que personne n'a jamais demandés.

Une autre erreur commise par les journalistes aurait été de confondre «directives» et «suggestions», notamment dans les cas de la «fiche culturelle» qui recommandait aux policières de céder la place à leurs collègues masculins dans leurs rapports avec les hassidiques et du «guide d'accommodement» de la SAAQ qui suggérerait de permettre aux minorités religieuses de passer leur examen de conduite avec un évaluateur du même sexe. Bouchard et Taylor voudraient ainsi nous faire croire que si les médias avaient parlé de «suggestions» plutôt que de «directives», ces cas n'auraient suscité aucune controverse. Il est permis d'en douter.

Le cas des cours prénataux du CLSC Parc-Extension a particulièrement attiré notre attention, puisqu'on le présente comme une controverse créée de toutes pièces par le *Journal de Montréal*, puis reprise par les autres médias. Or, il s'agit à notre avis de bon journalisme. Le journaliste a téléphoné au CLSC en se faisant passer pour un futur père voulant suivre un cours prénatal et il s'est fait répondre que les cours étaient réservés aux femmes afin d'accommoder les femmes musulmanes, hindoues et sikhes. Dans son article, le journaliste a rapporté fidèlement les propos de son interlocutrice.

Le CLSC a ensuite publié un communiqué pour indiquer que cela était faux, que les «services prénataux» étaient accessibles à tous mais qu'effectivement, les cours traditionnels avaient été remplacés par des groupes de discussion,

offerts de jour, théoriquement ouverts à tous, mais fréquentés uniquement par des femmes. Le CLSC a également reconnu que cette formule avait été choisie pour accommoder sa clientèle immigrée.

Lorsque l'on compare les deux versions des faits, on voit mal quelle différence cela peut bien faire pour les couples de Parc-Extension qui veulent suivre de vrais cours prénataux et qui se font dire d'aller à Côte-des-Neiges. On voit mal également en quoi ces «groupes de discussion» sans hommes sont plus acceptables que des cours prénataux sans hommes. Finalement, on voit mal pourquoi toutes les personnes qui considèrent importante l'implication du père dans la grossesse devraient se sentir rassurées par la «version documentée» de cette controverse.

Le journaliste Djibril Diallo a été sévèrement critiqué, alors que son article s'appuyait sur un témoignage censé être fiable, soit celui de l'infirmière du CLSC Parc-Extension avec laquelle il avait discuté au téléphone. En guise d'explication, la direction du CLSC a soutenu que l'infirmière en question aurait été mal interprétée parce qu'elle a de la difficulté à s'exprimer en français. Bref, notre système de santé public embauche des infirmières incapables de s'exprimer clairement en français, et pour cette raison, les journalistes devraient s'abstenir de rapporter leurs propos, afin d'éviter de créer de fausses controverses!

Conclusion

Il n'y a rien, tant dans le rapport Potvin que dans le rapport Rioux, qui justifie la conclusion de Bouchard et Taylor à l'effet que la crise des accommodements ne serait qu'une «crise des perceptions». Les médias ne servent que d'excuse facile pour éviter d'admettre qu'il y a une réelle opposition de principe aux accommodements raisonnables dans la population. Bouchard et Taylor ont donc posé un mauvais

diagnostic et en ont tiré de mauvaises conclusions. Il reste maintenant à savoir quelles seront les suites.

Les deux recommandations principales, soit l'adoption de documents officiels sur l'interculturalisme et la laïcité, n'ont pas semblé plaire au gouvernement Charest, visiblement mal à l'aise avec les questions identitaires. D'autres recommandations comme l'attribution de «distinctions à l'excellence» pour les employeurs accommodants, seront certainement écartées. D'autres devront être surveillées de plus près. Le rapport suggère notamment de promouvoir le nouveau cours d'Éthique et culture religieuse qui est entré en vigueur en septembre 2008 et qui consiste en un véritable lavage de cerveau multiculturaliste auquel les enfants auront droit de leur entrée à l'école primaire jusqu'à leur sortie de l'école secondaire. Ce combat est sans doute le plus urgent à mener.

Au-delà de cet enjeu à court terme, il faudra bien admettre que les véritables solutions à la crise des accommodements exigent des changements importants dans la pratique du droit et que, dans le cadre politique actuel, ces changements sont inconstitutionnels. L'obligation d'accommodement est une création de la Cour suprême du Canada. Elle s'appuie sur une charte qui inclut une clause interprétative multiculturaliste et qui fait partie d'une constitution que le Québec n'a jamais signée. Malheureusement, ni les autonomistes, ni les souverainistes ne semblent prêts à mener cette bataille contre le fédéral. □

LE CHAOS UNIVERSITAIRE

Denis Monière

LA DÉRIVE FINANCIÈRE DES
UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

Depuis 10 ans, les universités québécoises sont étranglées par un sous-financement chronique qui est évalué à 450 millions \$ par année. Elles accumulent année après année des déficits de sorte que le service de la dette pèse de plus en plus lourdement sur l'accomplissement des missions fondamentales des universités québécoises.

Ce sous financement a de graves conséquences. Il affecte la qualité de l'enseignement et de la recherche puisqu'il impose un ralentissement dans le renouvellement du corps professoral et un recours accru à des chargés de cours. Ainsi entre 1995 et 2005, le nombre de professeurs réguliers a été réduit de 9050 à 8970 et la proportion de la masse salariale qui leur était consacrée a diminué de 2 % par rapport à l'ensemble des dépenses salariales des universités. Dans certaines universités plus de la moitié des cours de 1^{er} cycle sont confiés à des chargés de cours. Les salaires des professeurs québécois accusent aussi un retard important de 3500 \$ par rapport à leurs collègues du reste du Canada. Cette situation risque de réduire la compétitivité internationale des universités québécoises. Le manque de ressources entraîne aussi une détérioration des infrastructures et des équipements de recherche (laboratoires, bibliothèques) qui n'étant pas à la hauteur des avancées technologiques éloignent les chercheurs les plus performants des universités québécoises. L'appauvrissement des universités mine enfin la cohésion

interne au sein de ces institutions, la rareté des ressources exacerbant les conflits entre les diverses composantes de la communauté universitaire.

Les établissements universitaires québécois sont dans une situation paradoxale, car elles jouissent d'une autonomie dans leur fonctionnement, mais sont dépendantes de l'État pour leur financement. Or, les causes de ce déséquilibre des finances universitaires sont essentiellement d'ordre politique, car le gouvernement du Québec, pour ne pas antagoniser les étudiants et pour réduire son déficit, a décidé de juguler deux des sources de revenus des universités soit les droits de scolarité et les subventions de fonctionnement.

Contrairement aux autres provinces canadiennes, les droits de scolarité des étudiants québécois ont été gelés depuis 1990 ce qui explique une partie du manque à gagner des universités québécoises. Il en coûte 1668 \$ (en 2004-05¹) pour étudier dans une université québécoise comparative-ment à 4501 \$ en moyenne dans les universités canadiennes. Ainsi, la part des droits de scolarité dans les revenus des universités québécoises ne représente que 11,3 % (2004-05) alors que les universités canadiennes tirent 30 % de leurs revenus de cette source. La contribution des étudiants au financement de leurs études a même régressé dans les cinq dernières années passant de 13,6 % en 2000-01 à 11,3 % en 2004-05 du total des revenus des universités². Mais une augmentation substantielle des droits de scolarité ne serait pas la solution miracle qui sortirait les universités de leur marasme financier puisque dans l'hypothèse où ces droits rejoindraient la moyenne de ceux perçus au Canada, cela ne générerait que 172 millions \$ d'argent neuf. Or les besoins financiers des universités sont trois fois plus élevés.

1 Ces droits ont été augmenté de 100 \$ en 2007-2008.

2 CREPUQ, Le système universitaire québécois, tableau 5.1, p. 85.

L'éducation supérieure est un service public qui profite au développement de l'ensemble de la société québécoise et qui est même vital à l'économie de certaines régions. L'État ne peut abdiquer ses responsabilités en ce domaine et s'en remettre au secteur privé et aux étudiants qui ont déjà été mis à contribution par l'imposition de frais afférents. Il doit corriger les déséquilibres engendrés par ses propres politiques puisqu'il a réduit la croissance des subventions de fonctionnement versées aux universités, les normes utilisées ne couvrant même pas les coûts réels liés à l'inflation.

La subvention gouvernementale qui était de 1,845 milliard de dollars en 1994-95 est passée à 2,376 milliards en 2004-2005. Mais en dollars constants, les dépenses de l'État par étudiant temps complet ont régressé de 8317\$ à 7940\$ pour la même période³. Ce financement est largement inférieur à la moyenne canadienne des subventions de fonctionnements accordées aux universités qui reçoivent 9075\$ par étudiant plein temps alors qu'aux États-Unis, les universités obtiennent 9210\$ de fonds publics⁴. L'État québécois s'est en quelque sorte désengagé de la formation universitaire préférant concentrer ses dépenses dans le domaine de la santé où les budgets ont progressé de 5%. Pendant 10 ans, la part des dépenses publiques consacrées aux universités, quant à elle, a stagné, ne représentant que 4,1% des dépenses du gouvernement du Québec. Il en est résulté une régression de la part de la subvention gouvernementale dans les recettes totales des universités qui est passée de 79,3% qu'elle était en 1994-95 à 71,1% en 2004-05.

Pendant que les ressources financières mises à la disposition des universités s'amenuisaient, les coûts de la formation augmentaient ce qui obligeait les universités à faire des déficits et à emprunter pour couvrir leurs coûts de

³ Ibid, tableau 5.5 p. 90.

⁴ OCUFA *Leading Higher: Funding for Ontario Universities*, oct. 2007, p. 2.

fonctionnement. Le coût moyen de formation d'un étudiant temps complet était de 12 267 \$ en 2000, il passait à 15 791 \$ en 2005 soit une augmentation de 28 % ou de 5,6 % par année dépassant nettement la croissance des coûts liés à l'inflation.

Alors que la part de la subvention québécoise dans le budget des universités diminuait, celles-ci devenaient plus dépendantes du gouvernement canadien. Le gouvernement fédéral qui disposait de surplus budgétaire alors que les provinces criaient famine en a profité pour intervenir plus directement dans le financement des universités en mettant sur pied des programmes d'aide à la recherche (Fondation canadienne pour l'innovation et programme des Chaires de recherche du Canada) accroissant sa part dans le financement des universités de 5,3 % de 1997 à 2004⁵, celle-ci passant de 7,4 % à 13,0 %. En changeant son mode de financement par la réduction des paiements de transfert aux provinces qui ne lui procuraient aucune visibilité, le gouvernement fédéral a obtenu en prime une influence directe sur les orientations stratégiques des universités en privilégiant le développement des secteurs de santé, de la science et du génie.

Lorsqu'il y a eu réinvestissement dans les universités en 2006, le gouvernement québécois a emboité le pas au gouvernement fédéral qui privilégiait certaines disciplines et a décidé de moduler les subventions en fonction des coûts de formation, cette nouvelle formule de financement avantageant principalement les facultés de médecine et de génie, obligeant les autres secteurs disciplinaires à se serrer la ceinture. Ainsi, les facultés qui accueillent le plus grand nombre d'étudiants comme les sciences humaines et les sciences sociales seront défavorisées au profit de facultés plus professionnelles qui, sous l'influence des corporations professionnelles, limitent le nombre d'étudiants et exercent

5 FPPG, *Financement des universités, investir dans le corps professoral*, avril 2008, p.10

des pressions à la hausse sur les coûts de formation accentuant de ce fait la disparité entre les subventions qu'elles obtiennent et celles qui reviennent aux disciplines fondamentales. On assiste à la mise en place d'une université à deux vitesses.

Pendant ce temps, les universités ont fait des efforts considérables pour accroître leurs ressources en faisant appel au secteur privé. On a lancé des campagnes de souscription auprès des milieux d'affaires. Cette logique a pour effet de renforcer les inégalités entre les universités, car certaines universités disposent de fondations mieux dotées que d'autres ce qui leur donne accès à des réserves financières et les aident à couvrir des dépenses particulières ou à absorber les déficits en temps de pénurie. À titre d'illustration, mentionnons la valeur des fonds de dotation en 2003-04 de l'Université McGill qui totalisait 765 millions \$ comparative-ment à seulement 105 \$ pour l'Université de Montréal et 112 millions \$ pour l'Université Laval.

Les universités pouvaient aussi chercher à augmenter leurs clientèles pour accroître leurs ressources puisque les subventions de fonctionnement sont largement tributaires du nombre d'étudiants qu'elles attirent. Entre 1995 et 2005, la clientèle universitaire est passée de 132 418 à 168 209 étudiants temps complet ce qui représente une augmentation de 27 %. Comme la nouvelle formule de financement est modulée depuis 2006 selon les coûts de formation, elle a amené les universités à cibler leur recrutement dans les disciplines où la formation est la plus payante. Cette logique a donné lieu à une concurrence effrénée entre les établissements universitaires qui se sont lancés dans des campagnes de promotion pour attirer les étudiants en offrant des bourses internes.

Les universités sont en concurrence les unes contre les autres pour attirer chez elles le plus grand nombre d'étudiants. Elles financent des campagnes de promotion, organi-

sent des journées portes ouvertes, multiplient les nouveaux programmes, concoctent des programmes sur mesure pour des clientèles particulières. Mais le bassin naturel de recrutement des nouveaux étudiants sur le territoire québécois est restreint, car la population en âge de fréquenter les universités est en déclin. Les courbes démographiques indiquent en effet un tassement des cohortes de 0 à 14 ans et de 15 à 24 ans pour la prochaine décennie.

Elles ont aussi déployé des stratégies de délocalisation pour aller chercher des clientèles au-delà de leur bassin géographique de recrutement.

On a vu ces dernières années les universités se lancer dans de vastes projets de développement immobilier et de délocalisation qui visent à phagocyter les clientèles des autres universités. L'Université de Rimouski a installé une succursale à Lévis, plus imposante que l'université mère pour concurrencer l'Université Laval.

L'Université de Sherbrooke est en train de construire un campus au métro de Longueuil pour drainer les clientèles des universités montréalaises. Elle a même ouvert une succursale en dehors du Québec à Moncton et une autre à Chicoutimi où, rappelons-le, il y a aussi l'Université du Québec.

L'Université de Montréal, moins agressive sur le marché des étudiants, se contente de développer des programmes à Trois-Rivières et à Laval. Elle a aussi ouvert une formation en médecine à Chicoutimi.

L'Université Laval s'est elle aussi délocalisée en région pour la même raison.

McGill vient d'annoncer l'ouverture d'un campus dans l'Outaouais.

Même la petite université Bishop a un campus à Knowlton.

À la concurrence sur le territoire national s'ajoute la concurrence sur la scène mondiale, car nous sommes à l'ère de l'internationalisation des savoirs. Les universités québécoises sont en rivalité les unes avec les autres pour attirer le plus grand nombre d'étudiants étrangers. Pour ce faire, non seulement faut-il que les professeurs soient bien classés dans les index de citations, mais il faut aussi atteindre les plus hauts échelons dans les classements nationaux (Maclean's University Ranking) et internationaux des universités (The Times World University Ranking, Academic Ranking of World University) qui sont, faut-il le rappeler, outrageusement dominés par les universités américaines.

Mais l'excellence des professeurs ne suffit pas à établir la bonne réputation de nos institutions, celles-ci doivent encore être proactives sur le marché international des étudiants. Les universités québécoises ne sont pas non plus sur un pied d'égalité quant à leur capacité d'attraction des étudiants étrangers, cette clientèle représentant 23,2 % des étudiants à McGill, 17,3 % à Concordia comparativement à 10,6 % à l'Université de Montréal, 11,5 % à l'UQAM et 7,7 % à l'Université Laval.

Les universités francophones ont décidé d'investir dans le recrutement de clientèle étrangère. Ainsi, on apprenait dans *Le Devoir* du 1^{er} mai 2008 que l'Université du Québec s'est installée à Paris où elle a ouvert un bureau de promotion afin de favoriser la mobilité internationale des étudiants et établir des partenariats avec les universités françaises. L'Université de Montréal a elle aussi adopté une stratégie d'internationalisation. Elle prévoit ouvrir un bureau à Paris pour la représenter auprès des milieux universitaires français. Le geste de l'Université du Québec accélérera sans doute la réalisation de ce projet. On peut parier que Laval, Sherbrooke et pourquoi pas aussi McGill et Concordia ne

voudront pas être en reste et que pour jouer le jeu de la concurrence, ces universités enverront bientôt des émissaires à Paris.

Alors que les universités québécoises accumulent année après année des déficits et se plaignent de sous financement, pourquoi se lance-t-on dans cette concurrence effrénée sur le territoire français? Pourquoi dépensera-t-on collectivement autour d'un million de dollars pour développer les relations universitaires avec la France alors qu'elles sont déjà excellentes et qu'on se plaint même dans certaines officines à Québec qu'il y a trop d'étudiants français qui viennent dans nos universités comparativement au flux d'étudiants québécois qui vont étudier en France?

Puisque la subvention de fonctionnement de chaque université dépend du nombre d'étudiants recrutés, puisque le recrutement sur le marché local est saturé, les universités se lancent en ordre dispersé à la conquête des marchés extérieurs. Plus elles attireront d'étudiants étrangers, plus elles espèrent augmenter leur enveloppe budgétaire. Elles font le pari qu'en ayant chacune un représentant en France, elles sauront mieux vendre leur institution et capturer de nouvelles clientèles. Mais pourquoi s'arrêter en route et ne pas aussi installer des représentations ailleurs dans le monde comme au Mexique ou en Chine ce que projette aussi de faire l'Université de Montréal?

Dans cette course aux clientèles, les universités anglophones sont avantagées par rapport aux universités francophones puisque leur bassin de recrutement linguistique immédiat est quatre fois plus grand que celui des universités francophones. En effet, elles peuvent attirer des étudiants provenant de l'ensemble du Canada. Cette clientèle représente 40% des étudiants à Bishop, 10% à Concordia et 25% à McGill. En raison de la barrière linguistique, cette clientèle ne fréquente pratiquement pas les universités francophones.

nes. Cela crée une situation inégale de concurrence puisque les subventions aux universités sont fonction du nombre d'étudiants qu'elles attirent de sorte que les universités anglophones sont avantagées comparativement aux universités francophones. Le contribuable québécois finance ainsi les études en anglais d'environ 12 000 étudiants canadiens puisque les droits de scolarité supplémentaires qu'ils paient n'équivalent pas au montant de la subvention qu'ils rapportent à leur université d'accueil. Même les étudiants étrangers qui paient des frais majorés à 10 000 \$ contribuent au déficit des universités puisque ces frais sont inférieurs au coût de leur formation. De plus, ces étudiants ne deviennent pas des actifs pour la société québécoise puisque qu'ils iront, dans leur très grande majorité, après leurs études ils s'en vont travailler ailleurs. Ainsi, 56 % des diplômés de la faculté de médecine de McGill ne pratiquent pas au Québec à la fin de leurs études. Et pourtant, on se plaint du manque de médecins au Québec. Si le Québec a financé ces étudiants, ne devraient-ils pas être obligés de faire quelques années de services au Québec ?

Les dirigeants universitaires justifient la course à ces nouvelles clientèles par la nécessité de faire entrer de l'argent neuf dans les universités soit par les droits de scolarité soit par la subvention gouvernementale. Mais il n'est pas certain que la balance des bénéfices versus les coûts soit équilibrée puisque ces nouvelles clientèles font aussi augmenter les dépenses des universités, car plus d'étudiants signifie plus de professeurs, plus de laboratoires et plus d'espace pour les accueillir. Si l'augmentation des clientèles se fait à coût constant, ce sera la qualité de la formation qui baissera. On joue peut-être à qui perd gagne. On n'a pas encore évalué les coûts de la délocalisation et des stratégies d'internationalisation.

Chose certaine, la situation financière des universités ne peut plus continuer à se détériorer, car il en va de la qua-

lité de la relève scientifique et de la santé de l'économie du Québec qui a besoin de diplômés à la fine pointe des connaissances pour participer à l'économie du savoir. Une étude de Montréal International indiquait que les universités montréalaises avaient un impact économique de 4,2 milliards \$ par année. Le développement du Québec a besoin d'une relance des investissements dans la formation universitaire. Le gouvernement du Québec doit revoir ses priorités et réinvestir massivement dans les universités en rattrapant la subvention moyenne par étudiant accordée aux universités canadiennes ce qui ajouterait 200 millions \$ aux budgets des universités. Le Québec perdra son dynamisme et ses capacités concurrentielles si la régression de ses institutions universitaires se prolonge. □

QUELLE CRISE DES UNIVERSITÉS?

Alors que le capitalisme a cédé la place au système du «management plus bureaucratie», on monte de toutes pièces un simulacre de puissance pour les propriétaires. C'est de l'escroquerie. Ce mensonge s'accompagne de tout un cérémonial : un conseil d'administration choisi par les directeurs et qui leur est entièrement dévoué, mais que l'on considère comme le porte-parole des actionnaires. Les hommes qui le composent, avec la présence nécessaire d'une ou deux femmes, n'ont besoin que d'une connaissance superficielle de l'entreprise. À de rares exceptions près, on peut compter sur eux pour acquiescer. On donne à ces administrateurs un jeton de présence et un peu à manger, et les directeurs les informent régulièrement des décisions qu'ils ont prises ou de ce que chacun sait déjà. On postule que le conseil d'administration approuvera tout, y compris les rémunérations fixées par eux-mêmes.

J.K.Galbraith, *Les mensonges de l'économie*, Grasset, 2004, p.44..

* Cadre dans le réseau de l'Université du Québec de 1984 à 1995 et directeur de l'École du Barreau du Québec de 1995 à 2001

Y a-t-il une autre façon de concevoir l'Université? Les professeurs souhaitent une université savante. Les chercheurs souhaitent une université innovante. Les étudiants souhaitent une université curieuse. La communauté universitaire souhaite une université autonome. Les citoyens souhaitent une université engagée dans le milieu. Tous les éléments de la mission qui incombe aux universités et à leurs professeurs sont là. Si nous souhaitons collectivement une Université dont l'autonomie doit être repensée, en ce sens qu'elle n'est plus sous la toute puissante autorité de ses professeurs et dirigeants, faut-il en faire pour autant une Université affairiste soumise aux lois du marché? Dans cette perspective, doit-on reconsidérer l'autonomie dont jouissent les universités, augmenter les contrôles publics ou confier à des administrateurs provenant du secteur privé le soin de les administrer?

En limitant son analyse à la question de la gouvernance et en s'empressant d'amener ses lecteurs sur des pistes de solutions provenant toutes de l'entreprise privée, le rapport Toulouse escamote totalement les questions concernant le financement et les règles de partage des fonds publics entre les universités, alors que ces questions sont cruciales pour le développement de ces établissements. Or, si la crise des universités est d'abord financière, cette situation est momentanément éludée par les remèdes qu'on lui propose. On ne peut tout simplement pas parler d'universités autonomes si celles-ci ne sont pas convenablement financées, les changements cosmétiques proposés dans leur gouvernance n'y changeront strictement rien. Si cette approche risque d'exacerber la crise que vivent présentement les universités, puisqu'elle évite de poser un véritable diagnostic et d'apporter des solutions viables, force nous est de constater que ses effets n'en seront que plus sournois à long terme, favorisant inexorablement une marginalisation de la recherche qui s'effectue dans les universités francophones.

Toutefois, avant même de songer à augmenter le financement des universités et hausser les droits de scolarités de leurs étudiants, il faudra s'enquérir de leurs pratiques. Il faudra demander aux universités de rendre compte de l'accomplissement de la tâche de leurs professeurs. Un sujet méconnu du grand public qui constitue le noyau dur de la mission universitaire et qui, comme nous le verrons, recèle la plupart des solutions à la crise des universités.

Les sources du rapport Toulouse

Ce n'est un secret pour personne, les universités sont en crise depuis qu'on a entrepris de plafonner leur financement au milieu des années 1980. Parallèlement, on a convié de nombreux chantres de l'économie mondiale à venir défiler dans des forums où, sous le haut patronage de consultants branchés, nos recteurs furent également invités à venir apprendre comment gérer nos universités. Jaloux de ces gourous et séduits par le même engouement idéologique, les professeurs des écoles de gestion de nos universités ont alors décidé de mettre la main à la pâte en inventant leurs propres solutions dans le but de transformer tout ce qui est public en privé au nom de l'efficience.

Ainsi, avec l'aide de leurs professeurs, les universités ont elles-mêmes créé les outils de leur propre malheur. Aujourd'hui, elles récoltent tout simplement ce qu'elles ont semé dans leurs écoles de gestion, où il est enseigné depuis des années que le secteur public doit être géré comme le secteur privé afin d'accroître sa productivité et que les problèmes de financement sont subordonnés au choix du type de gouvernance que l'on veut pour nos établissements publics. Comme dans le secteur de la santé, dorénavant, les solutions proposées pour les universités passeraient moins par l'augmentation du financement public que par l'émergence d'une nouvelle gouvernance calquée sur celle de la grande entreprise privée.

Selon les savants chercheurs de la nouvelle économie où tout doit être privé pour être performant, on commence par nommer des administrateurs provenant du secteur privé lorsqu'on veut administrer les établissements du domaine public comme ceux du secteur privé, pensant que cela va changer la nature de la bête, l'étape suivante étant de les rémunérer. C'est, entre autres, une des recettes proposées par l'IGOPP pour résoudre le problème des universités.

Dans cette foulée de privatisation tous azimuts du secteur public, l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) a mis sur pied un groupe de travail en décembre 2006, lui donnant le mandat de proposer des principes de saine gouvernance qui soient pertinents au monde universitaire. Le groupe de travail avait pour objectif de proposer des principes généraux pour une gouvernance universitaire efficace.

Étonnamment, dans son « Rapport de recherche sur la gouvernance des institutions universitaires », Jean-Marie Toulouse a réussi l'exploit de traiter de la gouvernance des universités en effleurant à peine l'incontournable sujet de la mission universitaire. Aucune analyse poussée sur le fait que la mission universitaire et la tâche des professeurs sont des vases communicants composés des trois mêmes éléments : enseignement, recherche, service à la collectivité. Jamais dans son rapport il n'aborde de front le fond du sujet, comme si on pouvait réfléchir à propos de l'Université qu'en discutant uniquement des aspects techniques de sa gouvernance, alors que les problèmes de gestion de l'Université résident surtout dans l'inextricable complexité de sa mission et de son financement.

Les limites du rapport Toulouse

Comme nous le propose le rapport Toulouse, doit-on revoir la gouvernance des universités ? Doit-on remettre en question l'autonomie dont elles jouissent en y introduisant

davantage d'éléments provenant du modèle privé? Doit-on nommer plus d'administrateurs indépendants et doit-on les rémunérer ou doit-on d'abord exiger plus de compétence de la part des gestionnaires et administrateurs?

Le récent fiasco de l'UQAM à gérer ses projets immobiliers a mis en lumière la difficulté des conseils d'administration d'obtenir l'information pertinente sur la gestion interne des universités nécessaire à leur bonne administration. Il a fait ressortir la complaisance des membres externes à s'enquérir auprès des dirigeants de la situation financière de l'université et le conflit éthique potentiel de nombreux administrateurs qui participaient au conseil à titre de gestionnaires ou de professeurs. À cause de toutes ces distorsions, aucun de ces administrateurs n'a réussi à pleinement accomplir ses fonctions de fiduciaire.

À cet égard, le monde universitaire n'est pas très différent de celui qui l'entoure. L'indépendance et la compétence des administrateurs, pas plus que la rémunération de ceux-ci, ne sont des garanties absolues contre des fiascos comme ceux de Nortel ou de l'UQAM. La comptabilité créative des dirigeants de Nortel est comparable à la double comptabilité des gestionnaires de l'UQAM qui a privé les administrateurs de l'information pertinente pour prendre les bonnes décisions.

Les administrateurs ont pensé que l'UQAM pouvait espérer engranger des revenus provenant d'activités immobilières de nature commerciale parce que leurs dirigeants les ont convaincus que des établissements du secteur public pouvaient performer suivant les mêmes critères et paramètres que ceux du secteur privé, alors que le personnel de cette université n'avait aucune compétence et connaissance dans le domaine des services privés.

Les universités, comme toutes organisations, ont leurs coutumes et leurs secrets qui sont difficilement accessibles à

des gens qui n'ont jamais baigné dans cette culture. Si les administrateurs de l'UQAM, comme ceux de Nortel, avaient eu cette connaissance intime de l'organisation, ils auraient probablement pu freiner les rêves de grandeurs de leurs dirigeants.

C'est donc moins l'indépendance et la rémunération des administrateurs que la connaissance de l'organisation qui serait la solution au problème que nous tentons de résoudre. Nous devrions donc demander à des personnes compétentes qui connaissent bien l'Université de les administrer et de les gérer. Essentiellement des professeurs, des chargés de cours, des professionnels et des gestionnaires qui y travaillent ou qui y ont déjà travaillé. Toutefois, le fait que les professeurs soient les principaux acteurs de l'Université et que l'un d'entre eux risque de devenir un jour ou l'autre un de ses principaux dirigeants n'encourage guère les non-professeurs à critiquer ouvertement leurs pratiques.

Parce que la plupart des membres qui siègent aux comités les plus stratégiques sont des professeurs, le sort de l'Université réside essentiellement dans la capacité des plus intéressés à influencer les dirigeants lors des plus importantes décisions. Ainsi, l'autonomie des établissements universitaires et le principe de la liberté universitaire qui y est rattaché sont devenus dans bien des cas des prétextes pour protéger la mainmise de quelques professeurs sur nos institutions savantes et écarter tous ceux qui ne partagent pas leur vision. C'est donc moins l'autonomie qui la caractérise que le corporatisme qui la menace qui doit être remis en question. Un corporatisme qui risque de nuire à long terme à l'Université puisqu'il incite au silence.

Dans le cadre de son long rapport de recherche, Jean-Marie Toulouse aurait certainement pu rappeler à ses lecteurs que l'autonomie dont jouissent les universités est le fruit d'une longue tradition et pourquoi elles sont soumises au pouvoir

de surveillance de la Cour supérieure plutôt qu'à celui du gouvernement. Les liens qu'entretient l'institution universitaire avec le gouvernement sont, à l'origine, de nature purement contractuelle et excluent tout pouvoir de surveillance du gouvernement en raison de son ancestrale autonomie. Pour l'essentiel, ce contrat stipule que le versement des subventions aux universités est subordonné à la prérogative du gouvernement de déterminer le montant des droits de scolarité à être versé par les étudiants. Il existe bien une loi sur les universités qui reconnaît le pouvoir exclusif du gouvernement du Québec de créer de nouvelles universités et une loi de l'Université du Québec qui définit les structures et les modes de nominations des administrateurs et dirigeants, mais ces lois n'affectent en rien l'autonomie de l'institution universitaire qui découle de la tradition.

Donc, avant de redéfinir la gouvernance de nos universités, il aurait fallu non seulement expliquer les mécanismes qui régissent actuellement les universités, mais également raconter l'histoire des universités. Si les dirigeants sont élus par leurs pairs, c'est justement pour éviter les influences extérieures. Si des observateurs sont nommés en sus des administrateurs pour assister aux réunions du conseil d'administration, c'est pour préserver le caractère privé de ces réunions, car contrairement aux réunions des conseils d'administration du secteur de la santé et des services sociaux qui sont publiques, celles des universités sont privées. On comprendra que par ce stratagème les conseils d'administration des universités ont voulu tenir loin de leurs cénacles la foule étudiante qui aurait pu s'y masser. C'est le compromis qu'elles ont inventé pour tenir informer tous les groupes internes de l'université sans que cela affecte la bonne tenue des réunions. À cause de ces traditions, les journalistes ne peuvent pas rapporter au public ce qui se passe derrière les portes closes. Pour ce faire, ils doivent avoir recours aux informateurs, ce qui est totalement inapproprié dans les circonstances, puisque les universités sont financées par

des fonds publics provenant de nos impôts et des droits de scolarité de leurs étudiants. Voilà l'état des lieux.

En contrepartie de l'abolition des postes d'observateurs qui est suggérée dans le rapport des membres du Groupe de travail sur la gouvernance des universités du Québec intitulé, « Redéfinir la gouvernance de nos universités », il aurait donc fallu proposer que la tenue des réunions des conseils d'administration soit publique malgré toutes les difficultés que cela pourrait comporter.

Par ailleurs, en complément de ce que propose le rapport du groupe de travail de l'IGOPP, ce n'est pas seulement le mode de nomination des recteurs qu'il faudrait revoir, mais également celui de tous les cadres supérieurs. La consultation des pairs lors de la nomination des cadres a prouvé ses limites. Seuls les plus compétents devraient atteindre les sommets de nos plus prestigieux établissements. Pour cette raison, il faut de nouvelles règles pour définir la composition, les rôles et les pouvoirs des comités de sélection et des collèges électoraux.

Bien que l'idée de confier à plus de membres indépendants l'administration des conseils soit fondée sur de bonnes intentions, cela ne doit pas nous faire oublier que le secret cultivé dans nos universités empêche bien souvent les administrateurs de connaître les tenants et aboutissants de nombreuses propositions qui leur sont soumises. Voilà pourquoi davantage d'« outsiders » qui connaissent l'Université devraient être invités sur les conseils d'administration des universités. Des personnes qui y ont déjà travaillé et qui ont une autre vision de l'Université. Justement, ceux qui jouissent de la connaissance, de l'indépendance et de la compétence nécessaire et qui peuvent jeter un regard critique sur la gestion universitaire.

De plus, contrairement à ce que propose le rapport du groupe de travail, il est moins important d'avoir des comités

sur l'éthique et la gouvernance que d'avoir des comités qui s'intéressent directement au cœur de la mission universitaire. En sus du comité de vérification et de la commission des études, il serait certainement plus opportun de créer des comités portant sur les principales composantes de la mission universitaire afin que les membres du conseil d'administration soient mieux informés de ce qui se passe à l'intérieur de l'université. Cette tâche pourrait être partagée entre différents comités portant sur les trois éléments de la mission universitaire et de la tâche des professeurs : l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité. Y seraient largement abordés, entre autres, la question du partage des cours entre professeurs et chargés de cours, les libérations de tâche d'enseignement, la recherche subventionnée et la proportion de professeurs s'y consacrant, le double emploi, la tâche des jeunes professeurs et celles des plus anciens et la nature et l'importance des tâches administratives confiées aux professeurs.

Ces informations permettraient aux administrateurs de mieux connaître ce qui se passe à l'intérieur de l'université, de questionner les pratiques, de les remettre en question et d'en exiger de nouvelles. Il faut que les administrateurs reviennent aux fondements de l'Université et s'intéressent avant tout au cœur de la mission universitaire afin de mieux la connaître, l'administrer et y apporter les changements appropriés. Toutefois, il ne faut pas se leurrer, les plus importantes transformations dans la façon de faire de nos universités nécessiteront probablement l'adoption d'un nouveau cadre juridique.

Le financement

S'il y a consensus voulant que la recherche universitaire fait progresser les sociétés et que la formation est un merveilleux outil d'avancement social, il y a dissension lorsqu'on nous propose d'augmenter les droits de scolarité pour don-

ner de l'oxygène aux universités. Une solution simpliste qui échappe à toute critique constructive tant elle cède à la facilité.

Or, les droits de scolarité ne servent aucunement à financer la recherche dans les universités. Tout au plus, ils contribuent dans une proportion d'environ 15 % au fond de fonctionnement général des universités dont la majeure partie du financement provient du gouvernement du Québec. Ce fonds est la première source de financement des universités. Il sert à payer le salaire des employés, des professeurs et les frais de fonctionnement généraux.

La construction des nouveaux édifices est l'objet d'un financement séparé provenant du ministère de l'Éducation qui établit un ordre de priorité des constructions à travers le réseau universitaire. C'est le Conseil du trésor qui approuve les projets avant d'en autoriser la réalisation. C'est la deuxième source de financement.

Les grands organismes subventionnaires publics canadiens et québécois sont la troisième source de financement. Les professeurs y font des demandes de subventions pour soutenir leurs projets de recherche. Cet argent sert à payer les équipements spécialisés et les chercheurs qui sont souvent des étudiants gradués rémunérés à rabais malgré leur grande compétence. Les fonds d'immobilisation et de recherche, contrairement au fonds de fonctionnement général, sont financés à 100 % par nos impôts.

Les grandes fondations de recherche et les fondations universitaires sont la quatrième source de financement. Ces revenus ne sont pas pris en compte aux fins des règles de partage budgétaire des universités. Pour cette raison, même si le fonds de l'Université McGill est de loin le mieux pourvu, on a longtemps considéré que cette université était la plus sous-financée de toutes les universités québécoises.

Enfin, il existe également les emprunts pour financer des besoins supplémentaires en locaux et équipements et les financements privés de la recherche dans le cadre de participation de l'entreprise privée.

Faire porter aux seuls étudiants la responsabilité du sous-financement global des universités est donc un leurre qui, en plus d'être injuste, ne peut constituer une solution à long terme pour les universités dont les plus urgents besoins à combler sont surtout dans le domaine de la recherche. Si nous voulons retenir les meilleurs chercheurs pour que la recherche progresse dans nos universités, c'est d'abord là que nous devons investir collectivement.

Toutefois, avant de réinvestir massivement là où il y a les besoins les plus pressants, il faudra tout d'abord revoir le financement global en prenant dorénavant en compte les revenus provenant des fondations universitaires dans les règles de partage. Il faudra par la suite augmenter la part des fonds publics versés aux grands organismes subventionnaires québécois pour qu'ils puissent mieux soutenir les efforts de nos meilleurs chercheurs québécois. Un financement qui provient essentiellement de nos impôts, pas des droits de scolarité.

Ne nous le cachons pas, le véritable enjeu de l'actuel débat sur la crise des universités n'est pas la gouvernance ou la hausse des droits de scolarité des étudiants, mais bien le partage des sommes disponibles pour leur financement. Si ces sommes sont considérables et proviennent dans une grande proportion de fonds publics, leur partage pourrait varier en fonction de l'ajout de nouveaux paramètres, comme la prise en considération des capitaux privés versés aux universités via leurs fondations universitaires. Aussi longtemps que les sommes versées à ces fondations échapperont aux règles de partage budgétaire des universités et que les fonds publics peineront à accroître comme c'est le cas présentement, ce

seront de plus en plus les sommes provenant des donateurs privés qui feront la différence entre la richesse et la pauvreté des universités, entre le financement global des universités anglophones et celui des universités francophones.

Lorsque l'on sait que l'argent récolté par ces fondations de recherche sert aussi de bras de levier pour aller chercher les plus importantes subventions versées par le gouvernement fédéral, il y a de sérieuses raisons d'être préoccupé par le sort qui attend les universités francophones. On parle ici de centaines de millions de dollars consacrer à la recherche et à l'allocation de nouveaux équipements et bâtiments qui sont laissés au bon vouloir des universités et de leurs généreux donateurs et qui échappent totalement aux politiques du gouvernement du Québec. Une situation inéquitable pour les universités francophones qui ne peuvent pas compter sur les plus riches donateurs de la société et une source d'incohérence dans l'établissement des priorités québécoises en matière de recherche et de développement. À long terme, on se demande donc si dans quelques années il sera encore possible de faire de la recherche de pointe dans les universités francophones tout en y attirant les meilleurs chercheurs, tant la situation actuelle est préoccupante.

La tâche

L'étendue et l'énormité du mensonge inhérent au mot travail sont évidentes. Pourtant, on n'entend guère de critiques ou de mises au point émanant des institutions savantes. Dans toutes les universités réputées, les professeurs limitent leur nombre d'heures d'enseignement, sollicitent et obtiennent du temps pour la recherche, l'écriture ou une réflexion enrichissante pendant leurs années sabbatiques. Éviter de travailler - car c'est bien de cela qu'il s'agit pour certains - n'inspire ici aucun sentiment de culpabilité¹.

Les problèmes que vivent les universités ne seraient-ils pas d'un tout autre ordre et ne proviendraient-ils pas plutôt de

¹ J.K.Galbraith, *Les Mensonges de l'économie*, Grasset, 2004. p. 37

sa mission et de la tâche des professeurs qui en découlent ? Doit-on limiter notre regard à l'accessoire, la gouvernance, ou questionner le principal, la tâche des professeurs et l'évaluation qui en est faite par leurs pairs ? Ainsi, l'Université doit-elle rendre compte seulement de sa gestion financière ou doit-elle être plus transparente et élargir cette reddition en y ajoutant la répartition de la tâche de ses professeurs qui est au cœur de la mission universitaire, une information généralement tenue secrète par les universités ?

Si le fiasco de l'UQAM a mis en lumière d'importantes difficultés dans sa gestion financière, il n'exprime qu'une infime partie du problème des universités, le plus important étant probablement lié à la gestion de la tâche de ses professeurs. Globalement, ce qui coûte le plus cher aux administrations universitaires, ce ne sont pas les dépassements de coûts reliés aux projets immobiliers, mais bien l'absence d'une gestion cohérente de la tâche des professeurs. On préfère s'occuper de la pointe de l'iceberg pour sauver la face et accabler des boucs émissaires qui font bien notre affaire, plutôt que de faire une véritable enquête indépendante sur les règles qui gouvernent la gestion et l'évaluation des tâches d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité des professeurs dans l'ensemble du réseau universitaire québécois.

Bien que la tâche normale d'un professeur soit constituée de 4 cours par année, par le jeu des dégrèvements d'enseignement, elle avoisine les 2.75 cours par année. Le calendrier universitaire ayant trois sessions, les professeurs d'université enseignent donc en moyenne moins de 1 cour par session, donc moins de trois heures par semaine. En comparaison, leurs collègues des cégeps en donnent dix par année.

Toutefois, cette tâche ne se limite pas à l'enseignement. Elle comporte aussi des espaces pour la recherche, l'administration et le service à la collectivité. Ces espaces ne sont pas

nécessairement tous utilisés dans les mêmes proportions et parfois certains ne le sont pas du tout. Ainsi, un professeur pourrait enseigner moins et faire plus de recherche ou moins d'enseignement, moins de recherche et plus d'administration pédagogique ou d'activités syndicales. Par le jeu des dégrèvements et des libérations de tâche d'enseignement, il arrive même parfois que des professeurs réussissent à ne pas enseigner, ne fassent pas de recherche, se consacrent uniquement à l'administration pédagogique ou à la représentation syndicale, étonnamment, parfois même aux deux!

Ainsi, certaines universités libèrent leurs professeurs de leurs activités d'enseignement et de recherche pour faire surtout de l'administration. La principale conséquence étant que des professeurs qui ont des doctorats et des compétences exceptionnelles pour l'enseignement et la recherche font surtout de l'administration. S'agit-il là d'un gain ou d'une perte de valeur pour accomplir des tâches qui nécessitent des qualifications différentes? On dit d'ailleurs que les professeurs, sauf exception, sont rarement de bons gestionnaires. Les récents dépassements de coûts dans différentes universités seraient-ils le reflet de cette réalité?

Les professeurs qui oeuvrent dans des domaines lucratifs comme l'administration, le génie et le droit et dont les connaissances sont recherchées, ont également la possibilité de travailler à l'extérieur de l'université. Les règles régissant le travail extérieur varient d'une université à l'autre, certaines l'interdisent, d'autres le réglementent. Ainsi, il existe dans plusieurs établissements des règles limitant la proportion du revenu gagné à l'extérieur. Il est par contre difficile de sanctionner ces règles puisque les professeurs qui en profitent ne rendent pas nécessairement compte de tout leur emploi du temps. Souvent, ces situations sont tolérées parce que les gestionnaires sont eux-mêmes des professeurs qui n'exigeront pas des autres professeurs ce qu'ils

ne voudront pas qu'on exige d'eux lorsqu'ils retourneront à la tâche de simple professeur. D'autres professeurs, plus pragmatiques, déclarent que ces activités lucratives entrent à l'intérieur de la tâche de service à la collectivité et sont des occasions pour le professeur de développer ou maintenir ses habiletés professionnelles tout en faisant mieux rayonner l'Université à l'extérieur de son cénacle. Ceux qui n'ont pas de bureau à l'extérieur, utilisent parfois les locaux et le matériel de l'établissement pour rendre des services sur une base privée. D'où les fréquentes critiques des confrères du privé qui parlent alors de concurrence déloyale. En général, les plus habiles évitent ces critiques en ayant un bureau dans une firme privée à l'extérieur de l'université. Ils sont, par le fait même, moins disponibles pour encadrer leurs étudiants.

Il serait toutefois injuste de mettre tous les professeurs dans le même panier et de prétendre que ce sont tous des profiteurs qui gagnent 100 000 \$ et plus par année et qui fournissent le minimum d'efforts. Nombreux sont ceux qui réussissent à enseigner à tous les cycles, encadrent des étudiants gradués, ramassent les plus prestigieuses et importantes subventions de recherche, innovent, donnent des conférences partout dans le monde parce qu'ils se consacrent totalement à la mission universitaire. Si les universités se montraient plus justes à leur égard, il pourrait y avoir plus de ces professeurs exceptionnels qui se gardent bien de critiquer leurs confrères de peur d'être victimes de chapelles universitaires à l'occasion de l'évaluation de leur propre tâche par leurs pairs. Comme ces jeunes professeurs qui n'osent pas trop se plaindre du fait que de nombreux titulaires enseignent les mêmes cours depuis des décennies, ne cherchent plus, passent plus de temps dans leur emploi extérieur et ne sont pas dans leurs officines pour effectuer un encadrement adéquat de leurs étudiants avec la bénédiction des comités d'évaluation et de l'administration universitaire, pendant qu'eux, s'échinent à construire de nouveaux

cours, font progresser la recherche de pointe et encadrent la relève dans les domaines qu'ils sont les seuls à maîtriser, et cela, pour la moitié du salaire de leurs aînés.

Est-il normal qu'un professeur puisse continuer à gravir les 36 ou 40 échelons des échelles de salaire universitaires s'il ne consacre pas le temps requis à sa tâche, en particulier à l'enseignement et à la recherche ?

Il faut donc revoir la gestion de la tâche et la rémunération des professeurs d'université à cause des iniquités qu'elles suscitent entre jeunes et vieux professeurs, ceux qui enseignent et ceux qui n'enseignent pas, ceux qui cherchent et ceux qui ne cherchent pas, ceux qui se consacrent aux missions d'enseignement et de recherche et ceux qui s'occupent surtout de tâches administratives ou de leur second emploi mieux rémunéré et que l'on considère souvent, à tort, comme des services à la collectivité ou du rayonnement universitaire. Devant de telles situations, on doit sûrement s'interroger sur la validité des processus d'évaluation et d'approbation de tâches auxquels se livrent les pairs et les gestionnaires de l'université et reconsidérer leurs pratiques.

Par ailleurs, les universités devraient s'inspirer davantage du modèle collégial pour l'enseignement au premier cycle. De la sorte, plus de professeurs enseigneraient au premier cycle, donneraient plus de cours, gagneraient un salaire raisonnable pour la prestation qu'ils fournissent et ne seraient plus payés pour de la recherche qu'ils n'effectuent pas. Il s'ensuivrait un meilleur équilibre entre le nombre de cours donnés par les professeurs et ceux donnés par des chargés de cours dont la proportion dépasse les 50% dans la plupart des universités du Québec, une réduction du coût relatif des études de premier cycle, une plus grande cohésion des programmes d'études et une amélioration notable de la qualité de l'encadrement et de la formation donnés aux étudiants.

Enfin, on devrait interdire le double emploi à ceux qui ne font pas de recherche. S'ils n'ont pas le temps de chercher, ils ne devraient pas se chercher de clients sur leur temps d'emploi sous prétexte du rayonnement universitaire. Les meilleurs salaires devraient être versés aux meilleurs chercheurs et professeurs qui consacrent tout leur temps à la poursuite de la vraie mission universitaire, peu importe leur âge ou l'avancement de leur carrière.

Compte tenu des iniquités qu'elle suscite et lorsque l'on sait que la masse salariale des professeurs d'université du Québec est de plusieurs centaines de millions de dollars, il serait donc tout à fait logique de revoir la tâche des professeurs et l'évaluation qui en est faite avant même de songer à investir de nouvelles sommes d'argent provenant des droits de scolarité des étudiants.

Une loi pour encadrer

Si l'Université est confrontée à des problèmes de répartition de tâche, de financement et de gouvernance, a-t-elle tous les outils nécessaires pour les résoudre seule, ou, doit-elle compter sur l'aide du gouvernement pour y arriver? Doit-on revoir le cadre juridique qui régit les relations entre les universités et le gouvernement qui est leur principal bailleur de fonds? Doivent-elles conserver leurs prérogatives d'établissements autonomes financés par le public, mais qui sont gérés par des conseils d'administration dont les réunions sont privées ou en faire légalement de vrais établissements publics qui doivent rendre compte de leur gestion au gouvernement et au public?

Avant de redéfinir les règles de gouvernance des universités, avant de revoir le rôle des administrateurs, il faudrait tout d'abord moderniser les rapports de l'institution universitaire avec l'État. Il faudrait adopter une loi-cadre qui définit les rapports juridiques entre les universités et l'État. Une loi où

il sera question, entre autres, de la mission universitaire, de la tâche des professeurs, des subventions, des investissements, des emprunts, des fondations, de la nomination et de la responsabilité des administrateurs et des dirigeants, du rôle de la société civile dans la gestion des universités, de la tenue publique des réunions, et enfin, de l'incontournable reddition de compte des universités. Avant de réinvestir, il faudra convenir de règles de partage équitables qui prendraient en compte les revenus provenant des fondations universitaires. Avant d'augmenter inconsiderablement les droits de scolarité des étudiants, il faudra mieux encadrer la tâche des professeurs.

Dans cette perspective, le temps est venu de demander aux universités de rendre compte de leur gestion au-delà des principes de liberté universitaire et d'indépendance institutionnelle garantie par les tribunaux supérieurs. Les gestionnaires du réseau universitaire devraient être responsables de la qualité comme de l'efficacité de leurs activités d'enseignement et de recherche et rendre compte de leur administration au public. Non seulement les réunions de leurs conseils d'administration devraient être publiques, mais en plus des informations de nature financière, les universités devraient rendre compte de la tâche accomplie par leurs professeurs, une information généralement tenue secrète.

Il ne faut pas s'illusionner, une loi ne remplacera jamais le bon jugement, mais elle pourra cependant mieux encadrer les nominations et la prise de décision. Si des règles trop strictes peuvent parfois étouffer l'innovation, souvent l'absence de règles, comme on l'a vu à l'UQAM, peut aussi la compromettre.

Une loi-cadre énoncera également les principaux paramètres de ce qu'est une bonne gouvernance de nature à aider le milieu universitaire. Elle encadrera la nomination de membres compétents au conseil d'administration, compé-

tence rimant avec connaissance. Elle reconnaîtra le conseil d'administration comme le seul responsable de l'embauche du recteur et des cadres supérieurs, redéfinissant le rôle des collègues électoraux. Enfin, la responsabilité de rendre compte de la gestion de l'Université devrait être conjointement assumée par l'équipe de direction et les membres du conseil. Des mesures qui favoriseront la nomination de personnes compétentes à tous les niveaux de la chaîne de commandement et qui les rendront solidairement responsables de leur gestion, donc forcément plus vigilantes.

Une loi-cadre qui remplacera le flou du contrat universitaire par un cadre légal clair et précis où seront formellement déterminées les responsabilités des administrateurs et des dirigeants de nos universités. Une loi qui nous prémunira, à l'avenir, contre des aventures de la nature de celles dans laquelle s'est embourbée l'UQAM. Une loi qui fera des universités de véritables établissements publics redevables à l'État, dont les membres externes sont des représentants de la société civile reconnus pour leur compétence et leur connaissance du milieu universitaire.

Conclusion : quelques pistes pour sortir de la crise

Doit-on limiter notre action à la seule gouvernance des universités comme le proposent l'IGOPP et son groupe de travail présidé par Jean-Marie Toulouse, n'y apportant que des solutions qui viennent du marché, pensant ainsi que cela va résoudre la crise des universités ? Ou commencer par le début, c'est-à-dire questionner le cœur de sa mission qui est la tâche des professeurs, et ce, avant même d'aborder la question du financement, augmenter les droits de scolarité des étudiants et revoir les règles de gouvernance ? Toutes des questions qui se posent et auxquelles on doit répondre si on veut obtenir toute l'information pertinente pour résoudre adéquatement cette crise des universités dont tout le monde parle sans vraiment en connaître toutes les causes, la

connaissance du public et de ses élus se limitant à quelques symptômes, ceux de la gouvernance !

La crise des universités est d'abord une crise qui résulte du silence qui y règne. Parce qu'elles sont autonomes, les universités et les professeurs qui la dirigent ont cru pendant de nombreuses années que ce qui s'y déroulait pouvait demeurer secret au commun des mortels. Or, tout simplement parce que les universités sont financées par des fonds publics, ces pratiques doivent changer. Ainsi, avant de revoir les règles de gouvernance et de les remplacer par des règles calquées sur le privé comme le propose l'IGOPP, il faut aller au fond des choses. Il faut questionner la tâche des professeurs qui est le cœur de la mission universitaire. Avant même d'augmenter le financement des universités, avant de songer à hausser les droits de scolarités des étudiants qui servent à financer en partie le salaire des professeurs, il faut revoir les modes de gestion de la tâche de ces professeurs. Il faut demander aux universités de rendre compte de ce qui constitue le noyau dur de l'Université afin de permettre aux citoyens et à leurs élus de questionner les pratiques qui en sont issues et de les réformer.

Doit-on diminuer le salaire des professeurs qui ne font pas de recherche ou doivent-ils enseigner plus ? Doit-on limiter les dégrèvements pour administration pédagogique de professeurs qui ont d'abord des compétences pour enseigner et chercher ? Doit-on hausser le salaire des jeunes professeurs qui s'investissent dans la recherche et la création de nouveaux cours afin d'encourager les meilleurs d'entre eux à demeurer à l'université ? Doit-on questionner le double emploi lorsque manifestement il sert davantage à procurer un deuxième revenu à quelques professeurs plutôt qu'à faire rayonner l'université ou à permettre une véritable mise à jour des connaissances professionnelles de professeurs ? Il faut aussi se demander si cette pratique, lorsqu'elle est mal encadrée, ne risque pas de placer les professeurs en

situation de conflit éthique. Doit-on revoir les mécanismes d'évaluation de la tâche des professeurs ? Peut-on, tout à la fois, établir des contrôles plus stricts et défendre une liberté universitaire centrée sur la mission de l'Université ?

Pour rendre toute cette information publique, il faudra tout d'abord revoir le cadre juridique des rapports du gouvernement avec l'institution universitaire. Il faudra que les universités deviennent des établissements publics dont la tenue des réunions est publique. Parce que les universités sont financées par des fonds publics, des droits de scolarités provenant de leurs étudiants et que la majorité des donations qui sont versées à leurs fondations génèrent des déductions d'impôts à leurs généreux donateurs, les affaires qui s'y tiennent doivent être publiques. Lorsque les universités deviendront vraiment publiques, elles n'auront plus aucune raison de maintenir la population dans le secret de la tâche que les professeurs accomplissent et des activités qui s'y déroulent et qui sont au cœur de la mission d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité.

Parce qu'elles ont le privilège d'être autonomes grâce à l'apport de généreux fonds publics, les universités doivent être publiques, c'est une simple question d'équilibre.

Le 8 septembre 2008

**Le projet immobilier
de l'Université de Montréal**

**QUAND LA DÉMESURE
EST AU RENDEZ-VOUS!**

Le projet d'implanter un second campus de l'Université de Montréal sur le site de l'ancienne gare de triage du CP à Outremont est mis de l'avant avec ferveur par l'actuel rectorat, soutenu par le Conseil de l'Université de Montréal et encouragé par des alliés solides à la Ville de Montréal. Cet ambitieux projet reflète une envie forte d'effectuer un grand bond en avant et participe de la dynamique des grandes réalisations. L'idée d'un nouveau campus concourrait à une revalorisation de l'université et rehausserait sa place dans les priorités sociales, donnant le goût d'y investir. Mais, il faut se demander si la croissance immobilière est la clé du développement universitaire alors que le risque est grand que le projet hypothèque lourdement l'avenir de l'Université de Montréal.

Les lignes qui suivent rappellent que ce projet d'un second campus, jumelé à un volet résidentiel et communautaire, est d'une ampleur telle qu'il est difficile d'en prévoir l'impact financier. La démarche est déjà entachée d'éléments impondérables qui invitent à de sérieuses précautions. Lorsque le projet est mis en rapport avec les besoins actuels et les capacités financières de l'Université de Montréal, ressort

* Professeur de pharmacologie, Faculté de médecine, Université de Montréal.

L'auteur tient à remercier madame Suzanne Grenier pour son aide inestimable dans la recherche, l'analyse et la rédaction de ce texte.

alors une impression de démesure. C'est pourquoi, il paraît intéressant d'envisager d'autres solutions possibles au manque d'espace auquel l'institution fait face et de suggérer des balises, servant de garde-fous et de cibles pour les investissements à venir dans les infrastructures universitaires.

Les risques et aléas d'un ambitieux projet

Vaste zone enclavée à la jonction de plusieurs quartiers montréalais, le site de l'ancienne gare de triage d'Outremont acquis par l'Université de Montréal en 2006 représente un potentiel immense. Au moment de l'acquisition du terrain, les promoteurs du projet de second campus ont fait valoir que cette réserve foncière permettrait de répondre à tous les besoins immobiliers actuels et à venir de l'Université – au-delà même de ce qu'il est possible de projeter. L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) traduit dans les termes suivants l'accueil favorable que cette initiative a pu recevoir dans le milieu : «une occasion unique de remplacer une enclave par un équipement d'excellence qui renforcera la vocation de Montréal comme ville de savoir.»

À l'Université de Montréal, la démarche a été associée à l'élaboration d'un Plan directeur des espaces, sous la responsabilité du vice-recteur à la planification et d'un comité *ad hoc* formé par celui-ci. Les décisions majeures ont été prises soit par le Conseil de l'Université, soit par son Comité exécutif. L'Assemblée universitaire, qui doit énoncer les grandes orientations de l'institution, n'as pas été considérée dans les faits comme partie prenante des décisions. La communauté universitaire a été officiellement consultée, mais *après* l'achat du terrain.

À l'externe, le projet est développé en collaboration étroite avec la Ville de Montréal, sur la base d'un accord de principe adopté en 2005. L'OCPM a entendu les points de vue des citoyens. Son rapport invitait l'Université à corriger son plan

d'aménagement, en plus d'inciter la Ville à lier le projet à la planification détaillée des secteurs avoisinants.

Des ajustements recommandés par la Ville et que la direction de l'Université semble prête à accepter ont été présentés aux citoyens lors de séances d'information tenues en juin 2008.

La configuration initiale du projet

Accompagné de quelques études d'impact, le concept d'aménagement initial élaboré par la firme Cardinal Hardy ne prend pas explicitement en considération la dimension des coûts¹. L'acquisition des terrains de la gare de triage d'Outremont aux fins d'y implanter un second campus a été justifiée auprès de la communauté universitaire sur la base uniquement d'une évaluation des dépenses les plus immédiates : l'achat du terrain au montant de 20,9 millions de dollars, assumé par l'Université au moyen d'un emprunt, et les « travaux préparatoires » (décontamination, relocalisation des voies et du triage), estimés à 26 millions de dollars et pour lesquels serait demandée une aide financière aux gouvernements fédéral et provincial.

Le projet qui a fait l'objet d'un accord de principe du Comité exécutif de la Ville de Montréal comportait les principaux éléments suivants :

- des pavillons universitaires d'une superficie de près de 300 000 m² et plus de 1000 unités de logement en résidences universitaires ;
- la construction de près de 700 logements privés, dont 30 % de logements abordables ;

¹ Certaines approches de l'architecture considèrent pourtant que l'architecte a la responsabilité de connaître les conséquences sociales et économiques de ses interventions. Voir Gonzalo Lizarralde, « Architecture, éthique et développement durable », *L'Autre Forum*, vol. 13, no 1, septembre 2008.

- l'installation d'une nouvelle gare du train de banlieue de la ligne Montréal–Blainville et un nouveau viaduc sous les voies ferrées;
- le déplacement de la cour de voirie de l'arrondissement Outremont, la construction de quelque 2400 mètres de nouvelles rues locales et l'implantation de plus de 28000 m² de nouveaux parcs et terrains de sport;
- le début des travaux de construction au printemps 2007 et des investissements publics de près de 90 millions de dollars pour les infrastructures.

Très tôt on a évalué les coûts totaux du projet à plus de 1 milliard de dollars. Devant l'OCPM, en 2007, le recteur Luc Vinet confirmera cet ordre de grandeur, en précisant que la réalisation complète du projet se ferait sur 20 ans².

Mentionnons que le volet institutionnel du projet est pour l'essentiel circonscrit aux abords de la voie ferrée dans la partie nord du site. Le campus originalement projeté inclut une vingtaine de pavillons et trois immeubles de résidences étudiantes.

Devant les critiques qui dénoncent la fragmentation de la vie universitaire et les inégalités d'accès aux services qu'entraînerait l'implantation d'un second campus, les promoteurs font valoir la proximité relative du site et, parmi les autres principes guidant le projet, la volonté d'appliquer «les mêmes standards aux deux pôles du campus dans une mise à niveau combinée».

2 Office de consultation publique de Montréal, *Consultation publique projet d'implantation d'un campus de l'Université de Montréal sur le site de la gare de triage d'Outremont*, séance de la soirée du 28 février 2007. M. Vinet explique que les prévisions relatives aux coûts totaux sont obtenues par un calcul simple: la superficie totale projetée – qu'il établit à 280 000 mètres carrés bruts – multipliée par les coûts de construction moyens pour des infrastructures universitaires – qu'il estime être de l'ordre de 3000\$ le mètre carré.

Une réalisation par phases

Le Plan directeur des espaces de l'Université de Montréal, qui est en révision, envisage maintenant plusieurs phases de développement du second campus. La phase 1, dont l'horizon de réalisation est de 3 à 5 ans, se limiterait à la construction de 2 pavillons universitaires, soit un Pavillon des sciences et un Pavillon des services. La phase subséquente serait reportée sur un horizon de 5 à 10 ans.

L'ouverture du premier bâtiment universitaire était d'abord prévue pour septembre 2011, mais l'Université de Montréal a repoussé cet échéancier à janvier 2013, du fait que les travaux ne peuvent débiter sans une confirmation du financement gouvernemental.

Le choix de faire du Pavillon des sciences la figure de proue de l'implantation d'un second campus suscite l'étonnement et le doute, car même si certaines unités doivent être relogées, des installations sur mesure et à la fine pointe des besoins ont été érigées très récemment sur le campus de la Montagne pour des composantes très dynamiques du secteur des sciences. Le facteur d'éloignement pèserait nécessairement sur les synergies.

Le principe de « mêmes standards » par rapport au campus de la Montagne n'est pas vraiment appliqué à la phase 1 – par exemple, on note l'absence d'équipements sportifs semblables au complexe actuel (CEPSUM). Reconnaissons cependant que la construction d'un deuxième pavillon des sports, reportée à une phase ultérieure, représenterait un coûteux dédoublement des installations universitaires.

Une étude acoustique réalisée pour le compte de l'Université³ fait part de mesures de niveaux de bruit et considère

3 Groupe Cardinal Hardy, *Étude acoustique pour le développement du campus Outremont de l'Université de Montréal. Le bruit généré par les activités ferroviaires et les mesures de mitigation requises*, juin 2006.

qu'une atténuation acceptable proviendra de la présence d'une rangée de bâtiments de huit étages prévue le long des voies ferrées⁴. Cette remarque soulève le problème de la «masse critique» nécessaire au bon déroulement du projet. Dans quelle mesure les volets résidentiel et communautaire prennent-ils appui sur le volet institutionnel? Quelles sont les conditions minimales et les investissements requis pour que la synergie fonctionne?

Les coûts de construction

Lors de séances d'information tenues en juin 2008 à l'intention des citoyens des arrondissements d'Outremont et de Parc-Extension, le vice-recteur exécutif de l'Université de Montréal, M. Guy Breton, a évalué à 250 millions de dollars les coûts de construction qui incomberaient à l'Université de Montréal à la phase 1. Le vice-recteur à la planification, M. Yves Simonet, a repris les mêmes chiffres, en ajoutant que cette évaluation comportait une marge d'incertitude de 20 %. Selon M. Breton, le gouvernement provincial financerait de 70 % à 80 % des coûts de construction «si le manque d'espace est reconnu».

Les coûts des travaux préparatoires

Alors qu'au moment de l'achat l'Université de Montréal avait évalué à 26 millions de dollars le coût des travaux préalables à la réalisation du projet, la Ville de Montréal estimait en avril 2007 que les coûts d'infrastructure préparatoires s'élèveraient plutôt à 71,6 millions de dollars. Ils se détaillent comme suit:

4 Pour des raisons non expliquées, l'étude de l'impact des vibrations produites par les activités ferroviaires a été retirée du mandat donné à la firme consultante.

COÛTS EN MILLIONS DE DOLLARS

	M \$
Réhabilitation du site	20,0
Démantèlement des voies ferrées et des bâtiments du CP	8,3
Viaduc et corridor ferroviaires	23,0
Mur antibruit	5,1
Gare de train de banlieue	5,0
Démolition et réhabilitation – cour de services	1,7
Construction nouvelle cour de services	8,5

Cette estimation n'inclut pas les travaux de voirie ni l'aménagement des parcs, à la charge exclusive de la Ville de Montréal. Leurs coûts estimés à 72,5 millions de dollars portent à 144 millions de dollars l'ensemble des travaux d'infrastructure, toujours selon les prévisions de 2007.

Un an plus tard, la Ville de Montréal, en fonction des revenus fiscaux escomptés, établit à 60 millions de dollars le seuil de rentabilité de son engagement dans le projet⁵. Le Bureau de gestion des grands projets propose une série d'ajustements au projet initial, en réponse aux recommandations de l'OCPM et aux exigences de rentabilité – ce qui fera passer le coût estimé du projet pour la municipalité de 82,7 millions de dollars (avril 2007) à 59,9 millions de dollars (avril 2008). Détail intéressant mais aussi inquiétant, la Ville reconnaît, dans son évaluation du coût des travaux de voirie, la hausse importante survenue en une seule année : « L'estimation des infrastructures faite en avril 2007, soit 28,1 M \$, serait plutôt de 33,5 M \$ pour les mêmes infrastructures en avril 2008, compte tenu des coûts révisés de construction. » On peut imaginer les répercussions de ce genre de hausses annuelles – dans ce cas de 19 % – à l'échelle de l'ensemble du projet.

5 Ville de Montréal, Bureau des grands projets, *Le projet du campus universitaire d'Outremont. L'analyse municipale de faisabilité technique et financière du projet de campus et de ses abords*, 17 juin 2008.

Lors des séances d'information de juin 2008, le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton, a déclaré qu'il estimait à environ 100 millions de dollars les coûts de revitalisation du terrain. Un montant de 40 millions de dollars serait donc encore à trouver.

Enfin, à ces travaux d'infrastructure généraux pourraient bien se rajouter d'autres frais nécessaires à la reconversion du site de la gare de triage pour un usage universitaire. Il reste à démontrer que les diverses études techniques, notamment sur les sources de vibrations à proximité du corridor ferroviaire et sur les champs électromagnétiques produits par un poste d'Hydro-Québec, ont tenu compte des exigences particulières associées aux appareils et aux méthodes de mesure nécessairement utilisés dans les laboratoires scientifiques que l'on entend y installer.

Des consultants et des activités de promotion

On estime qu'à l'heure actuelle plus de 10 millions de dollars ont été investis dans la promotion du site de la gare de triage: réalisation d'études, production de rapports et de plans d'aménagement, marketing, etc. L'aventure a même amené le Conseil de l'Université à voter un budget de près de 1 million de dollars, prélevé à même le Fonds de relance, pour la création d'un OSBL qui prendrait à sa charge le développement du second campus.

Réorientation, instabilité et relocalisations transitoires

Le fait de s'orienter vers des objectifs immobiliers encore loin d'être à la portée de l'institution a créé un flottement et forcé la recherche de solutions transitoires au manque d'espace. Qu'il s'agisse de déménagements ou de la location de locaux hors campus pour des durées qui risquent d'être longues, ces arrangements bancals représentent des coûts que l'on devrait vouloir éviter.

Le projet de second campus semble avoir incité la direction de l'Université de Montréal à court-circuiter certains développements déjà amorcés. L'exemple qui suscite le plus de réactions est la mise en vente du 1420 Mont-Royal, un ancien couvent situé en bordure du campus actuel sur la Montagne et acquis avec le plus grand bonheur, en 2003, sous la gouverne du précédent recteur. En plus de son net avantage de proximité, cet édifice se prêtait bien à un aménagement progressif, mais sans délais indus. S'en défaire aujourd'hui signifie un gaspillage des ressources déjà engagées dans des rénovations fonctionnelles spécifiques⁶. Une revente, reconnaît-on généralement, risque fort d'être à perte. Selon le Plan directeur des espaces, d'autres immeubles d'une grande valeur – dont le pavillon de la Faculté de musique et la salle Claude-Champagne – pourraient subir le même sort.

Un autre enjeu se greffe à la mise en vente de l'ancien couvent, et c'est celui de la préservation du patrimoine collectif. La direction de l'Université vient d'annoncer qu'elle entend accepter l'offre d'achat d'un promoteur immobilier désireux de transformer l'édifice historique en condos de luxe. Heureusement, comme un tel changement de vocation implique une modification du zonage, la population et les élus municipaux seront appelés à se prononcer.

Le partage des responsabilités avec des promoteurs résidentiels

L'Université de Montréal n'a pas discuté publiquement des modalités concernant la réalisation du volet résidentiel du projet. On suppose qu'elle établira un partenariat avec un promoteur privé. Le désastre vécu à l'UQAM l'a montré: ce type d'entente tend à faire porter le plus gros des risques par

6 Près de 20 millions de dollars ont été investis dans les réaménagements partiels de cet immeuble effectués depuis son achat au montant de 15,4 millions de dollars en 2005.

les institutions publiques, et la négociation des modalités d'une entente est un exercice sérieux et périlleux.

La confirmation d'une démesure

Après avoir envisagé les coûts et les risques inhérents à la démarche d'implantation d'un second campus, il convient de resituer le projet dans son cadre de référence premier. Sa réalisation contribuerait-elle à une réponse juste et adéquate aux besoins de l'Université de Montréal? Serait-elle à la mesure des capacités financières de l'institution?

Les besoins actuels

Dans un récent mémoire⁷, le Syndicat général des professeurs et professeures de l'université de Montréal (SGPUM) faisait état des consensus qui semblent se dessiner à l'Université de Montréal. Certainement, il y a urgence d'offrir des conditions adéquates aux secteurs «humides» logés dans des locaux désuets, voire dangereux; la construction d'un nouveau Pavillon des sciences paraît être la façon appropriée de répondre aux besoins des professeurs et des étudiants, dans la mesure où un tel projet puisse se réaliser rapidement. Des unités sont par ailleurs confinées dans des locaux exigus; quelques-unes se trouvent isolées, en périphérie du campus. On observe un manque de locaux pour répondre aux besoins de la formation aux 2^e et 3^e cycles, et accueillir des stagiaires postdoctoraux. Il conviendrait aussi d'adapter un bon nombre de salles de classe aux méthodes d'enseignement et de les moderniser. À l'exception des pavillons construits au cours des cinq dernières années, le campus de l'Université de Montréal souffre d'un déficit d'entretien quasi généralisé, qui en 2006 était estimé à 200 millions de dollars.

⁷ Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal (SGPUM), *En quête du meilleur scénario possible pour la préservation et l'essor durable de l'Université de Montréal*, février 2008.

Les tendances démographiques

Selon Statistique Canada⁸, un essor des effectifs étudiants dans les universités québécoises est démographiquement peu probable, du moins sur un horizon de 30 ans. Une étude effectuée pour le compte du MELS⁹ va dans le même sens: après une évolution très forte entre 2001 et 2004, puis une croissance qui se poursuit jusqu'à un point culminant en 2013, les universités amorcent ensuite une décroissance. Tout autre scénario plus optimiste relèverait de la haute spéculation, d'autant plus que les données les plus récentes montrent déjà, en 2007-2008, un stagnation en quelque sorte prématurée de la croissance des effectifs étudiants à l'Université de Montréal¹⁰. Une telle situation n'est pas étrangère à la concurrence effrénée que se livrent actuellement les universités québécoises pour le recrutement de nouveaux étudiants. La multiplication des campus régionaux se veut une réponse à cette recherche de nouvelle clientèle. Paradoxalement, une telle dispersion géographique du campus à laquelle participe l'Université de Montréal dessert l'idée du besoin de développement d'un nouveau grand espace.

Les capacités financières de l'UdeM

Le poids des investissements immobiliers sur le budget de l'Université et leurs conséquences sur les activités liées à la mission d'enseignement et de recherche soulèvent l'inquiétude¹¹. Les chiffres nourrissent cette crainte:

8 Darcy Hango et Patrice Broukner (Statistique Canada), *Tendances des effectifs étudiants au postsecondaire jusqu'en 2031: trois scénarios*, Ministère de l'Industrie, novembre 2007.

9 Claudine Provencher, Pie Landry Iloud et Alain Rousseau, *Si la tendance se maintient, quelle sera l'évolution des clientèles de la formation professionnelle, du collégial et de l'universitaire?*, MELS, novembre 2006.

10 *Évolution des admissions, inscriptions et diplômés de 2003-2004 à 2007-2008*, Bureau de la recherche institutionnelle, Université de Montréal.

11 Parmi les éléments touchés, notons: le ratio étudiants/professeur, la charge d'enseignement et d'encadrement, la disponibilité de fonds internes de

La dette à long terme de l'Université de Montréal est passée de 400 millions de dollars en 2004 à 713,5 millions de dollars en 2007;

La portion de la dette non financée par le ministère de l'Éducation des Loisirs et du Sport (MELS) atteint 184,9 millions de dollars en 2007;

Les versements de capital à effectuer au cours des prochaines années grimpent en flèche, les prévisions établissant déjà qu'ils passeront de 96,3 millions de dollars en 2008 à 179,2 millions de dollars en 2012¹².

En scrutant les plus récents états financiers et le budget de fonctionnement, on constate que les investissements dans l'immobilier pèsent de plus en plus lourd sur les finances de l'Université. Dans une note aux états financiers 2007 intitulée «Engagement», il est mentionné que l'Université a procédé à des travaux (construction de quatre pavillons, agrandissements, rénovations et réaménagement) estimés à 344 millions de dollars. Ces travaux sont financés à long terme par l'Université à hauteur de 23 %, le solde étant assumé par les gouvernements fédéral et provincial, des organismes subventionnaires et des dons. Rappelons que de tels engagements financiers de l'Université étaient limités à 14 % en 2002 et qu'ils étaient inexistantes auparavant.

Quant aux intérêts à payer, nous en sommes à plusieurs dizaines de millions de dollars (14,5 millions de dollars sont imputés au budget 2008-2009). Fait inquiétant, ces frais d'intérêts sont imputés au budget de fonctionnement même si une large part de ses intérêts est tributaire d'emprunts pour financer l'immobilier. Fait encore plus troublant, aux états financiers 2007, on a réparti pour la première fois ce montant en deux composantes : Service de la dette (4,0 mil-

recherche, les programmes de bourses d'études, les ressources auxiliaires, le matériel et les services informatiques, etc.

12 Université de Montréal, *États financiers 2007*, p. 20.

lions de dollars) et Autres contributions et affectations (3,87 millions de dollars). Pourquoi cette nouvelle présentation ? Aucune réponse claire et satisfaisante n'a été donnée. On peut s'en douter, inscrire plus de 8 millions de dollars en frais d'intérêts au fonds de fonctionnement aurait suscité nombre de questions, surtout que cinq ans auparavant les intérêts à payer ne totalisaient que 1,82 million de dollars¹³.

Enfin, le déficit d'espaces nets établi par le MELS dans ses *Calculs définitifs des subventions de fonctionnement des universités pour l'année universitaire 2006-2007* se limite à un modeste 22 853 m² pour l'Université de Montréal. Il s'agit certes d'un déficit à court terme, établi sur la base des effectifs étudiants et limité aux activités d'enseignement. Le MELS a procédé récemment à une réforme afin d'exclure entièrement de la subvention de fonctionnement le financement d'espaces dits destinés à la recherche – dorénavant compris de façon exclusive dans les Frais indirects de recherche. Les contributions éventuelles de ces deux sources demeurent des inconnues. Avec de telles contraintes, le financement des pavillons prévus sur le nouveau campus n'en devient que plus hasardeux.

D'autres voies possibles

Dans le mémoire déjà cité, le SGPUM a recommandé que l'on s'oriente vers un scénario de viabilisation du campus de l'Université de Montréal qui miserait sur les éléments suivants : la conservation du pavillon 1420 Mont-Royal¹⁴, la construction d'un pavillon des Sciences à l'est du pavillon Lassonde¹⁵ et la mise en œuvre d'un plan d'entretien et de rénovation du campus actuel.

¹³ Université de Montréal, *États financiers 2002*.

¹⁴ Une superficie potentielle d'environ 34 000 m² nets.

¹⁵ Ce pavillon d'une superficie de 32 700 m², construit en 2005 au coût de 104,9 millions de dollars pour accueillir l'École Polytechnique, offre un intéressant repère comparatif.

Le SGPUM recommande en outre la revente des terrains de la gare de triage d'Outremont¹⁶ à une instance publique, avec le maintien d'une option d'occupation partielle. L'Université de Montréal pourrait continuer de participer au processus de concertation métropolitain, en devenant promotrice, par exemple, d'initiatives interuniversitaires.

Des balises pour le développement universitaire

Outre les caractéristiques d'une gestion saine, rigoureuse et transparente attendues de toute institution publique, il y aurait lieu de préciser des critères et des limites qui garantissent que le développement des universités se fasse en accord avec leur mission. Les exigences suivantes pourraient servir à la fois de garde-fous et de cibles pour l'investissement dans les infrastructures universitaires :

- S'en tenir à des projets et à des engagements financiers qui se rapportent aux activités de recherche et d'enseignement, ou aux services à la communauté universitaire.
- Démontrer l'adéquation de tout projet de construction aux capacités financières de l'institution et éviter toute ponction dans son budget de fonctionnement.
- Élaborer un tableau d'ensemble des engagements financiers requis pour répondre aux besoins en espaces, en recherchant des consensus sur les principaux points de pression et en favorisant une perspective de préservation du patrimoine bâti.
- Intégrer comme élément de toute étude de faisabilité un plan de renouvellement du corps professoral visant l'amélioration du ratio étudiants/professeur.

¹⁶ Au moment de l'achat, la direction de l'Université a rassuré la communauté universitaire en évoquant la possibilité d'une revente en cas de difficultés insurmontables et en précisant qu'une évaluation effectuée par la firme Altus Hylar situait la valeur marchande des terrains à plus de 49 millions de dollars.

- Considérer la proximité comme un facteur important de la qualité de la vie universitaire et rechercher la préservation de l'intégrité géographique du campus.
- Promouvoir une discussion sur le concept de campus et les types de convivialité vers lesquels s'orienter.
- Assurer la préservation de la diversité des disciplines, trait fondamental qui contribue au caractère propre d'une université.
- Reconnaître pleinement les pouvoirs et attributions des instances représentatives instituées par les chartes et les statuts des universités, et rechercher leur mise à contribution comme partie intégrante de la culture universitaire.

Ces balises appellent à un investissement soutenu et adéquat dans le réseau universitaire, mais elles se situent à l'extérieur d'une logique de surenchère et de croissance à tout prix. Combien de fois faudra-t-il assister aux mêmes dérives financières avant de réagir? Il faut que cesse la démesure. Il en va d'une gestion saine et responsable des fonds publics. □

Le Québec et ses universités

LA PETITE POLITIQUE D'UN NAUFRAGE ANNONCÉ

Les derniers mois écoulés au Québec ont donné de ses universités un spectacle affligeant. La plus jeune d'entre toutes, créée en 1969 spécialement par l'État du Québec au cœur même de Montréal, semblait naufrager sans qu'aucun secours vînt à sa rescousse. Accablée d'une dette colossale amassée par une administration rectorale aventureuse, l'Université du Québec à Montréal (UQAM)¹ avoisinait la faillite, dans un climat de grève étudiante qui laissait sourdre une révolte désespérée sans exutoire. Stoïque devant cet enlèvement, le gouvernement du Québec a laissé la situation se dégrader, retenant une subvention considérable, comme s'il s'agissait de punir la communauté uqamienne tout entière pour les méfaits de son ancienne administration, après un procès sommaire dont les ministres libéraux de l'Éducation, Jean-Marc Fournier et Michelle Courchesne, furent à la fois les procureurs et les juges. Comme si les frais d'intérêt de la dette immobilière de l'UQAM n'étaient pas suffisants s'y rajoutèrent ceux

* Professeur, département de science politique, UQAM

¹ Il est significatif de noter que l'État québécois a été incapable de donner aux universités qu'il a créées depuis la Révolution tranquille de vrais noms. UQAM, UQAC, UQAT, UQO, ÉNAP, etc., tous ces acronymes bureaucratiques témoignent de l'incapacité d'une collectivité d'associer ses institutions de haut savoir au génie d'un lieu, d'un fondateur, d'un créateur, d'un homme d'État, d'un grand savant ou d'une idée universelle. Pourquoi pas une université Marie-Victorin, Papineau ou Daniel-Johnson? Cela vous fait rire? Pourtant, tous ces acronymes sont à pleurer...

résultant du manque à gagner ministériel. Les deux rapports préparés par le Vérificateur général du Québec ont heureusement permis de jeter une lumière crue sur le désastre uqamien et d'attester certes la part de responsabilité du recteur Roch Denis et de sa garde rapprochée dans ce cafouillage, mais aussi de révéler l'incompréhensible nonchalance du ministère de Jean-Marc Fournier. De toute évidence, deux institutions ont défailli : le rectorat et l'État.

Mais une fois qu'on aura départagé les responsabilités juridique et politique des uns et des autres dans cette affaire, la situation calamiteuse de l'UQAM ne sera pas plus avancée. Une énorme verrue de béton encore purulente de fraîcheur dépare le quartier latin de Montréal, narguant de son architecture ratée la Grande Bibliothèque aux tuiles tombantes. On ne sait toujours pas ce qu'il adviendra de ce projet, si l'État québécois en assumera véritablement les frais financiers et si, au bout du compte, l'UQAM finira par y loger.

Selon le syndicat des professeurs (SPUQ) et plusieurs associations étudiantes de l'UQAM, la crise de l'UQAM se résorberait par un investissement massif de l'État québécois dans l'éducation supérieure. Mais de quel investissement parle-t-on, à supposer qu'il se fasse ? D'un investissement sans modifier les règles actuelles du financement des universités ? Or, cette crise résulte pour une bonne part de ces règles mêmes, qui ont poussé un recteur imprudent à se lancer dans des projets coûteux en croyant pouvoir sortir ainsi son université de son chronique sous-financement. Ce rationnement imposé à l'UQAM n'excuse certes en rien les erreurs manifestes de Roch Denis, ex-trotskyiste reconverti dans l'administration universitaire. Toutefois, la crise où a été plongée l'UQAM sous le regard presque ravi du ministère de l'Éducation, des médias et des autres universités qui ont continué leurs petites affaires habituelles est révélatrice de l'état de santé général du système universitaire québécois

qui allie une formule de financement aux disparités byzantines avec la protection de chasses gardées dont le maintien à long terme est loin de servir les intérêts du Québec, en particulier de sa pseudo-majorité francophone. Faisons enquête sur ce monde baroque peuplé de redoutables citadelles. La volonté de la ministre Courchesne de réinjecter dans le système les nouveaux transferts fédéraux vers les universités sans rien modifier à la formule générale de financement universitaire rend plus que jamais urgent un débat de fond sur les principes, les effets et les iniquités que cette formule a suscitées². Débat qui, convenons-en, sera toujours difficile à mener au Québec, car il touche aux privilèges, aux nids douilllets, aux prébendes, aux acquis, aux pointes de tarte de l'élite diplômée, de l'élite titrée, de l'élite qui parle avec jactance de ses droits inhérents à des temples du savoir gardés bien au chaud.

Le système québécois de financement des universités ou la formule « Air Transat »

Le système actuel est en réalité le bébé de François Legault, ministre de l'Éducation sous le gouvernement Bouchard, qui a annoncé en grandes pompes en février 2000 une nouvelle politique à l'égard des universités québécoises. Le ministre Legault a alors allongé plus d'un milliard de dollars supplémentaires aux universités québécoises moyennant des modifications substantielles apportées au système de financement des universités. La politique de Legault a ambitionné d'optimiser l'utilisation des ressources par les universités et de relever leur performance générale. Pour ce faire, la politique de Legault, qu'on pourrait appeler le système « Air Transat »³, transforme le réseau universitaire québécois en véritable marché de l'éducation. Le principe directeur est simple, la

2 Environ 112 millions de ces transferts récurrents seront affectés aux universités. Seulement 60 millions de cette somme seront redistribués par la formule générale de financement des universités.

3 M. Legault a été administrateur et fondateur du voyageur Air Transat.

subvention publique suit l'étudiant inscrit; plus une université voit ses effectifs gonfler, plus son financement augmente. En fait, si on avait voulu introduire au Québec un système de bons d'éducation, on n'aurait pas fait autrement.

Retouché en 2006 sous le ministère de Jean-Marc Fournier, le système «Air Transat» prévoit une subvention générale, répartie en trois postes budgétaires – enseignement, recherche et immobilisations – à laquelle s'ajoute un bonus pour récompenser le nombre de diplômés obtenus dans chacun des trois cycles et des subventions spéciales octroyées à certaines universités pour leurs missions particulières. Dans l'ensemble, 84 % des subventions reçues par les universités proviennent de cette subvention dite «générale», qui comprend les subventions normées et les subventions pour missions particulières. Environ 11 % des subventions échappent au système général, et 5 % trouvent leur source dans les fonds réinvestis ou placés en fiducie.

L'unité de mesure servant à calculer le montant des subventions normées est la notion d'effectif étudiant équivalent temps plein (EEETP), qui sert à uniformiser le calcul des effectifs étudiants en y incluant les étudiants à temps partiel. Pour chaque unité de EEETP, l'État verse un montant fixe, modulé en fonction du programme d'enseignement: les disciplines professionnelles, médecine, pharmacie, architecture, génie, foresterie, soins infirmiers, coûteuses à dispenser, reçoivent les enveloppes les plus conséquentes; les disciplines «de papier» telles que le droit, les sciences sociales et la littérature se contentent d'un plus maigre financement. De plus, les cycles supérieurs sont mieux financés que ne le sont les études du premier cycle. Environ 68 % des subventions de fonctionnement du MÉLS⁴ aux universités sont calculées sur la base des EEETP dits «pondérés».

4 Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Notez le glissement de la société du savoir à celle du loisir, claironnée dans l'intitulé même d'un ministère d'État.

Un monde baroque de disparités

Bien loin de donner des résultats équilibrés, la formule « Air Transat » produit des effets pour le moins problématiques, qui révèlent que quelque chose ne tourne pas rond dans le beau néo-marché universitaire québécois. L'un des effets les plus saisissants est la part surprenante que les universités anglophones prennent dans les ressources affectées aux universités. Selon les chiffres fournis par le MÉLS, les trois universités anglophones (McGill, Concordia et Bishop) sont allées chercher 27,1 % des subventions normées pour l'année 2006-2007. D'après les chiffres fournis par la CRÉPUQ⁵ pour l'année 2004-2005, ces universités ont obtenu 32,3 % des fonds de recherche, 26,1 % des effectifs étudiants (en EEETP), 28,8 % des postes de professeurs réguliers, et diplômé 29,1 % des bacheliers, 25 % des maîtres et 31 % des docteurs. Selon la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université, les universités anglophones ont vu leur part du budget de fonctionnement total des universités passer de 29,3 % en 1997-98 à près de 30 % en 2004-2005. Les chiffres de la CRÉPUQ indiquent que les universités anglophones ont une avance marquée dans certains domaines : en 2003, 36,6 % des effectifs professoraux en médecine, 34 % en mathématiques, 32,3 % en informatique, 33,9 % en économie. Le rapport de la firme PricewaterhouseCoopers sur la situation financière de l'UQAM révèle, qu'en sus des professeurs réguliers, certaines universités possèdent un grand nombre de professeurs subventionnés ou suppléants, le record étant atteint par l'université McGill. Si on comptabilise l'ensemble des professeurs, toutes catégories confondues, McGill disposait en 2005-2006 de 41,4 % du corps professoral montréalais, Concordia 15,67 %, l'Université de Montréal 25,6 % et l'UQAM 17,3 %, soit un total de 57,1 % pour les deux universités anglophones. D'autres chiffres colligés par la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université révèlent que si les deux

⁵ Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec.

universités anglophones de Montréal ont attiré bon an mal environ 40 % des effectifs étudiants dans les trois cycles sur le total de la population étudiante montréalaise, Concordia et McGill ont réussi au cours des dernières années à obtenir 45 % du budget de fonctionnement global de l'ensemble des institutions universitaires montréalaises⁶. En somme, la prépondérance des institutions universitaires francophones à Montréal est précaire et toute relative. Elle existe par la population étudiante, mais point dans le corps professoral. Les universités anglophones sont plus riches, plus attrayantes, mieux dotées, les écarts étant certes très grands entre McGill, la princière, et Concordia, la roturière. Pour une minorité qui représente 8,6 % de la population québécoise et dont on ne cesse de dire qu'elle connaît les affres du déclin démographique, c'est pas mal.

Pour une bonne part, cette fortune des universités anglo-québécoises s'explique par l'avantage qu'elles ont sur les universités francophones dans le recrutement des étudiants. Le premier avantage des universités anglophones est indéniablement le haut taux de scolarité universitaire des Anglo-Québécois, parmi les plus élevés chez les groupes sociolinguistiques au Canada. Selon les données du recensement de 2001, environ 13,3 % des Anglo-Québécois détenaient un baccalauréat, contre 9 % pour les francophones et 12 % pour les allophones. À la maîtrise, l'avance des anglophones québécois est encore plus marquée. En proportion, deux fois plus de maîtres que chez les francophones. Au doctorat, l'avance est du simple au triple pour les Anglo-Québécois. Au total, si l'on compte les trois cycles et les formations courtes (certificats), la diplômation des Anglo-Québécois atteignait un taux de 23,2 %, et celle des Franco-Québécois, à peine 15,9 %, pour une moyenne canadienne de 17,9 %.

6 Nous incluons dans ce calcul les effectifs et le budget de fonctionnement de l'École de technologie supérieure, et ceux des écoles affiliées à l'Université de Montréal.

Fortes du haut taux de scolarité universitaire des Anglo-Québécois, les universités anglophones peuvent compter sur l'afflux important des étudiants étrangers et canadiens-anglais, ainsi que des francophones et allophones du Québec. À l'automne 2005, les trois universités anglophones ont accueilli plus de 44,2 % des étudiants étrangers reçus au Québec, la part de ses étudiants dans les effectifs de McGill dépassant même celle qu'on observe dans plusieurs grandes universités américaines. Cette fortune des universités anglophones s'est aussi illustrée dans l'évolution des inscriptions dans les réseaux francophone et anglophone d'universités. Comme vient de le constater une étude de l'Office de la langue française, la part des effectifs étudiants recueillis par les universités francophones a baissé de 1986 à 2003, passant de 78,2 % à 75,3 %, alors qu'elle a augmenté dans les universités anglophones, allant de 21,8 à 24,7 %. Dans cette même période, environ 18,8 % de la clientèle de ces dernières universités étaient de langue maternelle française, alors que la proportion des étudiants de langue maternelle anglaise n'a pas dépassé 1,7 % de la clientèle des universités francophones. En 2003, plus de 49 % des étudiants québécois de langue maternelle tierce fréquentaient les universités anglophones, une diminution en pourcentage par rapport à 1986, mais une augmentation en nombre absolu.

Les universités anglophones ont d'autres atouts que l'afflux d'étudiants de toutes provenances, qu'aucune université francophone ne semble pouvoir concurrencer. Dans le cas de McGill, ce sont ses fonds propres alimentés par un puissant mécénat, qui financent jusqu'à 6 % de ses activités courantes et ses facultés professionnelles (médecine, génie, agronomie) pour lesquelles l'université obtient un financement royal. Les universités québécoises tirent en moyenne 1,1 % de leurs revenus des dons privés.

Outre ce déséquilibre linguistique, la formule « Air Transat » crée une distorsion régionale qui avantage les multiples

constituantes de l'Université du Québec au détriment de l'une d'elles, l'UQAM. Comme nous l'avons vu, cette formule accorde à certaines universités, en sus de leurs subventions générales « normées », un financement *ad hoc*. Ces subventions représentaient environ 87 millions \$ en 2006-2007 et profitaient à 81,45 % au réseau de l'Université du Québec. Or, toutes les constituantes régionales de l'UQ ont droit à leur part du gâteau, cependant que l'UQAM ne reçoit presque rien et l'ÉTS (École de technologie supérieure), rien du tout. On peut résumer les conséquences de ce traitement de faveur par le tableau suivant :

	UQAC	UQAM	UQAR	UQAT	UQO	UQTR
Revenus totaux/ nb d'étudiants	9915,8\$	7517,33\$	9091,59\$	10481,13\$	8399,41\$	8820,52\$
Nb d'étudiants/ professeurs	29,27	43,44	30,10	25,39	32,79	32,53
Nb d'étudiants (EEETP)/ professeurs	19,36	27,75	18,35	14,32	21,02	22,84

UQAC: Université du Québec à Chicoutimi

UQAM: Université du Québec à Montréal

UQAR: Université du Québec à Rimouski

UQAT: Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

UQO: Université du Québec en Outaouais

UQTR: Université du Québec à Trois-Rivières

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Aux yeux de l'État québécois, un étudiant de l'UQAM vaut beaucoup moins cher qu'un étudiant inscrit dans une autre constituante de l'Université du Québec. De plus, l'UQAM possédait en 2005-06 le ratio EEETP/professeur le plus élevé du système universitaire québécois, les autres universités affichant un ratio qui oscille de 16,7 à 21,6. Plusieurs des constituantes régionales de l'UQ ont vu leur ratio considérablement diminuer de 1991-92 à 2005-06, telles l'UQAT et l'UQO. En

somme, la formule de financement désavantage l'UQAM à la fois vis-à-vis des autres universités et des constituantes régionales de l'UQ. Pourtant, l'UQAM représente près de 50 % des effectifs étudiants du réseau de l'UQ (48,4 % en 2004-2005, en EEETP). De plus, c'est l'UQAM qui majore le taux de diplomation du réseau de l'UQ : en 2005, l'UQAM a diplômé 50 % des bacheliers du réseau, 55,6 % des maîtres et 58,1 % des docteurs. En somme, l'étudiant qui s'inscrit à l'UQAM subit sans le savoir une pénalité « métropolitaine ». Pour certaines constituantes régionales du réseau de l'UQ, par contre, la manne étatique est généreuse. Dans le cas de la constituante d'Abitibi, les subventions particulières représentaient 55,9 % de ses subventions régulières, et 30,4 % dans le cas de la constituante de Rimouski. L'Institut national de la recherche scientifique (IRNS) remporte toutefois la palme du financement majoré, qui représente 213 % de ses subventions normées.

La belle asymétrie entre université *major* et université *minor*

Ces constatations comparatives nécessitent quelques commentaires. Premièrement, le système « Air Transat » s'inspire visiblement d'une conception libérale de l'intervention de l'État en matière d'éducation supérieure. L'État se voit comme un régulateur d'un marché artificiel de l'éducation dont il canalise les flux financiers en fonction d'une loi de l'offre et de la demande qui met en concurrence les universités québécoises dans la recherche inlassable de fonds nouveaux. L'État devient une espèce de CRTC⁷ de l'éducation qui fixe les règles de l'optimisation des ressources, en prenant pour acquis que les universités jouent à armes égales, exceptions faites des constituantes régionales de l'UQ qui jouissent d'un traitement de faveur. Ce marché aux étudiants sous régulation bureaucratique se réalise toutefois essentiellement avec des fonds publics, avec les crédits votés par l'Assemblée nationale du Québec.

7 Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Chose étonnante, l'État se désolidarise du développement de l'une des composantes centrales de l'UQ, l'UQAM, à l'origine une université d'État, devenue à la longue orpheline de son fondateur, coincée d'une part entre le réseau de l'UQ, et d'autre part, des universités telles l'Université de Montréal et McGill, qui mobilisent une bonne proportion du financement public en raison de l'étendue et de la « pesanteur » des formations qu'elles dispensent. En fait, l'État Air Transat a comme politique implicite de maintenir à Montréal deux grandes universités, au sens classique de terme, c'est-à-dire deux institutions de haut savoir qui ont vocation à couvrir l'ensemble des disciplines de l'esprit et des professions. Quant à l'UQAM et à Concordia, aux côtés des universités *majores* sises sur les deux versants du Mont-Royal, elles font figure d'universités *minores*, voire de grappes facultaires ou d'universités sectorielles comme il en existe en France. Cependant, cette symétrie apparente qui oppose l'une à l'autre une université francophone à une université anglophone dans chacune de ces catégories risque de se briser bientôt, avec l'essor notable de Concordia et la déconfiture de l'UQAM. Jusqu'ici, l'État « « Air transat » » s'est comporté en quelque sorte à la manière d'une espèce de « superintendant » de l'instruction publique, comme il en existait un avant la création du ministère de l'Éducation de 1964, qui se retire dans une impartialité convenue et précautionneuse, de peur de modifier quoi que ce soit aux équilibres sociolinguistiques et régionaux existants. Disons, pour filer la métaphore aéronautique, que l'État « « Air transat » » se voit comme l'arbitre distant d'un jeu de course aérienne. L'université qui transporte le plus de « passagers » étudiants remporte le gros lot. Dans cette joute, certaines universités disposent de 747 flambant neufs, d'autres, de vieux bimoteurs à hélice...

La question qui se pose est de savoir si la formule « « « Air transat » » » est la meilleure méthode de répartition des fonds publics entre les universités. Or, il est clair que cette formule propulse les universités anglophones, en raison

notamment de l'attraction qu'elles exercent sur un vaste bassin d'étudiants, et conforte les universités en régions et les universités *majores* occupant un champ étendu du savoir et des professions. Mais est-ce la formule qui permettra aux Franco-Québécois de combler leur retard de scolarisation universitaire? On peut en douter. Le taux de diplomation universitaire des francophones du Québec de 25 à 34 ans traîne toujours de la patte devant celui des Anglo-Québécois, malgré trois décennies de progrès. En 2004, les probabilités d'obtenir un diplôme de premier cycle étaient d'environ 31 % au Québec, alors qu'elles se situent à 38 % pour l'Ontario et à 33 % pour l'ensemble canadien. Selon une étude de l'OFLQ, la part des étudiants de langue maternelle française est tombée de 78,9 % à 72,2 % dans le réseau universitaire québécois de 1986 à 2003, cette part demeurant stable pour les étudiants de langue maternelle anglaise et doublant pour les étudiants de langue maternelle tierce. Aucun indicateur ne laisse penser que le système Air Transat permettra de combler ce retard toujours persistant chez les francophones. Bien au contraire, c'est un système qui rétribue le magnétisme des universités anglophones, sans donner aux universités francophones des moyens particuliers grâce auxquels elles pourront attirer des étudiants des classes les moins scolarisées, et ainsi relever le taux de scolarité des Franco-Québécois. On peut certes se féliciter de l'attraction et du succès des universités anglophones du Québec, mais n'oublions pas qu'à l'engouement des francophones et allophones pour l'enseignement universitaire anglophone correspond un piètre intérêt des anglophones pour l'enseignement en français. Le jeu d'attraction entre universités anglophones et francophones est essentiellement asymétrique. A-t-on déjà vu une société où une majorité traite mieux sa minorité qu'elle ne se traite elle-même?

Le système «*«Air transat»*» est aussi une parodie de social-démocratie. La social-démocratie, c'est Robin des Bois déguisé en grand argentier de l'État : prendre aux plus riches pour redonner aux plus pauvres. La formule «*Air Transat*»,

c'est prendre aux plus riches pour redonner à la classe de la société québécoise qui est déjà la plus scolarisée et plus fortunée, dans des proportions qui vont très au-delà du poids démographique de cette population.

Le système «Air Transat», c'est aussi une formule de répartition de la richesse collective qui encourage la dispersion des efforts déployés par les universités en vue de collecter la plus grande part possible de la manne étatique. Cette dispersion a pris au cours des dernières années des dimensions aberrantes, avec la création d'antennes universitaires extraterritoriales, dont les exemples les plus patents sont la construction d'un campus de l'Université de Sherbrooke aux abords du métro de Longueuil ou l'ouverture d'une succursale de l'Université du Québec en Outaouais à Saint-Jérôme. À quand l'université Laval à Montréal, ou l'université du Québec en Abitibi-Témiscamingue à Québec? Il est clair que le maintien de la formule «Air Transat» conduit au saupoudrage de ces antennes sur le territoire québécois et non vers la constitution d'universités possédant une cohérence territoriale, au risque de créer des dédoublements inutiles de programmes et une course effrénée à la captation d'étudiants dont les effets bénéfiques tiennent de la gageure théorique. Cet éparpillement de l'offre de programmes universitaires traduit en fait l'incapacité de l'État québécois jusqu'ici d'être l'initiateur d'un projet structurant de développement universitaire, du fait qu'il s'interdit de faire naître au Québec une autre grande université francophone.

L'alliance universitaire *anti-montréaliste*

L'indifférence compassée qu'on observe dans la communauté universitaire québécoise à l'égard du triste sort réservé à l'UQAM est en elle-même un curieux phénomène à expliquer. Les initiés de la formule ««Air transat»» connaissent très bien les multiples asymétries et rentes de situation qu'elle institue en faveur des universités bien établies dans

le réseau. La question du sous-financement de l'UQAM est assez ancienne et semble avoir été mise sous le boisseau par les recteurs de la CRÉPUQ. L'hypothèse que l'on peut formuler, qui nous oblige à toucher à l'un des grands tabous de la politique québécoise, est qu'il existe dans le monde universitaire québécois, comme dans d'autres milieux d'ailleurs, une coalition *anti-montréaliste* qui défend jalousement ses intérêts. Il est frappant de constater, dès qu'on l'on sort de la bulle montréalaise, comment est répandue l'idée que Montréal écrase le reste du Québec par sa domination à tous égards qui lui conférerait un avantage indu dans la répartition de la richesse et du pouvoir politique. C'est à croire que Montréal serait la capitale politique d'un Québec indépendant et unitaire, alors que c'est en fait une métropole périphérique sans pouvoir, gouvernée par trois capitales, Québec, Ottawa et Toronto. Au sein du réseau universitaire québécois, l'équilibre des pouvoirs entre les universités est subtil; Montréal détient effectivement une part importante, avec ses deux universités *majores*, mais la division linguistique crée deux univers distincts qui branchent ainsi les universités anglophones sur le monde anglo-américain et les universités francophones sur le modeste bassin québécois. Mais la symétrie n'est pas parfaite, bien que *minor*, Concordia est une vieille université qui possède quelques programmes lourds, tel que le génie. Au contraire de l'UQAM qui est ligotée par son affiliation à l'UQ, elle a les coudées plus franches et connaît depuis quelques années une prospérité immobilière sans précédent. En dehors de Montréal évoluent deux universités *majores* francophones, Laval et Sherbrooke, à l'essor desquelles l'État québécois veille au grain, par souci d'équilibre régional. Une relation presque filiale unit le MÉLS à l'université Laval, assurée de son quasi-monopole de l'offre d'enseignement universitaire dans la région de la «capitale nationale». Le maire, l'État et le rectorat de l'université Laval peuvent partager la même vision du développement de l'université sans trop buter sur les divisions partisans ou linguistiques. Même

alignement favorable des astres politiques pour l'Université de Sherbrooke, élue d'entre toutes par le gouvernement «estrien» de Jean Charest qui lui a fait un pont d'or financier pour construire à Longueuil une succursale qui dispensera aux étudiants de la rive sud de traverser le fleuve dans des domaines de formation où l'offre de cours montréalaise était déjà assurée. Puis vient le réseau de l'Université du Québec, avec ses divers constituantes et écoles couvrant presque toutes les régions du Québec, qui fonctionne avec un parti pris déclaré en faveur du développement des études universitaires en régions, objectif certes louable en soi qui s'est réalisé toutefois au prix de l'abaissement de l'UQAM et des étudiants qui la fréquentent, pour une bonne part issus de l'est montréalais. Le problème est que tout relèvement de l'UQAM implique qu'on remette en cause les équilibres existants : les subtils équilibres (ou déséquilibres) montréalais ; les équilibres (ou déséquilibres) régionaux. Ces derniers équilibres semblent trouver satisfaction par la formule «Air Transat» dans la mesure où les intérêts de l'oligopole mont-royaliste McGill-Montréal ne s'en trouvent pas affectés.

Portrait d'une université *minor* et pauvresse

Avec ses 41 000 étudiants, dont 16 % aux cycles supérieurs, 48 % à temps partiel et composés à 62 % de femmes, l'UQAM pourrait faire figure de succès populaire, si l'on regardait tout le chemin parcouru depuis sa fondation en 1969. Cependant, la composition de sa clientèle, les créneaux du savoir qu'elle a occupés et les multiples contraintes engendrées par la formule de financement des universités ont mis l'UQAM dans une situation difficile de sous-financement chronique qui la désavantage à l'égard des autres universités dans le *néo-marché* québécois des études supérieures. Disons, pour simplifier, que l'UQAM est devenue une université de sciences sociales, de droit, d'arts, de gestion, tentant péniblement de se donner une faculté

des sciences. Point de grandes facultés professionnelles comme la médecine, l'art dentaire, la médecine vétérinaire, les sciences infirmières, le génie, l'optométrie, la foresterie, l'agronomie, point de certaines grandes disciplines des sciences naturelles comme la géologie ou la physique (l'UQAM a déjà eu un département de physique, qu'elle a dû néanmoins fermer.) En somme, l'UQAM est faite principalement de facultés papivores qui, dans l'esprit des gestionnaires de la politique universitaire québécoise, méritent un apport financier aussi léger que les feuilles que ces facultés « critiques » sont censées dévorer.

Le rapport remis en février 2008 par la firme PricewaterhouseCoopers permet de voir plus clair dans la situation précaire de l'UQAM. Il indique très précisément les divers facteurs qui défavorisent l'UQAM dans l'obtention d'un niveau de financement juste et approprié à ses besoins. Malgré sa mission restreinte, l'UQAM réussit à attirer 21 % de plus d'étudiants que la moyenne des autres universités présentes à Montréal. Cela s'explique par son très grand nombre d'étudiants à temps partiel, 48 % pour tous les cycles, ou 29 % des effectifs calculés en EEETP. Or, constate la firme comptable, les étudiants à temps partiel engendrent des coûts supérieurs à leur poids calculé en EEETP, notamment en ce qui touche les services aux étudiants. Le faible pourcentage des étudiants des cycles supérieurs la prive aussi d'un financement majoré. Ses 16 % d'étudiants des cycles supérieurs ne font pas le poids devant la moyenne des universités montréalaises (22,2 %), en particulier devant McGill (24 %), l'Université de Montréal (26,1 %), ou devant l'Université de Sherbrooke (35,8 %), si l'on sort de Montréal.

Elle est, on s'en doute, pourvue d'un corps professoral restreint (990 professeurs), légèrement supérieur à celui de Concordia, mais nettement sous la moyenne montréalaise (1578). Cette limitation se reflète par divers ratios révéla-

teurs. Ainsi, l'UQAM a un ratio chargé de cours/professeur trois fois plus grand que le ratio moyen des universités montréalaises, soit un rapport de 1,83 chargés de cours par professeur, alors que le ratio est de 0,68 à Montréal, et à peine de 0,22 à McGill. Il ne faut donc pas s'étonner que l'UQAM ait le plus grand nombre de chargés de cours en nombre absolu. Elle a le deuxième plus haut ratio d'étudiants à temps plein/professeur, après Concordia. Les auteurs du rapport notent que ces chiffres peuvent «indiquer un accès plus restreint des étudiants aux professeurs.»

Au chapitre de ses sources de revenus, l'UQAM possède visiblement des moyens limités qui la rendent très dépendante des subventions de l'État et des droits de scolarité. Ses fonds propres sont si minces, qu'elle tire un dérisoire 0,04 % de ses revenus des revenus d'intérêt et de placement. Les frais afférents qu'elle prélève des étudiants sont les plus faibles en dehors du réseau de l'UQ. Elle reçoit très peu d'argent des étudiants étrangers et des Canadiens non résidents au Québec, soit seulement 1,87 % de ses revenus, contre une moyenne montréalaise de 3,8 %, McGill arrivant en tête avec 7,5 %. Ce qui fait que l'UQAM dépend à 91,4 % des subventions de fonctionnement du MELS et des droits de scolarité, contre une moyenne montréalaise de 84,5 % (81,2 % à Concordia, 75,5 % à McGill et 89,0 % à l'UdM).

Le tableau ne s'améliore guère quand on observe la pondération des effectifs calculés en EEETP suivant le dosage disciplinaire, les grandes facultés professionnelles recevant une pondération supérieure à 1, les autres, une pondération inférieure à 1. Ainsi, l'UQAM obtient le plus faible ratio de pondération des EEETP, soit 82 %, contre 84 % pour l'UQ et Concordia, 1,17 pour McGill et 1,18 pour l'UdM. La masse salariale de l'UQAM compte parmi les plus faibles du réseau universitaire québécois, qui se situe à 81 % de celle de la moyenne du réseau universitaire québécois et à 77 % de celle de sa voisine de l'Université de Montréal. C'est

sans surprise non plus qu'on apprend que les salaires des professeurs de l'UQAM sont une aubaine. Ainsi, le salaire maximal d'un professeur titulaire uqamien est le plus bas comparativement à celui de ses homologues des universités montréalaises et des universités Laval et de Sherbrooke. En 2007, le salaire maximal d'un professeur titulaire uqamien valait 95,4 % de celui de l'université Laval, 91,9 % de celui des universités de Sherbrooke et de Montréal, et 85,6 % de celui de Concordia. De plus, le salaire moyen des professeurs de l'UQAM, toutes catégories confondues, était de 9,66 % inférieur à celui de leurs homologues de l'UdM, et légèrement inférieur à la moyenne québécoise, malgré l'âge moyen plus avancé des professeurs uqamiens.

Au chapitre des infrastructures, point d'éclaircie non plus. Ainsi, si on la compare aux grandes universités québécoises, l'UQAM décroche un ratio EEETP/espace en m² défavorable, le deuxième plus élevé après celui de Concordia. Pourtant, observe la firme comptable, c'est l'université qui gère avec le plus de doigté les espaces administratifs et de bureau. La firme souligne également le fait qu'avec l'inauguration prochaine de nouveaux pavillons à Concordia, l'UQAM va vite se découvrir la plus mal lotie des universités québécoises. Bien que cette dernière se classe parmi les meilleures pour l'optimisation des bibliothèques et des laboratoires d'enseignement, les dépenses qu'elle a pu consacrer au fonctionnement des bibliothèques est médiocre, soit 4,3 % de son budget, contre 5,5 % en moyenne. Ce qui fait que pour la période 2001-2005, l'UQAM a dépensé au chapitre des acquisitions documentaires 38 % de ce que les grandes universités québécoises (sans l'UQAM) ont dépensé en moyenne. Une misère. Selon des statistiques de la CRÉPUQ, même Concordia est parvenue à dépenser plus pour les ressources documentaires de ses bibliothèques que l'UQAM en 2005-06, dont le budget à ce chapitre valait à peine 31 % de celui de McGill et 34,7 % de celui de l'Université de Montréal. Ces données reflètent parfaite-

ment le désarroi de nombreux professeurs de l'UQAM qui, faute de pouvoir compter sur des collections documentaires appropriées, renvoient leurs étudiants aux bibliothèques de McGill et de l'Université de Montréal, quand ce ne sont pas ces professeurs eux-mêmes qui fouillent les rayonnages de leurs consoeurs. On peut difficilement prétendre que la présence à proximité de la Grande bibliothèque supplée à cette lacune, car sa collection générale, héritière du fonds de la ville de Montréal, n'est pas de niveau universitaire, et sa collection nationale, certes très précieuse pour les études québécoises, n'est guère utile pour les études exigeant l'accès à la littérature mondiale.

Tenant compte de diverses distorsions engendrées par la formule générale de financement et de leur impact désavantageux sur l'UQAM, le comité d'experts indépendants formé par le recteur Claude Corbo pour se pencher sur cette question arrive à la conclusion qu'un rajustement à la hausse de subventions versées à cette université devrait être effectué. Le comité évalue à 28,1 millions \$ ce montant, dont 19,1 millions \$ devraient se traduire en subventions supplémentaires récurrentes.

De l'UQAM au CHUM : la loi silencieuse des deux majorités

Cette analyse faite du système québécois de financement des universités, on s'aperçoit vite que le critère déterminant, rédhibitoire, qui fait la différence entre une université *major* et une université *minor*, entre un établissement choyé par l'État et un autre qu'il négligerait est la possession ou non d'un secteur médical. C'est là le facteur qui départage la noblesse universitaire et de la roture papivore. Le poids du secteur médical dans l'avenir d'une université québécoise est tellement énorme que le comité d'experts indépendants chargé d'étudier l'impact de la formule actuelle de financement universitaire sur l'UQAM a recommandé à la ministre de compenser par des ajustements les distorsions inéquitables que créerait la hausse projetée des inscriptions dans les facultés de médecine du Québec.

La tragicomédie qui a entouré le projet de construction d'un grand hôpital universitaire francophone à Montréal (CHUM), aux côtés d'un grand hôpital universitaire anglophone *in Montreal* (CSUM), tous deux financés par les fonds publics, a quelque lien avec le drame uqamien. Il y a dix-sept facultés de médecine au Canada, dont seulement trois qui sont francophones. La Faculté de médecine de McGill, qui est la locomotive de l'université, forme les médecins qui serviront le réseau anglo-québécois ou pratiqueront ailleurs au Canada ou aux États-Unis. La présence de deux facultés de médecine à Montréal reproduit la quasi-symétrie existante entre universités francophones et universités anglophones dans la métropole. Ce sont deux mondes, deux bulles, deux réseaux qui coexistent sur la même île. Les universités et les hôpitaux à Montréal partagent la ville entre deux hémisphères qui se parlent peu, comme un cerveau coupé en deux. Malgré le brassage de population entre Québécois de toutes provenances et de toutes langues observé à Montréal, la ville ressemble encore à un petit Berlin divisé par un mur mental et universitaire... En décidant qu'il y aurait à Montréal, sur une base linguistique, deux superhôpitaux universitaires et non un seul au service de deux facultés de médecine, le gouvernement Charest a décidé de reconduire cette antique division de Montréal entre deux mondes autonomes, presque souverains chacun dans sa sphère d'influence, sans retoucher l'équilibre des institutions de haut savoir dans la métropole.

Dans son ouvrage *The Reconquest of Montréal*⁸, l'urbaniste américain Mark Levine soutient que la législation linguistique adoptée par l'État québécois à partir de la fin des années 1960 a transformé le visage de Montréal. Longtemps partagée entre deux majorités qui se tournaient le dos, la métropole serait devenue une ville à prépondérance francophone. La situation des universités francophones au Québec, et en particulier à Montréal, laisse plutôt penser que le règne

8 En version française, Mark Levine. *La reconquête de Montréal*. Montréal : VLB éditeur, 1997, 404 p.

des deux majorités montréalaises est loin d'être terminé. La loi 101 a sans doute augmenté la surface de visibilité du français dans l'affichage public, redirigé une bonne part des enfants d'immigrants vers l'école française (du moins jusqu'au cégep) et rehaussé quelque peu l'estime que les Franco-Québécois avaient d'eux-mêmes. Mais là s'arrêtent les transformations accomplies sous le régime de cette loi. Une autre loi, la loi des deux majorités linguistiques à Montréal, continue toujours de déployer toute sa vigueur, quand bien aucune loi de l'Assemblée nationale ne l'énonceraient. Aucun gouvernement québécois, qu'il fût libéral ou péquiste, n'a osé remettre en question la force de cette loi de symétrie. Lorsque les deux superhospitaux étendront leurs ailes sur leur immense campus urbain, ce sera deux sanctuaires techno-médicaux que le Québec aura érigés afin de consacrer pour les générations à venir la pérennité de cette loi silencieuse, gravée dans des tonnes de béton, d'acier et d'appareils de pointe.

Ce n'est pas que l'État québécois n'eût pas théoriquement les moyens de faire autrement. Depuis 1999, pour faire face à la pénurie appréhendée de médecins au Québec, il a annoncé le relèvement progressif des inscriptions dans les facultés de médecine québécoises. Près de 300 places ont été ainsi progressivement ajoutées⁹. Avec ce nombre, on aurait pu ouvrir une belle quatrième faculté de médecine francophone au Québec, attachée au réseau de l'UQ ou strictement à l'UQAM. Impensable? Farfelu? Les recteurs des universités du club médical (le club MED) prendraient-ils d'assaut le bureau du ministre de l'Éducation? On imagine déjà quelques pages éditoriales huant copieusement cette idée contraire à l'orthodoxie du statu quo. Or, la situation actuelle est-elle moins abracadabrante? Il y a tout lieu de croire que si dès les années 1970 ou 1980 l'État québécois

⁹ Selon un rapport du Sénat français (il faut passer par là pour savoir ce qui arrive au Québec), le nombre des étudiants de première année en médecine est passé au Québec de 512 en 1999-2000 à 810 en 2006-2007.

avait voulu rompre avec la loi des deux majorités montréalaises et ouvrir sur l'île ou sur une rive une autre faculté de médecine francophone, nous serions peut-être aujourd'hui dans une tout autre situation, loin du foutoir du CHUM et de la déconfiture de l'UQAM. Toutes nos grandes universités ont été le fruit de l'initiative privée ou de l'Église, aucune n'est née encore de notre petit État.

Mort lente programmée de l'UQAM ou renaissance?

Derrière une formule de financement des universités prétendument objective se cache au fond une politique des universités au Québec, une petite politique en fait, pas très glorieuse, sans cesse soustraite au débat public, qui ne se résout pas à la considération de données comptables. À vrai dire, la question qu'il faut se poser c'est si une société qui prétend accueillir un grand nombre de nouveaux arrivants et les intégrer à la langue et à la culture de la majorité peut se contenter d'une université et demie dans sa métropole où vivent et étudient la plus grande part de ces nouveaux Québécois. Montréal est le «réacteur» de l'intégration, qui fonctionne cependant à petit régime, qui ira s'amenuisant si l'UQAM, déjà abattue par sa crise financière, en sortira rapetissée, avec moins d'étudiants, moins de programmes, moins de talents pressés d'y travailler. Dans l'esprit du gouvernement Charest, il semble que le saupoudrage d'antennes universitaires en régions et sur la rive sud montréalaise compensera sans peine le rapetissement de l'UQAM dans le quatuor universitaire montréalais. Tout un pari, toute une politique. Comme le rappelle le rapport annuel 2003-2004 de l'université, l'UQAM a été créée dans le but de combler le retard historique des francophones du Québec dans l'accès aux études supérieures. Belle intention fondatrice, aujourd'hui oubliée, si mal comprise, si mal défendue. Mes chers compatriotes, dites-vous que l'échec ou la renaissance de l'UQAM seront celui ou celle du Québec tout entier. □

Sources

- Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, *Le système universitaire québécois : données et indicateurs*, 2006, 101 p.
- Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, *Les professeures et les professeurs dans les établissements universitaires québécois : faits saillants de l'Enquête sur le personnel enseignant de 2003-2004*, 2005, 49 p.
- Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, *Quelques données significatives sur le système universitaires québécois*, Avril 1996.
- Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, *Statistiques générales des bibliothèques universitaires québécoises : 2005-2006*. 28 août 2008, 133 p.
- Conseil supérieur de l'Éducation, État du Québec, *Recueil statistique en complément de l'avis. Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités*. Avril 2008, 189 p.
- Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université. *Le financement universitaire au Québec : ébauche d'un état des lieux. Ensemble des universités québécoises*. Février 2008, 145 p.
- Heather Monroe-Blum, « Les universités : acteurs clés de l'économie mondiale », discours au Conseil des relations internationales de Montréal, 10 mars 2008, <http://francais.mcgill.ca/principal/speeches/universities/>.
- Jean-Pierre Corbeil, « Le volet canadien de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes de 2003 (EIACA) : état de la situation chez les minorités de langue officielle », Statistique Canada – no 89-552, no 15.
- Les diplômés de l'Université de Montréal, *Les investissements universitaires Planification et coordination*, Montréal, Éditions du jour, 1968, 155 p.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, État du Québec, *Politique québécoise de financement des universités*, 2000, 16 p.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, État du Québec, *Règles budgétaires révisées et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année budgétaire 2006-2007*, mai 2007.
- Office de la langue française du Québec, État du Québec, *La langue d'enseignement : indicateurs pour l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire, le collégial et l'université*, fascicule 4, mars 2008.
- PricewaterhouseCoopers, UQAM, *Rapport définitif sur la situation financière et plan de redressement*, février 2008.
- Rapport du Comité d'experts indépendants chargé d'examiner la formule de financement des universités québécoises et son impact sur l'UQAM*, 26 juin 2008, 43 p.
- Université du Québec à Montréal, *Rapport annuel 2003-2004*.

A blurred, high-angle photograph of a large crowd of people walking in various directions, creating a sense of movement and activity. The image is in grayscale and serves as the background for the entire page.

**Une épargne entrepreneuriale
Une finance socialement responsable**

FONDATION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondaction.com • www.REERvert.com

ANTOINE ROBTAILLE

Le nouvel homme nouveau, Boréal, 2007, 220 pages

EDWARD BERNAYS

Propaganda. Comment manipuler l'opinion en démocratie, LUX, 2008, 164 pages

NORMAND MOUSSEAU

Au bout du pétrole, Éditions Multimondes, 2008, 145 pages

MARTINE-EMMANUELLE LAPOINTE

Emblèmes d'une littérature. Le libraire, Prochain épisode et L'avalée des avalés, Fides, 2008, pages

PIERRE POPOVIC

Imaginaire social et folie littéraire. Le second Empire de Paulin Gagné, PUM, 2008, 366 pages

ÉRIC MÉCHOULAN

La culture de la mémoire ou comment se débarrasser du passé ?, PUM, 2008, 261 pages

THÉRÈSE NADEAU-LATOUR (DIR.)

Il suffit d'une foi. Marie et l'Eucharistie chez les fondateurs de la Nouvelle-France, Anne Sigier, 2008, 253 pages

SOLANGE LEFEBVRE

Cultures et spiritualités des jeunes, Bellarmin, 2008, 314 pages

PIERRE VADEBONCOEUR

La clef de voûte, Fides, 2008, 168 pages

MARIE McANDREW, MICHELINE MILOT, JEAN-SÉBASTIEN IMBEAULT ET PAUL EID

L'accomodement raisonnable et la diversité religieuse à l'école publique. Normes et pratiques, Fides, 2008, 295 pages

CHRISTIAN JETTÉ

Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence, PUQ, 2008, 438 pages

BRUNO ROY

L'osstidcho ou le désordre libérateur, XYZ, 2008, 200 pages

MARIE-MONIQUE ROBIN

Le monde selon Monsanto, Éditions Stanké, 2008, 382 pages

LUCIA BERGAMASCO

Amour du monde, amour de Dieu, XYZ, 2008, 296 pages

FRANCIS DUPUIS-DÉRI, MÉLISSA BLAIS

Le Mouvement masculiniste au Québec, Éditions du remue-ménage, 2008, 264 pages

PHILIPPE REID

Le regard de l'autre. La naissance du nationalisme au Québec, L'Instant même, 2008, 258 pages

MICHEL DE WAELE, MARTIN PÂQUET

Québec, Champlain, le monde, PUL, 2008, 288 pages

JACQUES B. GÉLINAS

Dictionnaire critique de la globalisation, Écosociété, 2008, 303 pages

SERGE MONGEAU

Objecteurs de croissance. Pour sortir de l'impasse de la décroissance, Écosociété, 2008, 139 pages

JACQUES MÉNARD

Si on s'y mettait..., Éditions Transcontinental, 2008, 265 pages

ÉRIC CLÉMENT ET MARC-ALAIN WOLF (DIR.)

Le Québec sur le divan, Raisonnements des psy à l'heure des accommodements raisonnables, Voix Parallèles, 2008, pages

LOUISE DECHÈNE

Le Peuple, l'État et la guerre au Canada sous le régime français,
Boréal, 2008, 666 pages

LOUIS CORNELIER

Lire le Québec au quotidien, Typo, 2008, 136 pages

MAXIME GOHIER

*Onontio le médiateur. La gestion des conflits amérindiens en
Nouvelle-France, 1603-1717*, Septentrion, 2008, 252 pages

BRUNO SIOUI

Jeux interdits. Ces adolescents accusés d'agression sexuelle,
VLB, 2008, 173 pages

JEAN-FRANÇOIS CLOUTIER

Jeff Fillion et le malaise québécois, Liber, 2008, 150 pages

JACQUES PORTES

L'impossible retour de la France, VLB, 2008, 109 pages

SERGE GAUTHIER

Un Québec folklorique, Éditions du Québécois, 2008,
198 pages

Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale



3 numéros par an

format tabloïd
32 pages couleurs

pour tout savoir
sur l'actualité des essais

25 \$ par année

45 \$ pour deux ans

taxes et expédition comprises

L'Action nationale

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

L'Action nationale publie un magazine entièrement consacré aux essais québécois

En choisissant d'augmenter ses moyens pour mieux suivre l'actualité éditoriale québécoise, *L'Action nationale* fait un choix de croissance témoignant de la vitalité de son projet intellectuel et du dynamisme de ses collaborateurs qui, des quatre coins du pays, en font un forum utile et stimulant. Mais elle fait surtout un choix critique de première importance, celui de contribuer à raffermir la référence québécoise, celui de mettre le travail de la pensée dans les paramètres de sa réalité collective, nationale, et de contrer, ce faisant, l'effet déréalisant, siphonnant et aliénant de la référence canadienne imposée de l'extérieur dans nos institutions de savoir, nos maisons d'édition, nos lieux de création, nos esprits.

Disponible également en kiosque :

- Librairie L'Écume des jours, 125, rue Saint-Viateur Ouest, Montréal
- Le Service scolaire Buro Plus, 150, rue Perreault Est, Rouyn-Noranda
- La Librairie de l'Université de Montréal, 3200, rue Jean-Brillant, Montréal
- Librairie Renaud-Bray, 5117, avenue du Parc, Montréal
- Librairie Clément Morin, 4000, boulevard des Forges, Trois-Rivières
- COOP UQAM, 405, rue Sainte-Catherine Est, Montréal

On peut se procurer les Cahiers de lecture à la boutique de L'Action nationale
www.action-nationale.qc.ca

LIRE

Lire

Note critique

L'intervention armée peut-elle être juste ?

-Jean Roy

136

Lire les essais

Pierre Vadeboncoeur

La Clef de voûte

149

Suzanne Clavette

Gérard Dion. Artisan de la
Révolution tranquille

151

L'INTERVENTION ARMÉE PEUT-ELLE ÊTRE JUSTE?

Jean-François Rioux et al., *L'intervention armée peut-elle être juste? Aspects moraux et éthiques des petites guerres contre le terrorisme et les génocides*, Fides, 2007

Au lendemain de l'effondrement de l'URSS, F. Fukuyama anticipait une sorte de fin de l'Histoire. Par la force de l'exemple, la démocratie libérale et l'économie de marché allaient se répandre de proche en proche à l'ensemble de la terre habitée. À cette version trop quiétiste, les néoconservateurs (du moins ceux de la troisième génération) opposèrent une version plus volontariste, plus « léniniste ». À l'inverse, S. Huntington développait un scénario franchement pessimiste.

À court terme cependant, les États-Unis avaient les coudées franches pour asseoir durablement leur hégémonie. Pas plus que les autres monstres froids, les États-Unis ne se sont jamais privés d'intervenir dans les autres pays dès lors qu'ils considéraient que leurs intérêts étaient en jeu.¹ Au lendemain de la guerre froide, la nouveauté vient de la multiplication des interventions humanitaires ou, pour être plus

* Professeur émérite, département de philosophie, Université de Montréal

¹ William Blum, *Les guerres scélérates. Les interventions de l'armée américaine et de la CIA depuis 1945*, L'aventurine/Paragon, Paris, 2004

précis, «à composante humanitaire» (p. 256), étant entendu que le pur altruisme excède la profondeur éthique des États. Chaque État cherche naturellement à se conserver et à maximiser d'abord ses intérêts propres et non pas à promouvoir les intérêts de l'humanité à l'échelle du monde. La «sécurité humaine» est dans la meilleure hypothèse, seconde et intéressée par rapport à la sécurité nationale. Éthique et politique ne peuvent être ni très liées ni très séparées...

Étant donné la résonance du thème des droits de l'homme dans l'opinion, les États intègrent maintenant plus volontiers cette exigence humaniste dans leur rhétorique et, parfois, dans leurs actions. Surtout depuis la présidence de J. Carter, la référence aux droits de l'homme est continuellement invoquée. C'est ainsi que la plupart des interventions armées sont conduites par les États-Unis ou par des coalitions rassemblées par Washington. On recense 22 interventions pour les années 1990-2005. Les États-Unis ont été impliqués directement dans 14 épisodes (63,6 % du total). Cela est une forte augmentation par rapport à la Guerre froide où les États-Unis ne participèrent qu'à 25 % des interventions (p. 11). Il est probable que cette tendance se poursuivra, même si elle devrait se faire plus prudente après le fiasco irakien.

Après la Shoah, après les tragédies de la Bosnie, du Kosovo, du Rwanda, etc., il est clair qu'il faut «faire quelque chose» lorsque de nouvelles catastrophes s'annoncent. Il faut donc intervenir. Cependant, dès que l'on pose la question dans toute sa généralité et que l'on tente d'élaborer une réponse à la fois cohérente et complète, nous sommes aussitôt plongés dans une problématique d'une affolante complexité. Nous avons trop tendance à l'oublier, il n'existe pas, au-dessus des États, un super État mondial qui serait vis-à-vis la pluralité des États dans le même rapport que chaque État est vis-à-vis ses ressortissants. Les États sont toujours dans l'état de nature. La pure logique inclinerait à l'État mondial. Kant a

considéré cette hypothèse et l'a rejetée. Un tel État n'est ni possible ni même souhaitable car il serait fort probablement l'hégémonie de l'État le plus puissant, il instaurerait une «monarchie universelle». Il se replie donc sur une alliance défensive des «républiques», solution qui s'apparente davantage à l'OTAN qu'à l'ONU. Raisonnable en idée, l'État peut déchoir dans les faits, parfois gravement, comme le tragique XX^e siècle nous l'a douloureusement appris. Entre le respect absolu de l'égale souveraineté des États et l'avènement d'un État qui étendrait sa police à la terre entière, comment tracer la juste *via media*? Il semble bien qu'en ce domaine il faille se contenter de compromis tous imparfaits mais dont certains sont moins injustes que d'autres.

Dans la conjoncture qui est la nôtre, si des interventions armées doivent être mises en œuvre à l'encontre de tel ou tel État défaillant «le fondement de telles interventions reste l'autorisation du Conseil de sécurité, ni plus ni moins» (p. 256). Ainsi, sur le plan international, une certaine régulation certes fort imparfaite, s'effectue grâce à cette institution. Sa composition actuelle gagnerait sans doute à être élargie. Certains suggèrent l'ajout d'au moins trois nouveaux pays: l'Allemagne, le Japon, l'Inde. On devine aussitôt que la candidature japonaise pourrait être contestée par la Chine et celle de l'Inde par le Pakistan. Peut-être devrait-on ajouter un pays latino-américain (le Brésil?) et un pays africain (l'Afrique du Sud? le Nigeria? l'Égypte?). Là encore le consensus pourrait s'avérer difficile. Peut-être la charte des Nations Unies devrait-elle être revue et corrigée. Dans sa forme actuelle, la norme fondamentale prohibe le recours à la force sauf en cas de légitime défense (art. 51). Comme le notent J.-F. Rioux et K. Prémont: «L'intervention humanitaire n'a pas été retenue comme exception à la prohibition générale de la guerre dans la *Charte des nations Unies*. Le *jus ad bellum* tel qu'il a émergé en Europe depuis la Première Guerre mondiale visait à éliminer les bellicismes de la société internationale et à proscrire les guerres entre

États (par exemple, par le pacte Briand-Kellogg de 1928). Les considérations d'humanité étaient secondaires dans le raisonnement des auteurs des différents traités prohibant la guerre (p. 49-50). Certes, la guerre doit être évitée mais elle n'est peut-être pas toujours le plus grand mal. Elle peut même être l'instrument d'un moindre mal en empêchant par exemple un génocide. C'est pourquoi certains ont commencé à dire, ainsi que le rapporte F. Mégret: «une petite guerre pour un grand bénéfice, après tout, vaudrait mieux qu'aucune guerre au prix d'un grand malheur» (p. 161). Au nom de l'humanité, la «communauté internationale» pourrait violer la souveraineté d'un État, y compris par la guerre, non pas pour changer son régime jugé odieux mais pour sauver un grand nombre de vies exposées à un danger massif, indiscutable, imminent, les autres moyens ayant été épuisés. Aussi a germé l'idée d'un droit d'ingérence. Il reste que ce droit doit être à son tour encadré: qui s'ingère de façon légitime? Il faut donc établir des balises telles qu'il ne puisse être invoqué par n'importe quel pays sous de fallacieux prétextes. Car sous le couvert d'une guerre morale il n'est pas exclu qu'on en vienne à mener des guerres injustes et d'autant plus féroces qu'elles prétendent être légitimées par le Bien... En voulant rompre avec l'égoïsme sacré des États souverains, on en vient à renouer avec la tradition pré-moderne de la guerre juste. L'éthique peut être à nouveau mobilisée contre l'étroitesse du *jus publicum Europaeum* tout en s'appliquant à ériger des garde-fous contre ses propres égarements...

Cette référence insistante à l'éthique est bien soulignée dans le sous-titre de ce collectif. Cependant, fort judicieusement, les auteurs de l'introduction et du premier chapitre déploient la diversité des positions sur le sujet: le bellicisme, le réalisme politique, le pacifisme, le droit international public, la théorie de la guerre juste, le libéralisme et la pensée révolutionnaire. De nos jours, M. Walzer a fortement contribué à faire évoluer la doctrine de la guerre juste vers

une définition plus rigoureuse. Selon lui, «les guerres justes sont celles qui sont menées pour empêcher de grands massacres, qui sont appuyées par l'ensemble de la communauté internationale et qui n'impliquent pas un niveau d'hostilités militaires.» (p. 60). Le lecteur peu familier avec cette problématique découvrira que cette position réfère à une longue histoire qu'il est utile de connaître. Tel est le propos de l'exposé de John Lagan, s.j.: «La guerre juste et le pacifisme dans la pensée chrétienne». (Incidentement, il est opportun de noter que le pacifisme chrétien n'est pas toujours aveugle et impolitique. Au moment de l'installation des Pershing en Allemagne (1983), l'épiscopat français avait adopté une position contraire à celle des évêques américains. Il avait osé affirmer que le précepte évangélique de la non-violence s'adressait aux individus, non pas aux États qui ont le devoir de protéger efficacement leurs citoyens, y compris par la dissuasion nucléaire. La menace n'est pas l'usage: le pacifisme n'est pas la paix.) Concernant la guerre juste, on peut considérer que saint Thomas d'Aquin a synthétisé l'évolution antérieure de la nation dans une définition en quelque sorte canonique.

De ses écrits, on peut retenir qu'il existe sept critères pour déterminer si une guerre est juste ou non. Cinq de ces critères relèvent du *jus ad bellum*, c'est-à-dire du droit de la guerre: la décision d'utiliser la force doit être prise par une autorité légitime; la guerre doit servir une cause juste; on doit utiliser la force avec des intentions pacifiques; on doit recourir à la guerre en dernier recours; et il doit exister des chances raisonnables de succès. Deux autres critères relèvent, quant à eux, du *jus in bello*, c'est-à-dire du droit dans la guerre: le critère de proportionnalité, c'est-à-dire que les conséquences néfastes de la guerre (souffrance, dévastation) ne doivent pas être plus lourdes que les bénéfices qui pourraient en résulter; et le critère de discrimination ou d'immunité des non-combattants, qui stipule que les moyens utilisés pour faire la guerre doivent permettre de faire la distinction entre les soldats et les non-combattants (p. 53).

Cette définition fournira jusqu'à nos jours un corps doctrinal relativement stable.

Selon M. Canto-Sperber, le thème de la guerre juste n'a pas été évacué par l'avènement du système westphalien et le droit international actuel.

L'existence d'une loi internationale qui limite le recours à la guerre et décrit les cas où la guerre est légitime n'a aucunement anéanti la question de la guerre juste. Le fait qu'une guerre soit décidée par une instance internationale, qui la déclare légale ou illégale, ne dispense pas de s'interroger sur le caractère légitime ou illégitime de l'usage de la force. J'ai souligné plus haut l'autonomie des jugements moraux par rapport aux jugements juridiques. Il peut arriver qu'une guerre non autorisée par la loi internationale ni conforme à ses réquisits soit une guerre juste, comme ce fut le cas de l'intervention au Kosovo².

De la même façon, la relative ouverture au droit humanitaire n'invalide pas pour autant la tradition réaliste, comme le reconnaît malgré tout J.-F. Rioux.

La baisse de loyauté à l'État, le cosmopolitisme et l'allergie aux armes chez les populations occidentales semblent signifier le déclin historique du réalisme politique. Cependant, on aurait peut-être tort de faire comme si l'intérêt national ne comptait plus. Jusqu'à nouvel ordre, c'est encore le facteur le plus important dans les décisions de politique étrangère. On ne peut donc pas affirmer l'obsolescence rapide de la perspective réaliste (p. 64).

La tension entre ces deux pôles est essentielle, indépassable. Le conflit des principes – la légitimité de l'intervention vs la légitimité du principe de la souveraineté – ne nous condamne pas à choisir sur le plan normatif l'un à l'exclusion de l'autre, même si dans un cas concret l'un l'emporte ponctuellement sur l'autre. H. Arendt l'a bien noté jadis : les droits de l'homme ne sont effectivement garantis et promus que dans et par un État. Les apatrides, ceux qui dans les camps de concentration et d'extermination ne pouvaient se réclamer de l'appartenance à aucun État, étaient en réalité complètement exposés et comme sans droits. « Le monde n'a

² M. Canto-Sperber, *Le Bien, la guerre et la terreur. Pour une morale internationale*, Plon, 2005, p. 263

rien vu de sacré dans la nudité abstraite d'un être humain.» Dans son remarquable essai *L'éthique de non-intervention du droit international*, F. Mégret le redit à sa façon :

D'une manière générale, la souveraineté est l'allié fondamental des droits de la personne à plus d'un titre. D'abord, parce que l'État, s'il peut être le premier violateur des droits de la personne, en est aussi avant tout le garant, là où l'on sait bien que les recours de la communauté internationale seront toujours comparativement anémiques (p. 166).

S'il y a un droit ou plutôt un devoir d'intervention, c'est bien précisément parce que l'État manque à son obligation de protéger réellement ses citoyens. Incapable d'assurer la sécurité de son peuple, un État abdique *de facto*, il trahit la signification morale inscrite dans l'exercice de sa souveraineté. De ce fait, il appelle en quelque sorte la communauté internationale à remédier à sa défaillance en se substituant provisoirement à lui. On redécouvre alors «que l'État ne doit souveraineté qu'au respect des droits de ses citoyens, et qu'un État qui viole massivement ces droits peut s'exposer à une intervention internationale» (p. 162). En intervenant, l'ONU n'invoque donc pas une rationalité extérieure et supérieure à la destination de l'État. L'intervention armée, exceptionnelle, n'exige donc pas une nouvelle norme : elle ramène plutôt l'État délinquant à sa finalité, à son devoir de protéger. En droit international, la norme de l'interdiction de recourir à la force reste la norme, même si parfois il faut avoir le courage de violer le droit : «on ne change pas les règles pour faire de l'exception la norme». (p. 164)

Peut-être y a-t-il de bonnes violations du droit ; peut-être les juristes devraient-ils mieux vivre la violation du droit, surtout lorsqu'elle est exceptionnelle, plutôt que de tenter de modifier le droit *a posteriori* pour réintégrer l'exception dans la règle (p. 172).

Alors, intervenir ou pas ? F. Mégret nous met en garde contre tous les dogmatismes sur ces terrains minés. «Ni l'intervention ni la non-intervention n'ont le monopole de la

morale et aucune position formulée en termes d'absolus ne peut résister longtemps à sa confrontation à la complexité du monde» (p. 167). D'ailleurs, le terme même d'intervention est-il heureux ? Il faut revenir à la précision du langage juridique :

La Charte parle d'agression, de légitime défense, d'ingérence, mais pas d'intervention. [...] D'une manière plus générale notons que le Conseil «agit» plus qu'il «n'intervient»; il ordonne des «opérations», plus qu'il n'autorise des «interventions» (p. 154).

Un bref retour sur les principales «opérations de maintien de la paix» illustre leur extrême ambiguïté et le risque élevé d'abus désastreux. Dans la première guerre du Golfe, les États-Unis et ses alliés disposaient d'un mandat clair du Conseil de sécurité pour refouler Saddam Hussein dans ses frontières. Bush père s'en est tenu strictement aux termes de cette résolution. Les néoconservateurs lui ont reproché de ne pas avoir abattu le tyran et changé le régime. Un fois parvenus au pouvoir, ils profitèrent du choc du 9 septembre pour terminer l'ouvrage. Nous connaissons le résultat. Ils ont échangé une dictature certes implacable (en trente-cinq ans, les guerres contre les Kurdes, les chiïtes, l'Iran et le Koweït ont fait près de 2 millions de morts) mais dont ils connaissaient les paramètres pour le chaos, la guerre civile, l'occupation et son cortège de violations du *jus in bello*, le fanatisme religieux, etc. Par la suite, l'intervention en Bosnie, à la fois légale et légitime, déboucha sur les accords de Dayton (1995). Malheureusement, le Kosovo échappait à ce règlement.

En 1999, Bill Clinton prit la tête d'une coalition occidentale pour bombarder la Serbie et arrêter le massacre des musulmans du Kosovo. Cette fois, l'opération militaire, sans l'aval de l'ONU pour cause de veto russe mais avec le soutien de l'OTAN, a représenté une grande victoire du parti interventionniste sur la scène internationale. À cette occasion, Tony

Blair prononça, à l'université de Chicago, le 22 avril 1999, son célèbre discours sur la « guerre juste » :

Nous sommes tous désormais internationalistes, que cela plaise ou non. La guerre du Kosovo est une guerre juste fondée non pas sur des ambitions territoriales, mais sur les valeurs [...] Maintenant, nos actions sont guidées par un mélange plus subtil d'intérêts réciproques et d'une détermination morale à défendre les valeurs que nous chérissons.

En fin de compte, valeurs et intérêts marchent ensemble³. Ce discours fit grand impression, surtout à gauche. La morale et la force pouvaient marcher de pair. Cependant, on ne tarda pas à (re)découvrir combien cette alliance était trouble, incertaine, instable. Samantha Power qui, très jeune, avait couvert la presse de Bosnie pour *The Economist*, discerne dans cet élan une alliance avec le diable⁴. Car chaque État défend d'abord ses intérêts avant de voler au secours des « damnés de la terre ». De plus, la prétention à la guerre juste conduit logiquement à criminaliser l'ennemi. L'ennemi ne peut être qu'un *injustus hostis*. Incarnation vivante du Mal, il doit être traité sans ménagement. Il n'est pas nécessaire d'adhérer aux thèses de « l'ultra-impérialisme » pour noter ce fait.

La *pax americana* conclue à Dayton (décembre 1995) devait trouver son achèvement à Rambouillet (6-23 février 1999) Le *forcing* diplomatique échoua. Les Américains écartèrent Ibrahim Rugova et imposèrent Haschim Thachi, le chef de la guérilla qui jusqu'à l'été 1998 était officiellement considérée par le Congrès américain comme une organisation terroriste se finançant grâce au trafic de la drogue. Entre-temps, la tuerie de Raçak (15 janvier) avait précipité les événements. Là encore, le rôle des États-Unis reste fort problématique. Il n'est pas exclu, en effet, que l'ambassadeur William Walker et

3 Sébastien Fumaroli, *Tempête sous un crâne. L'Amérique en guerre (2003-2006)* Éditions de Fallois, Paris, 2006, p. 146-147

4 Samantha Power, *A Problem from Hell. America and the Age of Genocide*, Flamingo, 2003

les service de renseignements américains aient incité l'UCK à faire une provocation exploitée par la suite au maximum. Tony Blair et Joschka Fisher reprirent aussitôt l'accusation, nettement excessive, de génocide. Les opinions publiques furent convaincues que la guerre menée par l'OTAN était juste. Les bombardements débutèrent le 24 mars.

L'historien et juriste Joseph Krulic conclut ainsi son étude sur *La force et le droit dans la crise yougoslave (1987-2000)* : « L'intervention, bien qu'illégale, nous paraît cependant légitime ». Quand à la fameuse résolution 1244, qui définit le droit positif au Kosovo depuis le 9 juin 1999, elle « est un chef d'œuvre d'ambiguïté en ce qui concerne l'articulation du droit et du fait. [...] par rapport aux principes du droit international postérieur aux traités de Westphalie de 1648, le schéma s'est brouillé⁵. » Comme on pouvait le craindre, ce brouillage ouvrait la porte à de graves dérives. Sous le couvert de valeurs morales, l'hyperpuissance américaine ne défendait-elle pas en réalité des intérêts hégémoniques ? Au XIX^e siècle, Proudhon se méfiait déjà de la référence à l'humanité par des États : « Qui dit humanité veut tromper. » La rhétorique d'un État peut être universaliste, son action est toujours particulière et polémique. L'État qui prétend s'identifier avec l'Universel ment et instrumentalise l'idée d'humanité.

Dans le cas du Kosovo, on n'a pas manqué de remarquer que sa transformation en protectorat américain permanent pouvait comporter des avantages stratégiques certains, notamment le contrôle de « corridors » connectant la mer Caspienne et le Caucase avec la Méditerranée, les Balkans et l'Europe du sud. Européens et Américains sont ici en

5 Joseph Krulic, *La force et le droit dans la crise yougoslave, 1987-2000*, Commentaire, mars-avril 2004, p. 81-84... voir également Danilo Zolo, *Invoking Humanity. War, Laws and Global Order*, Continuum, London, 2002 ; Jean-Arnault Dérens, *Kosovo, année zéro*, Éditions Paris-Méditerranée, 2006.

compétition avec la Russie et l'Iran. Un pipeline de 1700 kilomètres devrait réunir Bakou au port turc de Ceyhan. Le projet a été approuvé et personnellement promu par le président Clinton. En liaison avec la base italienne d'Aviano, les États-Unis ont déjà construit Camp Bondsteel, la plus vaste base militaire construite depuis la guerre du Vietnam (3 km carrés). On y trouve toutes sortes de «facilités», y compris un Burger King.

On connaît l'opposition des États-Unis à l'institution du Tribunal pénal international. Ce refus ne les ont pas empêchés d'instituer un tribunal *ad hoc*, le tribunal de La Haye, pour juger et sanctionner rétroactivement les crimes commis par les Serbes. Sauf erreur, l'OTAN et l'UCK, n'ayant commis aucune faute, échappent à son action (financée par les Américains). Certains y ont vu la continuation de la guerre par d'autres moyens. Il va sans dire que l'utilisation du pouvoir judiciaire à des fins politiques abîme sérieusement l'autorité de l'institution. En agissant de la sorte, une guerre qui se prétend juste se discrédite elle-même.

Les doutes et les inquiétudes concernant la relégitimation de la guerre (re)devenue «guerre juste» ont été confirmés de la manière la plus grave avec la guerre d'Irak. L'administration Bush a présenté la guerre préventive contre l'Irak comme la riposte appropriée à une menace imminente, massive, indiscutable, et, enfin, non remédiable par la seule dissuasion. Sur chacun de ces points, il existe aujourd'hui un large consensus que tel n'était pas le cas.

Abu Graïb et Guantanamo mettent également à mal le *jus in bello*. La *Moralpolitik* des missionnaires armés se retourne contre eux⁶. Ultra-souverainistes pour eux-même

6 John Gray, Black Mass. *Apocalyptic Religion and the Death of Utopia*, Doubleday Canada, 2007. Dans une interview à *Philosophy and Social Criticism*, n° 3, 2007, il note fort justement: «*So, in the end, neo-conservatism is not really a phenomenon of the right. The neo-conservatives themselves say*

et ultra-interventionnistes chez autrui, les Américains ont cru pouvoir justifier leur politique sur le plan des principes dans la *National Security Strategy* (17-09-2002). Si chaque pays adoptait cette doctrine de la guerre préventive, le monde irait vers le chaos. Au nom de la sécurité absolue, le monde entrerait dans un état permanent d'insécurité. Une telle position équivaut à «la guerre sans règles⁷».

Bien connu des étudiants en relations internationales, le Dr Pierre de Senarclens rappelle opportunément que la forte motivation éthique du «devoir d'ingérence» dans les cas d'extrême urgence humanitaire et qui inspire le Rapport de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, *La Responsabilité de protéger*, Ottawa, 2001, doit être équilibré par des considérations juridiques, politiques et stratégiques. En ce domaine, les bonnes intentions ne suffisent pas. On ne doit pas se surprendre que «les buts annoncés par les États qui interviennent sont souvent équivoques. Ils sont rarement humanitaires.» (p. 111). Même pour «*the lonely superpower*», les résultats ne sont jamais assurés. De plus, les interventions ne peuvent pas ne pas être sélectives et compliquées. Il faut donc se résoudre à décider ici dans l'extrême incertitude :

[...] la décision d'intervenir procède de jugements politiques et juridiques incertains, puisqu'elle implique des conjonctures stratégiques aléatoires et mobilise des principes qui ne sont pas toujours conciliables. Cette réflexion prospective est d'autant plus difficile que le recours aux armes a souvent des résultats aléatoires (p. 109).

they are revolutionaries. They are democrats. In fact they are liberals. Very few of them came from the Republican right. And they are very critical of elements on the Republican right. They are not fond of Kissinger and Nixon, they represent the old elements of "realpolitik" and caution. They are radical idealists.» (p. 378).
Le projet de remodelage du Moyen-Orient ne relevait pas seulement d'un «wilsonisme botté» mais, bien au-delà, d'un certain millénarisme.

7 Pierre Hassner, «La guerre sans règles», *Le Nouvel observateur*, 10-16 octobre 2002; Arnaud Blin, *Le désarroi de la puissance. Les États-Unis vers la «guerre permanente» ?* Éditions Lignes de repères, 2004.

Puisque les relations internationales sont fondamentalement anarchiques, les écueils et les pièges sont multiples. Jusqu'à nouvel ordre, il faut faire avec le Conseil de sécurité avec la claire conscience qu'il est

[...] un organe imparfait, agissant de manière arbitraire. Ses résolutions sont l'aboutissement de négociations complexes, dont le cours est en partie imprévisible. Il est souvent en désaccord sur la nature des crises et sur les moyens de les gérer. Chacun de ses membres permanents peut l'empêcher d'agir en utilisant son droit de *veto*. [...] Ses décisions se sont avérées aléatoires et inconsistantes (p. 90-91).

Comme on le voit, ce petit livre donne à penser et soulève des questions d'une vertigineuse complexité. □

PIERRE VADEBONCOEUR

La Clef de voûte, Montréal, Bellarmin, 2008, 168 pages

Pierre Vadeboncoeur, comme on le sait, n'est pas un théoricien. Il n'a pas de système. Sa démarche relève plus de l'art que de la philosophie. Il n'explique pas l'être, il ne l'analyse pas, il l'observe. Il observe le fait d'être, le fait d'exister, au-delà des idées et des raisonnements. Et ce que son observation lui révèle, c'est que l'être le dépasse, qu'il est inépuisable. Il tente de rejoindre «l'éternel substrat du visible», «ce qui existe mais demeure inexplicé». Il écrit : «C'est un peu singulier, mais fondamentalement je ne pense qu'à l'absolu» (p. 11). Et cette activité n'est pas pour lui de l'ordre de l'abstraction, de la spéculation, mais de l'ordre du désir, de la vie, de la pensée en acte.

Ce discours n'est pas facile, évidemment, car il ne s'appuie pas sur le raisonnement mais sur la perception, la perception de l'être, au-delà ou en deça de la raison. Il tente de cerner l'innommable, de le reconnaître, de lui faire la place qui lui revient dans la vie, dans la pensée.

Vadeboncoeur parle d'une pensée heureuse, une pensée qui s'appuie sur la conviction que l'être est bienfaisant, au-delà, d'une certaine façon, des divisions de la vie et de la pensée, et cela dans la fidélité à une certitude qui est là depuis toujours.

Mais cette donnée, qui constitue la «clef de voûte» de la société, de la culture, de la vie humaine, est compromise par la modernité ou la postmodernité, et l'édifice s'écroule, la liberté n'a plus de sens, on ne peut même plus en parler. La faute de même n'existe plus, car ce qui fonde un ordre du monde est disparu. «La modernité sérieuse, chercheuse, créatrice, conséquente, cohérente» est en décadence. Pourrait-elle sortir de cette déchéance? Comment le «moderne» y arriverait-il? «Plongé dans l'abîme de l'indifférenciation», il n'est pas prêt à y placer l'échelle pour se tirer de là» (p. 147). Il ne sait même pas qu'il est dans l'abîme. Il se croit enfin libéré, réalisé, arrivé!

Ce petit livre peut sembler un peu difficile au lecteur pressé. Certes, on ne peut le lire de façon distraite. Il s'agit d'adopter la démarche de l'auteur, d'avancer progressivement avec lui, conscient que la réalité n'est pas facile à appréhender, à circonscrire. Sa démarche est celle de l'écrivain qui écrit pour comprendre, qui ne déroule pas une vérité toute faite, mais qui se confie à ce qui en lui en sait plus que lui-même (p.127). Il nous offre, en passant, un beau chapitre sur Gaston Miron chez qui la culture n'était pas théorique mais se présentait sous la forme d'une personne. «Il parle beaucoup mais ne disserte pas», écrit Vadeboncoeur.

La Clef de voûte est un livre prophétique. Le prophète ne se soucie pas surtout du futur. Il attire l'attention sur les grandes préparations qui se trament dans le présent. À ce titre, le livre de Vadeboncoeur constitue un constat et un avertissement.

Paul-Émile Roy

SUZANNE CLAVETTE

Gérard Dion. *Artisan de la Révolution tranquille*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008, 648 pages

La *Révolution tranquille* n'a pas débuté d'un coup de baguette magique le 22 juin 1960, avec l'élection de Jean Lesage et de son *équipe de tonnerre*. Même dans les années 1950 de l'ère duplessiste, que l'on se plaît à baptiser de période de la *grande noirceur*, des dizaines de Québécois, dont plusieurs clercs, ont élevé la voix pour réclamer plus de démocratie, l'accès de tous à l'éducation supérieure, de meilleurs soins de santé, l'élargissement des lois ouvrières pour permettre la syndicalisation, la laïcisation de la société, l'émergence du féminisme, etc.

L'histoire a surtout retenu les efforts de l'équipe de *Cité Libre*, de l'émission télévisée *Point de Mire* et du journal *Le Devoir* et de ceux qui gravitaient autour d'eux. Normal, puisque Pierre Elliott Trudeau est devenu premier ministre fédéral, tandis que les deux autres *colombes* Jean Marchand et Gérard Pelletier sont eux aussi passés sur la scène politique fédérale. Tandis que René Lévesque faisait le saut en politique québécoise pour en devenir premier ministre et symbole de l'indépendantisme. Quant aux autres, les Pierre Laporte, Claude Ryan, Gérard Filion et André Laurendeau, ils ont tous, à la suite de leur passage remarqué au *Devoir*, ou bifurqué vers la politique, ou, comme Laurendeau, laissé leur marque à la tête d'une commission d'enquête dont on parle encore.

Gérard Dion, lui, eut un rayonnement plus modeste. Pourtant au moment où il publiait son bulletin *Ad Usum Sacerdotum*, avec l'aide notamment de Louis O'Neill, alors prêtre comme lui avant de devenir pour un temps ministre péquiste, ce bulletin rebaptisé par la suite *Perspectives sociales*, avait non seulement un tirage plus élevé que *Cité libre*, mais les prises de position des deux abbés, notamment lorsqu'ils publièrent une série d'articles reprise plus tard sous le titre de *Le chrétien et les élections* faisaient amplement l'objet de polémiques dans les

journaux. Une autre série d'articles des deux abbés devait, elle aussi, sous le titre de *Le chrétien et la démocratie*, connaître un bon succès de librairie au début de la Révolution tranquille.

Par ailleurs, ceux qui au Québec se sont intéressés à la chose syndicale connaissent le rayonnement que Gérard Dion donna au département des relations industrielles de l'Université Laval dont il fut un des fondateurs, sous l'égide du doyen de la Faculté des sciences sociales de la même université, le père Georges-Henri Lévesque. Pendant toute la décennie des années 1950, Gérard Dion, la revue *Relations industrielles* qu'il avait fondée et les congrès qu'il organisait au Château Frontenac et qui attiraient des centaines de participants chaque année, furent le point de ralliement de ceux qui s'opposaient à la politique anti-ouvrière de Duplessis et permirent au syndicalisme québécois de prendre l'essor qu'on lui connaît aujourd'hui.

Mais la volumineuse brique de plus de 600 pages que vient de publier l'historienne Suzanne Clavette aux Presses de l'Université Laval est bien plus qu'une simple biographie d'un artisan trop souvent oublié de la Révolution tranquille. Dans le fond, c'est toute la lutte des éléments progressistes de la société québécoise de cette période qu'on retrouve ici. Et beaucoup plus.

Par exemple, on y voit toute la lutte entre le clergé progressiste et les éléments plus rétrogrades de la hiérarchie religieuse, comme les évêques Georges Cabana de Sherbrooke et Georges Courchesne de Rimouski. On en apprend beaucoup sur les tractations qui ont mené au limogeage de l'archevêque progressiste de Montréal, Joseph Charbonneau, que Rome a exilé à Victoria en Colombie-Britannique pour avoir osé crier haut et fort en faveur des grévistes d'Asbestos en 1949.

Les historiens d'aujourd'hui auraient d'ailleurs intérêt à fouiller davantage le passé de Paul Erwin Eberhbard

Riefenrath, connu au Québec sous le nom plus français de Paul-Éverard Richemont, personnage mystérieux, d'origine belge, réfugié au Québec après avoir participé à des mouvements nazis et antisémites et associés à *La Cagoule*, une société française d'extrême droite. Au Québec, sous la couverture du Secrétariat international littéraire, un organisme financé par Duplessis, ce curieux secrétariat se serait manifesté dans le conflit de l'amiante, en intervenant auprès de divers évêchés, grâce à des «correspondants» un peu partout dans les diocèses et serait à l'origine du fameux rapport Custos, dont se serait servi le Vatican pour limoger Mgr Charbonneau.

Le livre de Suzanne Clavette lève également le voile sur les querelles au sujet du syndicalisme entre Gérard Dion et les éléments progressistes gravitant autour de l'Université Laval et des éléments plus à droite de notre société, notamment Marcel Clément, le père Émile Bouvier, la revue *Relations*, le père Richard Arès, la première version de l'Association professionnelle des industriels et des nationalistes connus comme Esdras Minville et François-Albert Angers, qui à cette époque, malgré leur nationalisme, n'en avaient pas moins des idées très conservatrices et rétrogrades.

Le livre de Suzanne Clavet a d'autres vertus. C'est ainsi qu'elle se penche sur un sujet trop souvent escamoté par nos historiens modernes : l'influence du catholicisme social au Québec. À force de mettre tous les torts de la période avant 1960 sur le dos du clergé pour préférer la thèse de notre *enfance à l'eau bénite* comme dirait Denise Bombardier, on en a fini par oublier que tous les frères enseignants et les religieuses dans nos écoles, avec ou sans diplômes officiels, n'étaient pas tous des ignorants et ont formé des générations de Québécois qui ont fait leur marque, et que des gens comme Gérard Dion, François Hertel qui fut jésuite sous le nom de Rodrigue Dubé, le frère Marie-Victorin, le père Émile Legault, le père Georges-Henri Lévesque, Clément Lockwell et bien sûr Jean-Paul Desbiens (le *Frère Untel*) ont tous joué

un rôle dans la modernisation du Québec. Comme le dit si bien l'auteure, il y aurait lieu de se pencher sur leurs dizaines de collaborateurs méconnus.

On assiste également en lisant ce livre à une métamorphose dans notre histoire qu'on n'a pas toujours expliqué clairement. Le nationalisme ayant remplacé chez plusieurs le combat social, les héros du progressisme d'hier se sont divisés après 1960 et surtout au début des années 1970, avec la naissance des mouvements indépendantistes. Ceux qui sont demeurés fédéralistes, comme les Gérard Pelletier, Jean Marchand et Pierre Elliott Trudeau sont passés du rôle de héros de la lutte démocratique anti-duplessiste à un statut de quasi-traitres aux yeux de certains.

Gérard Dion lui-même, qui n'a pas voulu suivre son ex-collègue Louis Dion dans l'aventure indépendantiste et qui, en plus, sur le plan syndical, n'a pas voulu cautionner le syndicalisme à tendance plus «socialiste» et avait même encouragé la fondation de la Centrale des syndicats démocratiques en 1972 contre la Confédération des syndicats nationaux de Marcel Pénin, a perdu l'auréole de leader du progressisme social et ouvrier qui était sa «marque de commerce» dans les années 1950 et au début des années 1960. Ce qui peut expliquer le relatif oubli dans lequel il était plongé et que Suzanne Clavet permet de corriger.

Seule lacune, mais elle est de taille dans un volume de 650 pages aussi documenté, l'ouvrage ne contient aucun index. Ce qui nous semble inexcusable d'un ouvrage publié par une université. Mais malgré cela, cet ouvrage considérable mérite d'être lu par tous ceux qui s'intéressent aux origines de la Révolution tranquille et du modernisme québécois. Sans compter qu'à sa lecture, certains historiens voudront pousser davantage les nombreuses pistes que Suzanne Clavet a lancées, en espérant que d'autres pousseront leurs recherches plus avant.

Pierre Vennart

*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*



www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881



**La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec**

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819)-478-2519 ou 1 800 943-2519

**Organisme d'entraide et de fierté québécoise !
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec**

Allard CA inc.

Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1

Téléphone: (514) 385-6601 • Fax: (514) 385-6177

Courriel: allardp@qc.aira.com



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

info@sta-conseil.com

www.sta-conseil.com

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

Téléphone: (450) 471-2662
(514) 355-7869
(800) 782-5799

Télécopieur:
(450) 471-0026
(514) 355-7923



ENREGISTRÉ ISO 9001

*Gamme de produits standards fabriqués
pour l'industrie mondiale du meuble et de la cuisine.*



*Spécialistes de l'injection et du formage sous-vide des plastiques.
Conception et fabrication de moules pour les deux procédés.*

Armotec inc.
2250, rue Sigouin
Drummondville (Québec) Canada J2C 5Z4

Tél.: (819) 478-4024 Téléc.: (819) 478-3456
tec@dr.cgocable.ca
www.armotec.qc.ca

CLUB DES 100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Marcel Henry
Patrick Allen †	Henri Joli-Cœur
François-Albert Angers †	Lucie Lafortune †
Gaston-A. Archambault †	Anna Lagacé-Normand †
Jean-Paul Auclair	Bernard Lamarre
Paul Banville	Denis Lazure †
Thérèse Baron †	Richard Leclerc
François Beaudoin	Clément Martel
Gaston Beaudry †	Jacques-C. Martin
Dominique Bédard †	Yvon Martineau
Yvan Bédard	Roger Masson
Henri Blanc	Daniel Miroux
Antoinette Brassard	Louis Morache
Henri Brun	Rosaire Morin †
Jean-Charles Claveau	Reginald O'Donnell
Roch Cloutier	Arthur Prévost †
Robert Côté	René Richard †
Louis-J. Coulombe	Jacques Rivest
Gérard Deguire	Jean-Denis Robillard
Bob Dufour	Ivan Roy
Yves Duhaime	Claudette Thériault
Nicole Forest	Marcel Trottier †
Léopold Gagnon	Réal Trudel
Henri-F. Gautrin †	Cécile Vanier
Claude Ghanimé	André Verronneau
Paul Grenier	Claude-P. Vigeant
Michel Grimard	Madeleine Voora
Yvon Groulx	

L'Action NATIONALE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 2500 mots, le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots et un article sollicité peut comprendre de 3000 à 8000 mots. Les textes sont généralement reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

COLLABORATION À LA RÉVISION

Jacques Brousseau

MISE EN PAGE

Sylvain Deschênes

IMPRESSION

Marquis imprimeur

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Mission

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Secrétaire

Gilles Lavoie

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Mathieu Bock-Côté

Christian Gagnon

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Dave Anctil

Jean-Louis Bourque

Charles-Philippe Courtois

Myriam D'Arcy

Pierre de Bellefeuille

Benoît Dubreuil

Geneviève Dugré

Henri Laberge

Josée Lacourse

Alain Laramée

Anne Legaré

Anne-Michele Meggs

Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau

André Poupart

Joëlle Quérin

Guillaume Rousseau

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Jacques Boulay †, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Jean-Jacques Chagnon, Hélène Chénier, Pierre Dupuis, Lucia Ferretti, Delmas Lévesque, Yvon Groulx, Léo Jacques, Yves Michaud, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon, Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jean Genest †, Jean-Marc Léger, Georges Meyers, Paul-Émile Roy

Nouveaux tarifs d'abonnement à compter de septembre 2008

ABONNEMENT	GRILLE TARIFAIRE	
	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement régulier	73,37 \$ (65 \$ + taxes)	135,45 \$ (120 \$ + taxes)
Abonnement de soutien	175 \$	300 \$
Étudiant	42,89 \$ (38 \$ + taxes)	76,75 \$ (68 \$ + taxes)
Institution	129,81 \$ (115 \$ + taxes)	220,11 \$ (195 \$ + taxes)
Autres pays	150 \$	275 \$
Abonnement PDF	50,79 \$ 45 \$ + taxes	90,30 \$ 80 \$ + taxes
	TVQ 1012563392	TPS 11901 9545

NOUVEAUTÉ!

TROIS FAÇONS DE RÉGLER VOTRE ABONNEMENT

- paiement internet sécurisé Desjardins dans notre site
- par la poste
- par téléphone

PAIEMENT PAR CHÈQUE OU CARTE DE CRÉDIT VISA OU MASTERCARD

L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone: 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel:
revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité: 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP: www.sodep.qc.ca

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113 «Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal» **Canada**
«Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse».